



— R A P P O R T —
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
2021



SOMMAIRE

Édito..... 4

I. CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT 6

II. EXPRESSION ET CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE..... 10

2.1 - Une dynamique partagée à l'échelle mondiale 12

2.2 - L'Agenda 2030 : une approche globale et novatrice..... 13

2.3 - Les obligations règlementaires des collectivités territoriales..... 16

2.4 - Le Département choisit le cadre universel de l'agenda 2030 pour inscrire son action et contribuer aux objectifs de développement durable..... 17

2.5 - Une méthodologie..... 18

III. UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE 20

3.1 - FINALITÉ : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère 22

3.2 - FINALITÉ : la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources..... 26

3.3 - FINALITÉ : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations..... 28

3.4 - FINALITÉ : l'épanouissement des êtres humains..... 30

3.5 - FINALITÉ : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables 32

3.6 - Des politiques publiques du Département en faveur du développement durable 38

IV. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE 44

4.1 La lutte contre les changements climatiques 46

- Maîtriser les consommations et la demande en énergie 48

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements .. 52

- Promouvoir les énergies renouvelables 58

- Anticiper les effets du changement climatique 59

4.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	60
- Réduire la consommation d'espace et les pressions sur les écosystèmes.....	61
- Économiser et protéger les ressources	66
- Mener des actions de valorisation et de sensibilisation.....	68
4.3 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ...	72
- Accès à l'emploi pour tous	73
- Lutte contre toute forme d'inégalité et d'exclusion : précarité sociale, âge, sexe, handicap.....	78
- Protection de l'enfance.....	82
- Logement et politique foncière.....	85
- Accès égal au territoire et services de proximité.....	90
- Démocratie participative et coopération décentralisée	94
4.4 Épanouissement des êtres humains.....	98
- Lutte contre la pauvreté	99
- Accès aux soins de santé et actions de prévention.....	103
- Éducation et formation tout au long de la vie	107
- Accès à des pratiques sportives, culturelles et de loisirs adaptées à tous les publics	111
4.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	117
- Développement économique écoresponsable et solidaire.....	118
- Favoriser les filières de production locale	123
- Encourager une production et une consommation responsables	126
- Actions visant la modification des comportements de consommation.....	130
- Veille à la sécurité sanitaire et réduction des nuisances urbaines.....	134
- Recherche et innovation	138



ÉDITO



En prise directe avec les citoyens, les collectivités territoriales ont un rôle clé à jouer dans la transition écologique et solidaire en initiant et en coordonnant des projets écoresponsables. Ainsi, depuis de nombreuses années, le Département des Bouches-du-Rhône se mobilise en faveur du développement durable : endiguer la pauvreté, réduire les inégalités, protéger les plus vulnérables, favoriser les conditions d'un accès accru à l'éducation, mais aussi encourager les modes de production et de consommation viables dans la durée.

Autant d'enjeux bousculés par la flambée épidémique sans précédent de Covid-19 ayant mis un brusque coup d'arrêt, en 2020, à la vie socio-économique de notre territoire et impactant encore le quotidien des plus vulnérables. L'année 2021 a ainsi révélé l'étroite interdépendance de plusieurs piliers du développement durable et rendu nos missions de service public d'autant plus essentielles : à commencer par l'accueil, l'écoute et la prise en charge des personnes fragiles, par la mise en place de chaînes de solidarité inédites, par le renfort de nos missions fondamentales de protection infantile, de prévention et d'assistance. Le soutien aux filières de productions locales s'est en outre avéré essentiel pour maintenir une chaîne alimentaire de qualité suffisante et préserver les ressources et les emplois du territoire.

Le Département a également été fortement impliqué dans l'organisation du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN qui s'est déroulé à Marseille en septembre 2021. Partenaire de ce rendez-vous très attendu, la collectivité s'est tenue aux côtés des gouvernements, des ONG et des scientifiques venus du monde entier pour œuvrer à l'élaboration d'un programme d'actions décisif face à l'urgence climatique, en amont de la COP 15 Biodiversité de l'ONU.

Plus encore que les années passées, le Rapport de Développement Durable que nous vous proposons engage la Collectivité dans une démarche de transparence et d'exemplarité. Il s'emploie à souligner les efforts accomplis pour traduire ces objectifs dans chacun de nos métiers, dans chacun de nos dispositifs et jusque dans notre gouvernance. En dépit de la conjoncture, nous sommes au plus près des administrés conformément aux valeurs et ambitions qui sont les nôtres.

Le présent rapport annuel sur la situation du département des Bouches-du-Rhône en matière de développement durable est présenté tous les ans à l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Il rassemble de nombreuses actions départementales, menées en interne ou sur le territoire, couvrant différents champs : de la solidarité à l'aménagement du territoire et aux espaces naturels sensibles.

Concrètement, il ne s'agit pas de dresser une liste exhaustive des actions de la collectivité mais d'illustrer, à partir d'une sélection d'actions, comment les cinq finalités du développement durable sont prises en compte. Economie sociale et solidaire, lutte contre toute forme d'inégalité et d'exclusion, protection des ressources, encourager et favoriser les filières de production locale ... sont quelques exemples dans lesquels s'implique le Département quotidiennement.

Ce rapport s'inscrit aussi dans une volonté de transparence et de partage, en apportant des éléments concrets du travail mené collectivement par les élus, les agents du Département aux côtés des Communes et des Intercommunalités, et de l'ensemble des acteurs territoriaux.

Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

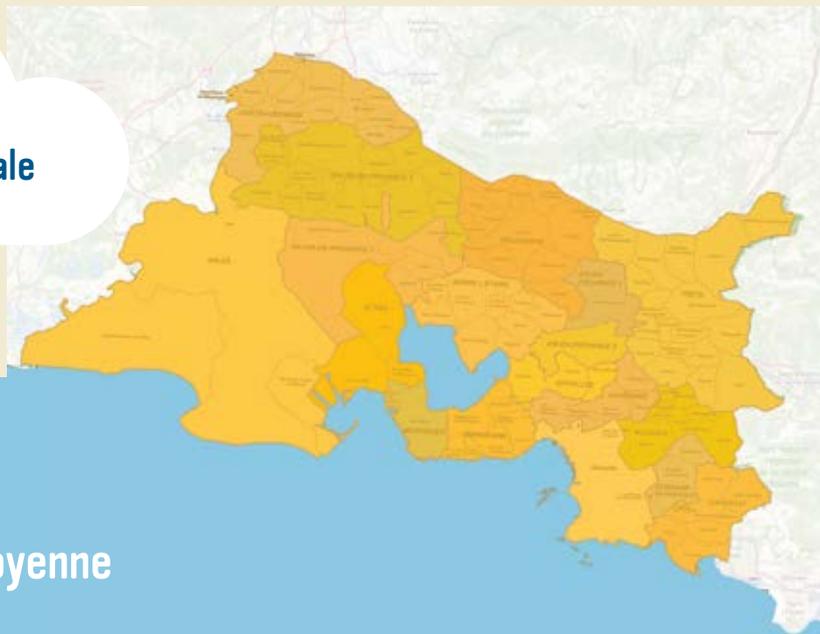




1

**CHIFFRES
CLÉS
DU
DÉPARTEMENT**

2,6 MILLIARDS D'EUROS
de budget dont 50 % sur la partie Sociale



5 087 KM² de superficie
2 048 000 HABITANTS
400 HABITANTS AU KM² en moyenne
119 COMMUNES

- ➔ 136 COLLÈGES PUBLICS ET 52 COLLÈGES PRIVÉS
qui accueillent 104 000 élèves
- ➔ PLUS DE 3 000 KM DE ROUTES DÉPARTEMENTALES
ET 2 200 OUVRAGES D'ART
- ➔ 17 000 HA D'ESPACES NATURELS DÉPARTEMENTAUX SENSIBLES
répartis sur une trentaine de domaines
- ➔ 180 000 HECTARES DE FORÊTS ET GARRIGUES
- ➔ 289 KM DE LITTORAL
- ➔ 4 200 EXPLOITANTS AGRICOLES RÉPARTIS
sur 30 % de la surface du territoire

⇒ CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

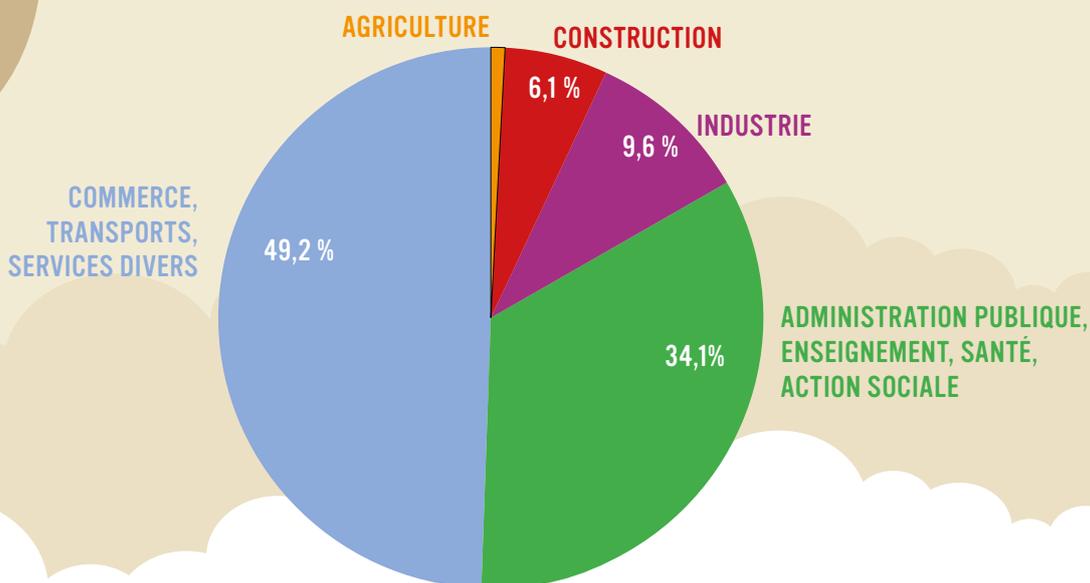
- > Niveau de vie médian de 21 360 €
- > Taux de pauvreté de 18,7 % (contre 14,6 % au niveau national)
- > Taux d'activité de 70,6 % (contre 74,6 % au niveau national)
- > 7,6 % de bénéficiaires du RSA parmi les 25-64 ans (contre 5 % au niveau national)



⇒ PAYSAGE ÉCONOMIQUE

811 000 EMPLOIS (87,7 % de salariés et 47,9 % de femmes) dont la répartition est la suivante :

- > 1 % AGRICULTURE (2,6 % France métropolitaine)
- > 6,1 % CONSTRUCTION (6,4 % France métropolitaine)
- > 9,6 % INDUSTRIE (12,1 % France métropolitaine)
- > 34,1 % ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTÉ, ACTION SOCIALE (31,9 % France métropolitaine)
- > 49,2 % COMMERCE, TRANSPORTS, SERVICES DIVERS (47,1 % France métropolitaine)







2

**EXPRESSION
ET CADRE
RÉGLEMENTAIRE
DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

2.1 | UNE DYNAMIQUE PARTAGÉE À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les Sommets de la Terre, organisés tous les 10 ans par les Nations unies depuis la conférence de Stockholm en 1972, ont progressivement posé au niveau mondial les principes de préservation de l'environnement.

Sur cette base, le Sommet de Rio de Janeiro en 1992 ancre la notion de développement durable comme fondement de la coopération internationale. Il aboutit à l'adoption par 120 chefs d'États du programme d'actions **"Agenda 21"** qui définit les pratiques de développement durable appliqués aux collectivités territoriales pour le 21^e siècle.

En 2012, à nouveau à Rio de Janeiro, le Sommet dit "Rio+20" a engagé un processus aboutissant le 25 septembre 2015 à l'adoption, par 193 États membres de l'ONU, d'un programme d'actions universel composé de 17 "Objectifs de Développement Durable" (ODD) couvrant pratiquement l'ensemble des questions de société et du devenir de l'humanité : l'**"Agenda 2030"**.

Par la convergence des deux agendas internationaux, celui des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et celui de l'Agenda 21, l'Agenda 2030 apporte un cadre de référence des enjeux à l'horizon 2030 pour les territoires désirant initier une transition vers des pratiques plus durables.



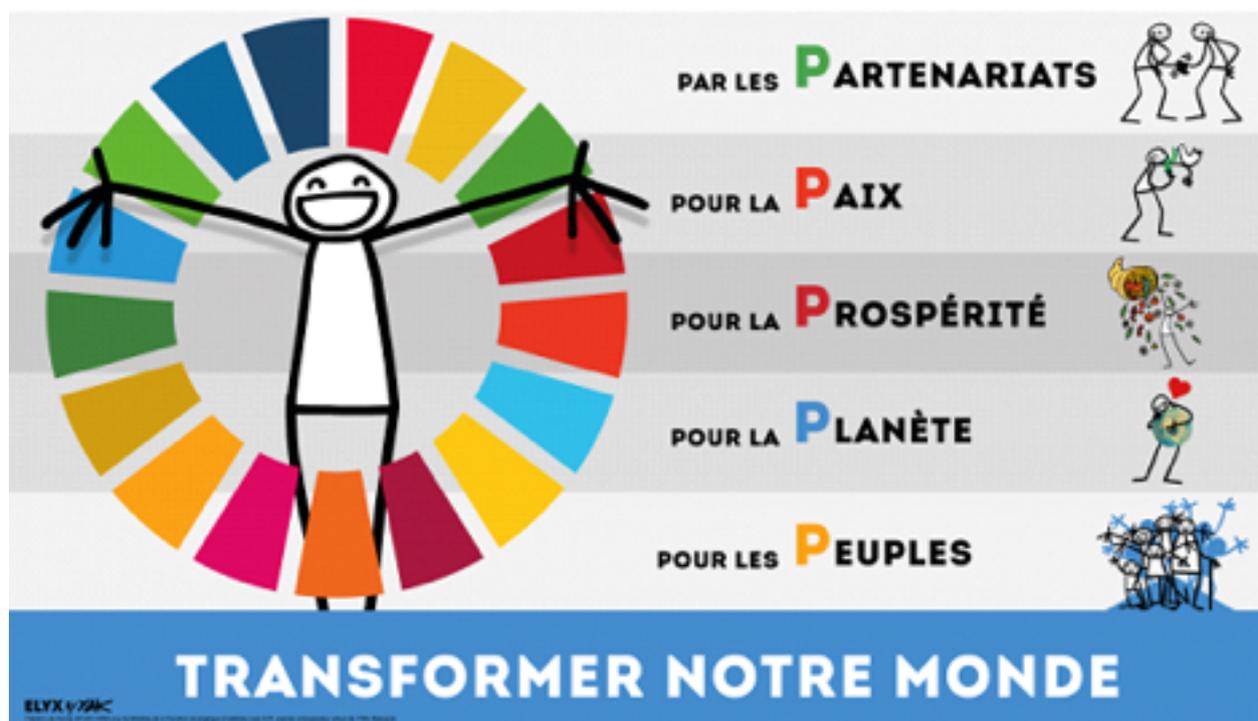
2.2 | L'AGENDA 2030 : UNE APPROCHE GLOBALE ET NOVATRICE

L'Agenda 2030 est un programme universel qui identifie les défis globaux les plus importants et fixe les lignes directrices ainsi que les priorités en matière de développement durable pour les quinze prochaines années. Il s'organise autour de cinq thèmes : planète, populations, prospérité, paix et partenariats.

17 "Objectifs de Développement Durable" (ODD), décomposés en 169 cibles plus précises, en forment le cœur et décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable mêlant à la fois écosystème, justice sociale, croissance économique, paix et solidarité.

L'ambition globale de l'Agenda 2030 se traduit aussi par sa transversalité et par la reconnaissance des "interrelations" existantes entre les différentes dimensions du développement. Les enjeux environnementaux se retrouvent ainsi, par exemple, dans des cibles relatives à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'agriculture, la santé ou l'éducation.

L'atteinte des ODD à l'horizon 2030 implique la mobilisation de tous : l'État, les collectivités, les entreprises, les citoyens..., dans une logique de coresponsabilité et de partenariat.





LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue *“d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous”*.

Voici la liste de ces 17 ODD.



Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.



Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.



Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.



Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.



Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles.



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous.



Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.



Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.



Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.



Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutter contre la désertification et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.



Réduire les inégalités dans et entre les pays.



Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux.



Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.



Assurer des modes de consommation et de production durables.



Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

2.3 | LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi "Grenelle 2") rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment **les 5 finalités suivantes** :



FINALITÉ

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,



FINALITÉ

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,



FINALITÉ

L'épanouissement de tous les êtres humains,



FINALITÉ

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,



FINALITÉ

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le contenu et modalités d'élaboration de ce rapport sont définis par le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 et précisés par la circulaire ministérielle du 3 août 2011.

"Ce rapport comporte, au regard des 5 finalités du développement durable :

- *le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*
- *le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes."

La loi prévoit que le rapport soit présenté préalablement au débat sur le projet de budget, de façon à pouvoir contribuer au débat sur les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable (article L. 3311-2 du CGCT pour les Départements).

2.4 LE DÉPARTEMENT CHOISIT LE CADRE UNIVERSEL DE L'AGENDA 2030 POUR INSCRIRE SON ACTION ET CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'une superficie de 5 087 km², le département des Bouches-du-Rhône est le quatrième département le plus étendu de la région Sud. Avec 398 habitants au km², le territoire est le plus densément peuplé de la région et se situe nettement au-dessus de la densité de population de la France métropolitaine (119 habitants/km²).

Le Département des Bouches-du-Rhône s'applique à améliorer sa contribution aux objectifs mondiaux de développement durable, parallèlement et concomitamment aux 5 finalités définies dans l'article L. 110-1 du code de l'environnement.

Aussi, depuis 2018, la collectivité intègre à son Rapport de développement durable les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui sont au cœur de l'Agenda 2030, traduits à l'échelle territoriale qui est la sienne.

Les 17 ODD de l'Agenda 2030

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



2.5 | UNE MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport illustre, sans exhaustivité, les actions et démarches de développement durable menées par le Département des Bouches-du-Rhône au cours de l'année 2021, et s'attache à rendre compte des progrès réalisés.

Bien que souvent transversal aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, chaque projet de développement durable de la collectivité est examiné au regard de sa contribution à une des cinq finalités définies dans l'article L. 110-1 du code de l'environnement, ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que proposés par l'Agenda 2030. Ce rapport propose donc une double grille de présentation : par Finalité et par ODD.

Pour une meilleure lecture et compréhension du rapport, les 5 finalités de développement durable ont été décomposées en plusieurs enjeux distincts, permettant de sous-catégoriser les thématiques et de mieux structurer la répartition des actions menées par le Département.

En introduction de chaque sous-chapitre, des indicateurs représentatifs du territoire des Bouches-du-Rhône sont proposés afin de contextualiser le propos sur notre département et exposer les enjeux auxquels il est confronté. La sélection des indicateurs présentés dans le rapport a été guidée par la mobilisation rapide de la donnée, son actualisation régulière et sa disponibilité à des échelons territoriaux pertinents pour le Département.

Ce travail transversal méthodique implique toutes les Directions de la collectivité qui ont pu faire valoir, au travers du prisme du développement durable, leurs actions phares et leurs indicateurs de suivi au regard des politiques publiques qu'elles portent.

Cette importante phase amont de consolidation des données et d'analyse permettra de suivre annuellement l'évolution du Département dans les différentes thématiques du rapport de développement durable.







3

**UNE
COLLECTIVITÉ
EXEMPLAIRE
ET RESPONSABLE**

3.1



FINALITÉ

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Les collectivités territoriales consomment énergies et ressources pour mener à bien leurs missions de service public, entretenir les équipements et infrastructures collectives ou préserver les espaces naturels au bénéfice de chacun. Elles émettent donc nécessairement des pollutions et produisent des déchets. **L'enjeu de conciliation de ces activités avec les préconisations pour un développement durable sur le long terme est fondamental.**

Il nous est donc nécessaire de repenser les modalités de notre intervention sur le territoire et d'intégrer une approche plus résiliente dans l'écriture de nos politiques publiques pour tendre vers l'exemplarité. Une responsabilité qui engage depuis plusieurs années déjà l'ensemble des directions, des services et des agents de notre institution dans une dynamique collective et vertueuse, en constante amélioration en regard des objectifs du développement durable et des finalités édictées par le code de l'environnement.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère motivent notre engagement aux côtés des opérateurs de l'industrie "verte", et s'invitent également dans nombre de nos décisions, projets et programmes d'investissement dans le but d'améliorer la qualité de l'air et la qualité de vie des Bucco-rhodaniens dans la durée.



Concernant le déplacement de ses agents, la prise en charge des frais d'abonnement aux transports publics au-delà du seuil minimum prévu par la loi vise à encourager l'utilisation des transports en commun, qu'il s'agisse des trajets domicile-travail ou des déplacements professionnels. Le Département s'engage également en faveur de la mobilité durable et dans la réduction de son empreinte carbone avec l'acquisition de 100 véhicules électriques sur 5 ans, soit 20 véhicules par an dès 2018, et par la promotion du dispositif Partag'Auto.

ILLUSTRATIONS



FAVORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour inciter le plus grand nombre à se déplacer en transports en commun, le Département prend en charge les abonnements des agents à l'ensemble du réseau urbain départemental et de la SNCF, à hauteur de 70 % (taux de participation plus favorable que celui prévu par la loi).

En 2021, le nombre d'agents bénéficiaires de ce dispositif diminue par rapport à 2020 et 2019. Cette baisse pourrait être liée à la pandémie. Cette hypothèse devra être confortée en 2022.

Les chiffres :

- 2019 : 1840 agents
- 2020 : 1653 agents
- 2021 : 1591 agents

En 2021, le coût total de cette prise en charge s'élève à 465 582 euros.



Pour aller plus loin, la collectivité offre également le forfait mobilité durable à 76 agents qui se rendent au travail en co-voiturage ou en vélo pour un montant qui s'élève à 7 550 euros.

En complément de ce dispositif, un local à vélos sécurisé pourvu de 45 emplacements a été installé au pied de l'HD 13.

UTILISER DES MATÉRIAUX PLUS PROPRES



Achat fourniture et livraison en combustibles bois

Grâce à de nouveaux marchés lancés en novembre 2020, le Département alimente désormais la chaufferie du domaine de Marseilleveyre, l'unité des forestiers-sapeurs de Peyrolles et celle de l'unité des forestiers-sapeurs de Lambesc avec des combustibles bois de type granulés.



CONSOMMER UNE ÉLECTRICITÉ 100 % RENOUELABLE



Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Département exige de ses fournisseurs une électricité garantie à 100 % d'origine renouvelable dans l'ensemble de ses bâtiments et dans les collèges. Au-delà de ses vertus environnementales, cette mesure permet de soutenir la filière économique locale des énergies renouvelables et ainsi de créer des emplois sur le territoire. Le surcoût est faible, de l'ordre de 0,5 % des dépenses totales de fourniture d'électricité.



RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES VÉHICULES DE SERVICE

La Loi d'Orientation sur les Mobilités du 24 décembre 2019 a imposé à partir de juillet 2021, pour chaque renouvellement de la flotte, 30 % de "véhicules propres". La collectivité a appliqué cette mesure très en amont, dès 2018, en décidant d'acquérir **100 véhicules électriques** en 5 ans. Ainsi, 82 véhicules ont déjà rejoint la flotte départementale.

Le dispositif Partag'Auto propose lui un pool de 48 véhicules de service. Le nombre de véhicules affectés au dispositif a évolué de 2012 (14 véhicules) à 2021 (48 véhicules) du fait de l'accroissement des demandes de prêt.

Cette flotte inclut 5 % de véhicules hybrides. Par ailleurs, 10 véhicules électriques représentent 5 % du parc auto de Partag'Auto.

Dans les collèges demandeurs, le Département met également à disposition des véhicules de service électriques. Objectif à moyen terme : une dizaine de collèges équipés chaque année.





FINALITÉ



**LA PRÉSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION
DES MILIEUX ET DES RESSOURCES**

Alors que nous sommes résolus à agir, à construire le monde de demain et à le préparer, il ne nous est pas permis de nous affranchir de l'enjeu environnemental. Préserver la biodiversité, protéger les milieux naturels et leurs ressources sont au cœur de nos missions, forts d'une nature exceptionnelle qui nous vaut une renommée internationale. Cela impacte nos plans de charges lorsque nous entretenons les Espaces Naturels Sensibles (plus de 17 000 hectares), les routes et les infrastructures du département ; cela conditionne nos choix architecturaux ou d'aménagements, au fondement de notre politique énergétique. De cette attention particulière au climat et à la nature qui nous entoure émanent des chantiers ou dispositifs inédits, innovants et porteurs.

Ces préceptes irriguent jusque notre politique d'aide aux communes à la faveur d'une Provence plus verte et plus durable.



ILLUSTRATIONS

DE NOUVELLES PRATIQUES POUR RÉDUIRE LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES



UN NOUVEAU MARCHÉ POUR LE NETTOYAGE ET LE RAMASSAGE DU LINGE

Afin de réduire la consommation énergétique de la collectivité et d'engager un processus progressif d'exemplarité environnementale, il a été décidé de revoir les critères de jugement des offres, devant désormais répondre à des exigences de performance environnementale telles que les matières premières utilisées, l'efficacité énergétique, le recours aux énergies renouvelables, la réduction des déchets et des émissions de polluants, l'éviction de certains produits nocifs etc.

En 2021, le nouveau titulaire du marché est l'établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) Vert Pré à Marseille qui accueille 100 personnes handicapées. Le Département a fait le choix de l'inclusion sans renier ses critères environnementaux concernant le traitement du linge :

- présence d'un doseur automatique pour limiter la quantité de détergent utilisé
- présence d'un système de contrôle de la consommation en eau
- lavage et cabine de séchage basse température
- absence de chlore dans l'agent de blanchissage utilisé.



DES GESTES ÉCORESPONSABLES AU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Des travaux ont été réalisés au niveau des installations du laboratoire pour réduire les dépenses en électricité, eau et gaz. En parallèle, un système de tri et recyclage des déchets (plastique, verre, papier, déchets chimiques, déchets biologiques, etc.) a été mis en place, ainsi qu'une collaboration étroite avec les prestataires de nettoyage et de maintenance du bâtiment pour favoriser l'utilisation de produits écologiques et les pratiques écoresponsables. Le laboratoire a également organisé un groupe de travail interne pour recenser les bonnes propositions et créé une charte e-mail pour réduire la pollution numérique.

3.3



FINALITÉ

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Parce que garantir la réduction des inégalités, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations est la première de nos prérogatives, nous renforçons le maillage départemental en centres d'accueil, d'écoute, de prise en charge et de soins pour l'ensemble des publics qui relèvent de notre responsabilité. L'attention portée aux plus vulnérables et fragiles d'entre nous, qu'il s'agisse des mineurs, de nos aînés, des personnes en situation de handicap ou encore des personnes en grande précarité requiert une mobilisation sans faille et un soutien constant au tissu associatif local engagé à leurs côtés.

Parallèlement, le Département développe une politique d'action sociale en proposant des prestations diverses et des équipements sociaux à l'ensemble du personnel et de leur famille.



ILLUSTRATIONS

DES CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES ET ÉQUITABLES



Piloté par la direction des Ressources humaines au sein même de l'Hôtel du Département, le service de l'Action sociale propose des prestations diverses destinées à l'ensemble du personnel et de leur famille. Parmi elles :

- La participation aux titres-restaurant, la participation au coût de la mutuelle santé et prévoyance, la délivrance de Chèques-Vacances, l'attribution de bons d'achats scolaires, etc.
- Un service social qui informe, conseille et soutient les agents départementaux en difficulté grâce à la section des assistants socio-éducatifs.
- Des crèches pour les enfants du personnel au sein de l'Hôtel du Département et sur le site d'Arenc ainsi qu'une participation aux frais occasionnés par la garde d'enfants de moins de 6 ans octroyée par la délivrance de Chèques-Emploi-Service-Universel.
- Des activités de loisirs proposées pendant les vacances scolaires aux enfants âgés de 3 à 15 ans au sein du centre de loisirs du Roy d'Espagne. Les agents peuvent également bénéficier d'une allocation pour les enfants handicapés ou pour les séjours d'enfants handicapés en centres de vacances spécialisés.



En 2021, la collectivité a souhaité soutenir le pouvoir d'achat des agents, notamment en augmentant la valeur des titres-restaurant passant ainsi de 9 euros à 9,25 euros (participation employeur s'élevant à 5,55 euros). Ainsi, les dépenses du service de l'Action sociale s'élevaient à près de 14,6 millions d'euros.

L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS



La collectivité accompagne les usagers et les associations au dépôt des dossiers de demande de subvention concernant les différents services de la collectivité. Cet accompagnement s'organise via :

- L'apport d'une réponse à l'utilisateur par mail ou par téléphone,
- Un accompagnement individualisé technique sur rendez-vous au siège du Département ou sur le territoire (mais aussi par téléphone ou visioconférence en fonction des restrictions sanitaires en vigueur).

3.4



FINALITÉ

L'ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

Le Département veille à traduire son engagement d'exemplarité au cœur de son organisation. À savoir, en premier lieu, dans la gestion des forces vives, humaines et matérielles.

La direction des Ressources humaines accompagne les projets professionnels des agents à chaque étape de leur carrière en déployant un vaste panel de formations.

Elle veille également à asseoir une juste équité d'accès aux loisirs et aux pratiques culturelles et sportives, notamment à travers l'association Escapade 13. Soucieuse de faciliter le quotidien des agents, la DRH organise l'accueil de leurs plus jeunes enfants, diffuse des offres de séjours et stages pour occuper les plus grands pendant les vacances scolaires, ou veille à la remise de bons d'achats à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette bienveillance quotidienne contribue à l'épanouissement et au bien-être des individus.

ILLUSTRATIONS

LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES INNOVE POUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL



Au Laboratoire départemental d'analyses, une réflexion sur le bien-être au travail a été lancée après un accompagnement au management par un prestataire extérieur. Une nouvelle stratégie a été mise en place avec notamment le déploiement de nouvelles méthodes d'échanges et de communication : affichage, réunions transversales d'informations, amélioration de l'accueil et de l'encadrement des nouveaux entrants, développement des infrastructures permettant les échanges conviviaux (tables et bancs extérieurs) et des événements associés. Tous les mois, un groupe de travail se réunit sur cette même thématique pour insuffler de nouvelles perspectives d'évolution.



ILLUSTRATIONS



LE TÉLÉTRAVAIL, UNE RÉVOLUTION RAPIDE ET NÉCESSAIRE



Pour assurer leurs missions et veiller à la continuité du service public, les agents ont été équipés en matériels informatiques pour travailler à distance durant la pandémie.

À compter du 23 octobre 2020 et depuis le 1^{er} novembre 2020, le télétravail est possible 2 jours par semaine sous certaines conditions d'éligibilité.



DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU SPORT AVEC ESCAPADE 13

Grâce à Escapade 13, l'association mise en place pour le personnel du Département depuis de nombreuses années, les agents, leur famille et les agents retraités de la collectivité peuvent bénéficier d'un accès moins cher et simplifié à de nombreuses prestations culturelles (concerts, festivals, théâtre, danse...), sportives (clubs de tennis, équitation, golf, ski), de loisirs et tourisme (sorties à la journée, voyages, courts séjours), ou de bien-être (thalassothérapie).

Lourdement impactées par la crise sanitaire avec notamment une saison hivernale 2021 entachée par la fermeture des remontées mécaniques puis la mise en place du pass vaccinal, ces offres ont tout de même connu un grand succès en été avec la réservation de nombreux voyages, séjours à l'étranger, locations, sorties et stages pour les plus jeunes.

Le ticket culture, sous la forme d'un bon d'achat, a été délivré normalement aux agents et a été revalorisé de 150 euros à 180 euros en 2021 afin d'apporter un petit plus à l'ensemble des adhérents qui ont vu leurs loisirs restreints en raison de la pandémie.



En 2021, l'association Escapade 13 comptait **7 393 adhérents**, en légère augmentation par rapport aux années précédentes. Une preuve de l'attachement du personnel à la structure et à ses propositions.

FINALITÉ

3.5



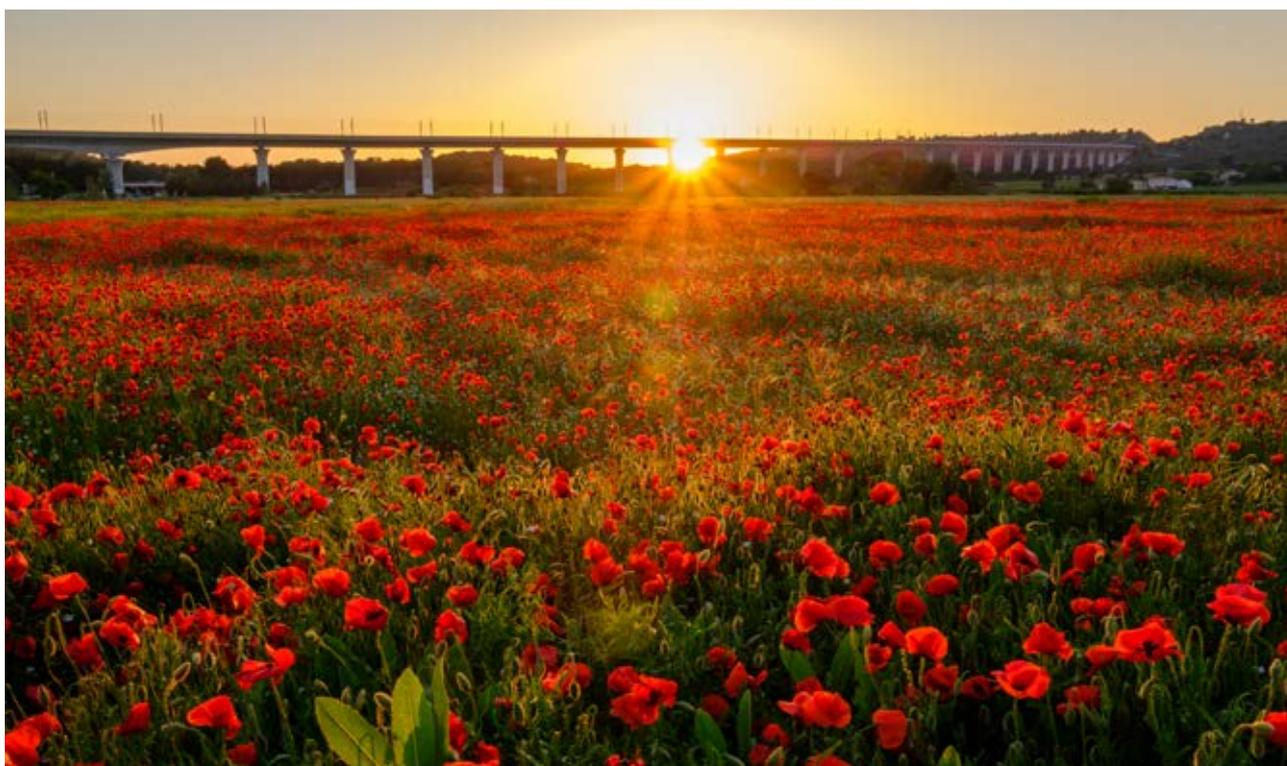
UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes et moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, tout en tenant compte de critères sociaux.

Il s'agit notamment pour le Département de veiller à limiter les déchets en favorisant le réemploi et le recyclage des matériaux. Ces principes occasionnent la révision des critères de sélection des marchés publics pour y intégrer des prérequis éthiques et responsables, comme les clauses environnementales et sociales.

Cela se traduit par un cahier des charges exigeant pour encourager la consommation de produits locaux, issus d'une agriculture raisonnée, dans nos établissements répartis sur le territoire et notamment dans nos collèges. Transformation des habitudes de consommation qu'il s'agit d'accompagner grâce à des actions de sensibilisation diverses tout au long de l'année.

La transition vers une économie circulaire s'opère progressivement, à commencer par nos bureaux, nos services et nos sites dès lors que la recherche d'exemplarité guide nos choix et nos achats. Des plans et schémas ambitieux, moteurs pour nos politiques publiques, concourent à la création de dispositifs structurants et fédérateurs qui soutiennent la vitalité de notre territoire tout en impulsant de nouvelles pratiques respectueuses des sols et de la santé humaine.



ILLUSTRATIONS

LE RECOURS VERTUEUX AUX CIRCUITS COURTS



a) Pour l'organisation d'événements

Dès lors que les contraintes techniques le permettent, la collectivité favorise l'intégration de produits issus d'une agriculture raisonnée lorsqu'elle organise des cocktails, à la recherche d'une écoresponsabilité croissante. Pour y parvenir, un minimum de 30 % de produits locaux est imposé pour ce type d'événements.

La collectivité a également fait appel à une entreprise d'insertion locale certifiée "Entreprise solidaire d'utilité sociale", La Table de Cana, conventionnée par la DIRECCTE, accompagnant chaque année entre 25 et 30 personnes vers un retour à l'emploi pérenne.

Le recours à "Agrilocal 13", une plateforme de mise en relation directe entre producteurs et consommateurs initiée en 2020, se poursuit pour les achats d'épicerie à

destination de la cuisine du Département.

Impact Covid : en raison de la crise sanitaire, le recours aux circuits courts et à l'agriculture raisonnée a été fortement réduit du fait de la baisse des manifestations.

b) Pour la crèche interne du Département

La crèche de la collectivité est l'une des dernières crèches publiques à avoir conservé une restauration préparée sur site avec la mise à disposition d'un cuisinier.

Environ **30 enfants en bas âge** (en moyenne) prennent un repas complet le midi avec un approvisionnement garanti sur tous les produits nécessaires, y compris les produits spécifiques bas âge, qui respectent des critères de qualité : 60 % minimum de fruits et légumes locaux, des labels, l'origine des produits, la saisonnalité, la variété, la fraîcheur et le bio.

c) Pour la restauration sur site proposée aux agents

Le Département a souhaité revenir à une formule de restauration équilibrée pour ses collaborateurs tout en menant un projet en faveur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans et vers l'emploi.

Dans ce contexte, le restaurant "l'Escale" a ouvert le 23 avril 2019. Une équipe de cinq travailleurs en situation de handicap encadrée par un moniteur de l'ESAT Léon Bérenger a été détachée pour assurer cette prestation.

Pour élaborer ces recettes, les fruits et légumes frais sont privilégiés ainsi que les produits locaux en circuit court. Dans une démarche de respect de l'environnement, les emballages utilisés sont biodégradables et/ou recyclables.

Cette expérience sur le site du Département s'inscrit dans une véritable démarche d'inclusion sociale.

ILLUSTRATIONS

FÉDÉRER LES AGENTS AUTOUR DES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES



Des objets promotionnels et des consommables recyclables



- Les contenants plastique sont remplacés par des équivalents en carton, fibre naturelle ou verre pour les réunions et événements protocolaires. À titre d'exemple, 100 % des couverts utilisés par le protocole sont désormais en bois. Il en est de même pour les bouteilles en verre qui sont consignées ou recyclées.
- Les objets promotionnels sont désormais également recherchés en matières recyclables et/ou recyclées. Pour 2021, les objets promotionnels comprenaient : des paniers en paille, des conférenciers en cuir recyclé et des bouteilles isothermes. Pour les MBA, il s'agissait de portes smartphone en bambou, de Totes bag 100 % coton bio, etc.

Un équipement mobilier responsable dans les collèges

Le Département a recours à l'achat d'un mobilier scolaire, bénéficiant d'un écolabel officiel attribué par les pouvoirs publics et qui génère moins d'impacts sur l'environnement tout en conservant une aptitude à l'emploi au moins équivalente à celle d'autres produits d'usage similaire. En 2021, le montant de ces achats s'élève à 926 800 euros.

Des manifestations culturelles écoresponsables

Le Département s'attache à informer et éclairer les acteurs du secteur culturel sur les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre de leur activité. En outre, des "tutoriels" permettent d'accompagner les organisateurs de manifestations culturelles dans la préparation d'**événements dits "bas carbone"** pour réduire l'impact environnemental.

Dans une démarche qui permet également de pérenniser une économie circulaire locale et promouvoir le réemploi, le **Département recycle 100 % des scénographies** et matériels événementiels.

Dans une dynamique de sensibilisation du public culturel à la diminution des populations d'abeilles et des plantes messicoles, la direction de la Culture a mis en place l'action "Plantez vos programmes" ayant pour objet de remettre au public un kit de graines à planter.

LA DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS

• Les actes

La télétransmission des actes en Préfecture est généralisée pour l'ensemble de la collectivité : 4 459 actes ont été transmis par Docaposte (soit 92 %) pour seulement 369 actes au format papier.



• Les flux comptables

La dématérialisation des flux comptables est une obligation réglementaire qui s'applique à toutes les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2019. Elle vise à transmettre à la Paierie départementale toutes les pièces justificatives des dépenses et des recettes sous forme numérique pour réduire la consommation de papier. Ainsi, le Département est passé d'un taux inférieur à 1 % de dématérialisation fin 2018 à un taux de 100 % fin 2020. Depuis juillet 2021, les factures sont également déposées sur un portail dédié. La gestion des pièces marchés en phase de passation est dématérialisée, sauf pour les pièces nécessitant une signature.

Une stratégie de dématérialisation à l'échelle du Département a permis, en 2021, d'identifier les projets prioritaires à lancer en 2022 :

- La mise en place d'un système d'archivage électronique
- L'élargissement de la signature électronique à l'ensemble des services

• Le pilotage de la restauration scolaire

Pour réduire au maximum l'usage du papier, le Département utilise un outil de Gestion de Production Assistée par Ordinateur (GPAO), rendant ainsi possible la dématérialisation de la Charte de la restauration scolaire et du plan de Maîtrise sanitaire.

ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le service Conseil Métiers des collèges (SCMC) finance 1 audit et 1 suivi de plan d'action par an et par collège réalisés par le Laboratoire départemental d'analyses. Il s'assure également de la réalisation du protocole sanitaire à destination des restaurants scolaires des collèges du département.

De 2015 à 2021, 620 audits et 379 suivis de plan d'action ont été réalisés pour un montant de 742 532 euros.

ILLUSTRATIONS

INVESTIR POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



Le contrat “Covid”

Fin 2020, le Département a souscrit un contrat de 40 millions d’euros auprès de la Banque Européenne d’Investissement, consacré au financement des actions entreprises au titre de la crise sanitaire, et d’autre part, au financement de mesures concourant à la lutte contre le réchauffement climatique. Une réflexion est en cours pour y inclure le programme de pistes cyclables de la collectivité. À ce jour, aucun déblocage de fonds n’a encore été effectué.

Le contrat “mobilité”

Le 26 mai 2021, le Département a souscrit un contrat de 82,2 millions d’euros auprès de la Banque Européenne d’Investissement, consacré au financement de la modernisation du métro de Marseille. Fin 2021, 51 millions d’euros ont été débloqués.





3.6 | DES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Être en responsabilité au regard de ces enjeux suppose de se doter d'outils pour observer, analyser et adapter continuellement nos politiques publiques. **Chaque direction s'est dotée d'un référent développement durable, qui recense désormais au fil des mois** les actions engagées en ce sens et les indicateurs permettant leur évaluation au long terme. Créé en 2018, l'Observatoire de Provence opère une veille macroéconomique, sociodémographique et scientifique du territoire afin d'en saisir toutes les spécificités et tous les contrastes.

Depuis quelques années déjà, le Département a mis en place plusieurs dispositifs, programmes et plans d'actions, afin de répondre aux besoins liés au développement durable. **Voici quelques exemples des dispositifs phares du Département** passés au crible des 17 objectifs de l'Agenda 2030.



ILLUSTRATIONS

L'AGENDA ENVIRONNEMENTAL

Véritable moteur de la démarche développement durable, l'Agenda Environnemental est un plan sans précédent, porté conjointement par le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence sous l'impulsion de leur Présidente Martine Vassal.

Voté en 2018 et doté d'un milliard d'euros sur 5 ans, ce plan à l'échelle du territoire s'articule autour de 4 axes : améliorer la qualité de l'air, préserver la biodiversité, favoriser la transition énergétique et protéger le littoral. Il se traduit par des mesures incitatives et très concrètes pour améliorer le quotidien des habitants et leur permettre d'adopter les bons gestes tout en réduisant globalement leur empreinte carbone à l'échelle du territoire.

Se déplacer autrement, utiliser des énergies plus propres, protéger les écosystèmes et la richesse de notre biodiversité, lutter contre le gaspillage alimentaire...

Avec cet Agenda, tous les leviers de l'action départementale et métropolitaine sont activés. Constamment en évolution, il est régulièrement adapté et enrichi.



Impact de l'Agenda Environnemental sur les 17 ODD

LE PLAN CHARLEMAGNE



Impact du Plan Charlemagne sur les 17 ODD

Avec ses 136 collèges publics et ses 104 000 collégiens, le Département a donné priorité à l'éducation en engageant en 2017 un plan sans précédent **de 2,5 milliards d'euros sur 10 ans**, baptisé "Plan Charlemagne". Au-delà des obligations de l'État, ce plan privilégie une politique éducative globale et ambitieuse avec un objectif en ligne de mire : tous les collégiens dans des établissements neufs ou rénovés, connectés et sécurisés.

Au-delà de l'aspect matériel, le Plan Charlemagne encourage également l'engagement citoyen et contribue à l'épanouissement des jeunes générations. Des aides à la scolarité en passant par les équipements numériques et les constructions de bâtiments durables, plus de **59 actions d'envergure** y sont répertoriées pour offrir aux élèves des conditions de travail idéales et répondre efficacement à leurs besoins.

LE PLAN HANDIPROVENCE



Impact du plan HandiProvence sur les 17 ODD

Avec 132 000 personnes en situation de handicap sur son territoire, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de faire de l'inclusion une grande cause départementale à travers le plan "HandiProvence 2025", lancé en avril 2018.

Ce plan ambitieux et novateur, qui va bien au-delà des obligations légales de l'institution, a pour but d'intégrer le handicap dans tous les domaines du quotidien, pour permettre à chacun de trouver sa place dans les meilleures conditions possibles. Issu d'une large concertation avec les personnes concernées, les associations et les acteurs médico-sociaux, ce plan se décline en 4 axes bien définis : rendre le département plus accessible, accompagner le projet de vie, offrir un dispositif d'accueil adapté et choisi et développer le droit au répit.

Concrètement, il agit sur plusieurs champs d'actions tels que l'adaptation du logement, l'accessibilité des lieux publics et des transports, l'aide aux proches aidants, l'éducation, etc. Le Département entend apporter des réponses efficaces, efficientes, innovantes et pérennes aux attentes exprimées par les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

LE PLAN PROVENCE NUMÉRIQUE



Impact du plan Provence Numérique sur les 17 ODD

C'est une "feuille de route" portant principalement sur les usages et services numériques (mais incluant aussi des aspects d'aménagement). Cette feuille de route a été formalisée pour décrire et rassembler dans un même document différentes actions auxquelles contribuent plusieurs directions du Département. Elle agit sur 3 axes d'intervention :

- 1) Des usagers mieux servis : servir et protéger tous les usagers et notamment les plus fragiles en offrant des services de proximité, performants et innovants,
- 2) Un territoire plus compétitif : créer, impulser, conduire des projets pour soutenir et pérenniser le développement du territoire au bénéfice de sa compétitivité, son attractivité et la qualité de vie des habitants,
- 3) Une collectivité plus agile.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AUX PUBLICS



Impact du SDAASP sur les 17 ODD

Le 15 décembre 2017, le Département des Bouches-du-Rhône a approuvé son schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics.

Inscrit dans la loi du 7 août 2015, ce schéma sur 6 ans, actualisable annuellement, s'articule autour de 4 orientations : améliorer l'offre d'accès physique aux services au public, développer l'offre d'accès numérique aux services au public, garantir l'offre sanitaire et sociale accessible à la population et enfin prendre en compte les besoins d'accès aux services des publics les plus fragiles.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE



Impact du SDDUS sur les 17 ODD

Le Département s'est doté, sur la base d'un diagnostic territorial, d'un Schéma départemental de développement universitaire et scientifique (SDDUS), conforme aux stratégies nationales et régionales.

Ce SDDUS 2019-2021 développe trois axes d'intervention : la promotion de la culture et de l'enseignement scientifique pour le plus grand nombre, la participation à la création de centres de recherche et d'enseignement fonctionnels et attractifs, et enfin le soutien aux étudiants.

Au regard de ces différents dispositifs, le Département agit sur tous les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Néanmoins, il ne cesse de travailler sur de nouvelles pistes pour améliorer ses compétences et élargir son champ d'actions.







4

BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

4.1 | LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.1.1 CONTEXTE

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Afin de limiter l'élévation de la température et éviter des événements climatiques de très grande ampleur, la réduction des émissions des gaz à effet de serre est devenue une priorité mondiale reconnue par tous, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992. L'accord international sur le climat, validé par tous les participants de la COP21 en décembre 2015, fixe comme objectif une limitation du réchauffement mondial en-dessous de 2° d'ici 2100.

Cet enjeu climatique est au centre des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain, pour transformer les vies, les économies et la planète. De nombreuses politiques publiques sont mises en œuvre pour encourager la sobriété et l'efficacité énergétique, promouvoir les énergies renouvelables, et renforcer la résilience et la capacité d'adaptation face aux aléas et catastrophes climatiques.

Conscient que la Provence est déjà impactée par le changement climatique, le Département met en œuvre une politique exemplaire pour réduire son empreinte carbone. Il inscrit sans délai le territoire dans une transition énergétique, consistant à diminuer nos besoins en énergie fossile en facilitant le recours aux énergies alternatives.



Le Département des Bouches-du-Rhône s'engage ainsi pleinement dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments, le développement des énergies renouvelables ou encore dans le développement des filières innovantes notamment concernant l'électromobilité.

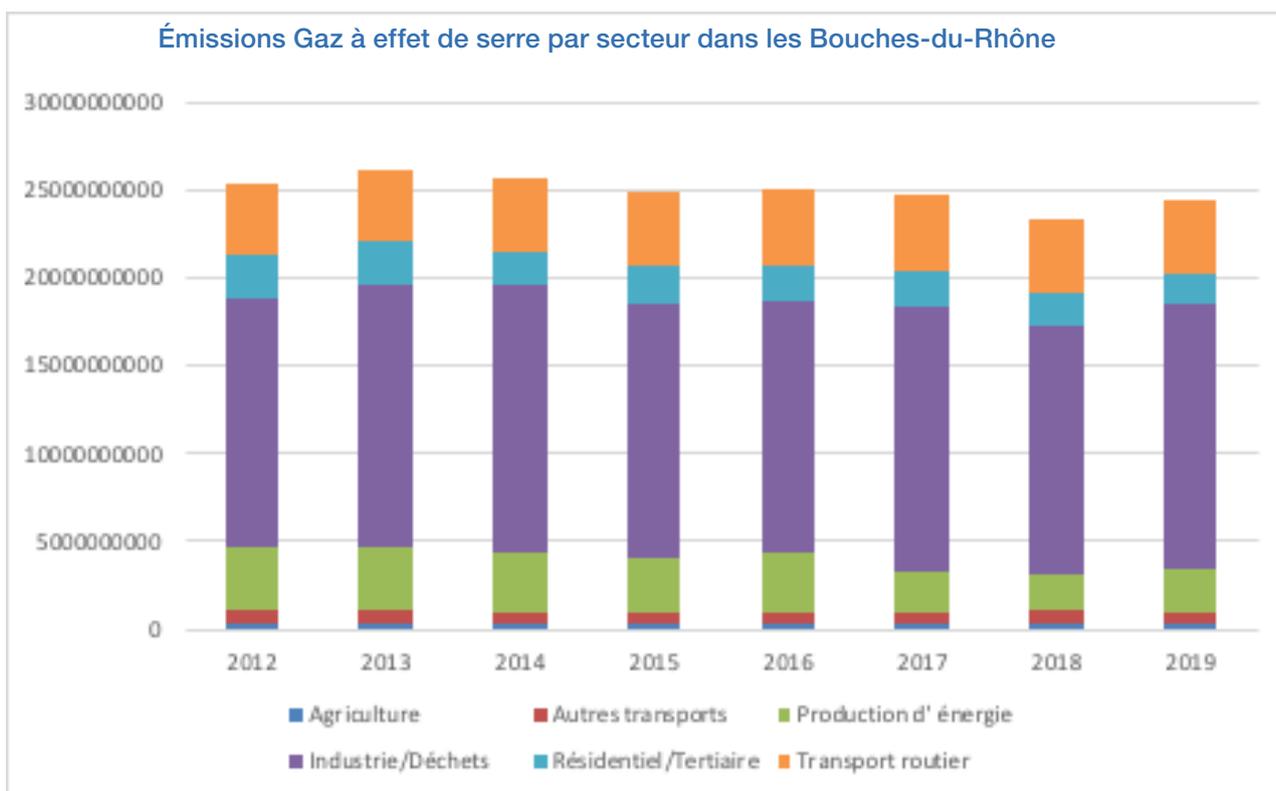
En effet, l'amélioration de la mobilité sur le territoire des Bouches-du-Rhône constitue l'un des axes d'action prioritaires pour le Département.

Dans le cadre du Plan Mobilité, l'exécutif départemental a donc souhaité multiplier les alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour répondre à un double objectif d'efficacité économique et environnementale. Le Département encourage la mobilité douce et la diminution de la part modale de l'automobile.

4.1.2 LES ENJEUX

Les Gaz à effet de serre (GES) sont des gaz naturels présents dans l'atmosphère terrestre qui emprisonnent les rayons du soleil, stabilisant la température à la surface de la planète. Depuis le 19^e siècle, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est en constante progression, principalement en raison des activités humaines.

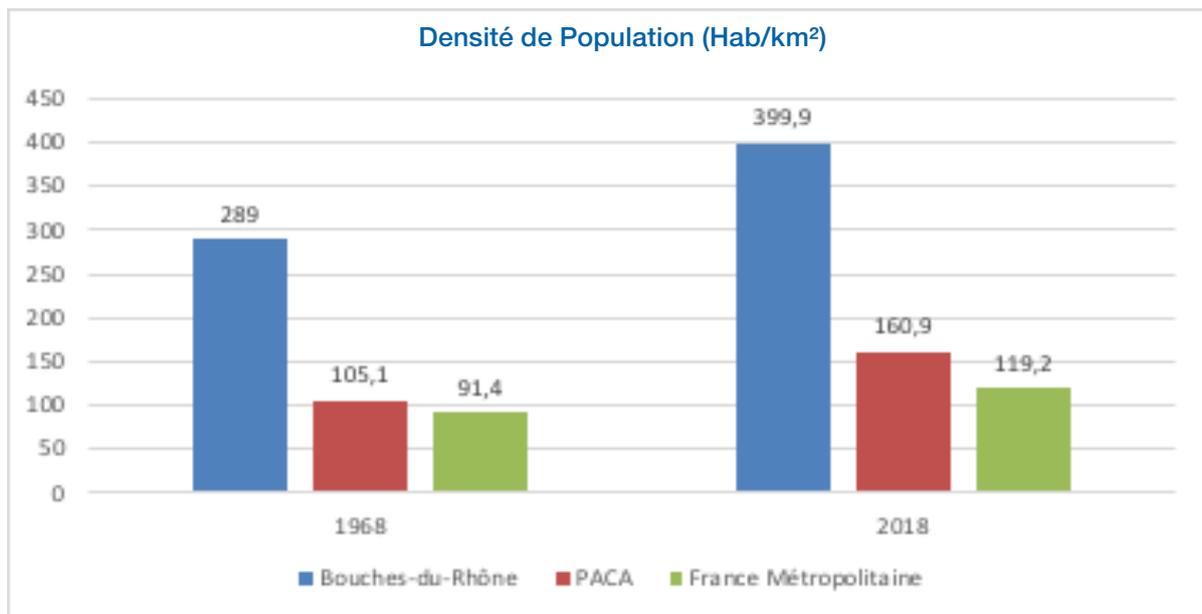
Dans les Bouches-du-Rhône, les émissions ont été en légère baisse entre 2013 et 2018, avant une remontée en 2019. C'est le secteur de l'industrie/déchets qui reste, de loin, le principal émetteur.



4.1.3 ENJEU 1 : MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ET LA DEMANDE EN ÉNERGIE

Le département des Bouches-du-Rhône, se caractérise par une densité de population nettement supérieure à la région et à la France métropolitaine. Cela s'explique notamment par la présence de plusieurs centres urbains d'importance dans sa partie Est.

Entre 1968 et 2018, l'augmentation du nombre d'habitants au km² est importante dans le département (+ 38 %) comme en région Paca (+ 53 %) et en France métropolitaine (+ 30 %).



DES BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE ET À FAIBLE IMPACT CARBONE



CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS À ÉNERGIE POSITIVE (BEPOS)

La collectivité construit ses bâtiments selon le futur standard de “bâtiment à énergie positive”, qui s'impose à l'ensemble des maîtres d'ouvrage en 2020. Afin d'allier confort, faible impact carbone et économie d'énergie, les nouvelles constructions font systématiquement appel aux énergies renouvelables (chaufferies bois, centrales photovoltaïques, chauffe-eau solaires). Le recours à des matériaux biosourcés est renforcé (bois, isolant en matière végétale...) ainsi qu'une attention particulière sur la qualité de l'air par le recours à des matériaux sains non polluants et une ventilation efficace des locaux.

Sur les 34 opérations de construction et d'extension de collèges prévues dans le Plan Charlemagne, 28 comprennent un programme intégrant a minima le standard RE2020 avec un niveau E3, dont 13 ont déjà été lancées en 2021.

D'une manière générale, le Département est engagé dans un plan d'investissement sur son patrimoine, comprenant la construction ou la reconstruction de sites en fin de vie, et la création d'extension de bâtiments existants afin d'améliorer leur fonctionnalité. Ces travaux, réalisés par un tissu d'entreprises compétentes sur l'ensemble des corps d'état, visent à renforcer la sûreté et améliorer l'accessibilité et la performance énergétique.

Ces investissements, de l'ordre de 29 M€ par an entre 2015 et 2020, ont été portés à 33,7 M€ en 2021 avec une perspective de 51,9 M€ en 2022.

RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT : DES DISPOSITIFS INCITATIFS POUR LES PARTICULIERS



ALLO RÉNOV ÉNERGIE

Pour simplifier l'orientation du citoyen dans son projet de rénovation énergétique, **un guichet unique d'information** a été lancé en novembre 2020 par le Département et la Métropole. Mis en œuvre par l'Adil, "Allo Rénov Énergie" permet d'orienter et d'accompagner les particuliers tout au long de leur projet.

Les recommandations fournies sont neutres et objectives : conseils sur les travaux à effectuer et sur les démarches préalables, financements et aides, choix de l'entreprise de travaux, aide à la lecture des devis, accompagnement à chaque étape du projet.

En 2021, la plateforme a traité quelque 10 643 appels téléphoniques.

PROVENCE ÉCO-RÉNOV

Le dispositif Provence Éco-Rénov créé en 2016 rencontre toujours autant de succès auprès des particuliers.

Cette aide plafonnée à 3 000 euros (ou 25 % de la dépense subventionnable), soutient les propriétaires occupants de leur résidence principale (sous condition de ressources), dans la réalisation de travaux d'isolation et de chauffage (à l'exception du chauffage au bois).

En 2021 2 581 aides Provence Éco-Rénov attribuées pour 5,7 M€ de subvention. Depuis l'origine, 8 810 aides ont été attribuées pour 17,6 M€ de subventions, ayant généré plus de 90 M€ de travaux pour la rénovation énergétique de l'habitat.

L'EXPÉRIENCE DU COLLÈGE JEAN-DE-LA-FONTAINE À GÉMENOS



Le Département expérimente de nouveaux modes de construction, à l'image de la création de deux **salles de classe en structure modulaire**, livrées à la rentrée scolaire 2019 au collège Jean-de-la-Fontaine de Gémenos, selon le référentiel "Énergie Positive et Réduction Carbone". Des panneaux photovoltaïques sur le toit-terrasse de la demi-pension ont été installés en 2022.



AMÉLIORATION ÉNERGETIQUE DES COLLÈGES



Le Département réalise actuellement un projet d'amélioration de l'efficacité énergétique des collèges. L'objectif est d'optimiser le fonctionnement des installations de régulation, éviter les consommations inutiles en période d'inoccupation et mettre en œuvre un système de télégestion. En effet, la majeure partie du potentiel d'économies d'énergie sur un bâtiment d'enseignement est liée à une bonne gestion de l'intermittence de fonctionnement (temps d'occupation égal à 20 % du temps sur une saison de chauffe).

Objectif d'économies supplémentaires : 20% par an.

UN CONCOURS POUR SENSIBILISER LES COLLÉGIENS AUX ÉCOGESTES



Opération nationale pilotée par l'Institut français pour la performance du bâtiment (IFPEB), avec l'appui technique du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et l'aménagement (Cerema), le Challenge CUBE.S est un concours annuel d'économies d'énergie entre établissements scolaires. Fondé sur un engagement volontaire au travers d'un véritable projet d'établissement qui implique les élèves et toute la communauté éducative, ce concours vise à réduire les consommations d'énergies, en particulier électriques, en s'appuyant sur la sensibilisation aux écogestes et sur un suivi régulier. La première édition a été lancée par le Département fin 2020. 5 collèges dont 1 public se sont portés volontaires et ont été retenus pour un suivi de 5 ans.

Parmi eux, le collège Dolto à Saint-Andiol a reçu en mars 2022 le prix spécial du jury national (promotion 2020/21), pour le caractère remarquable de l'implication de l'ensemble de la communauté éducative sur le projet.

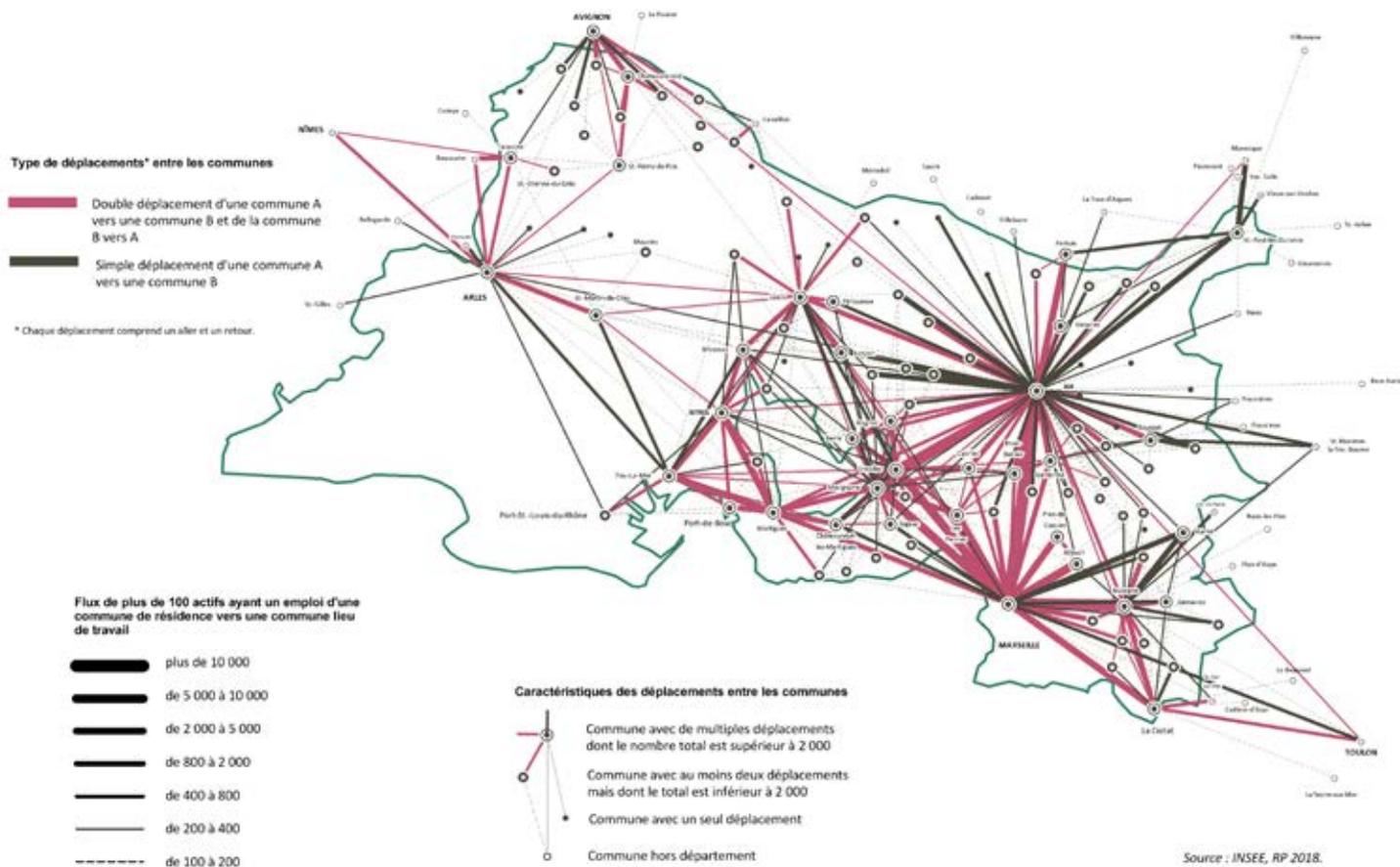


4.1.4 ENJEU 2 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

Dans les Bouches-du-Rhône, les habitudes de transports sont proches de celles du reste du pays, avec néanmoins quelques particularités.

Si l'usage du vélo pour se rendre au travail est minoritaire en France métropolitaine (2,3 % des déplacements), il est encore plus faible en région Paca (1,6 %) et dans les Bouches-du-Rhône (1,5 %). On note aussi un plus grand usage des deux-roues dans le département, presque deux fois plus important qu'en France métropolitaine. Enfin, les Bouches-du-Rhône étant le département le plus urbanisé de la région, les déplacements s'y font plus largement en transports en commun (14,6 % contre 10,6 % pour la région Paca) mais moins qu'en France métropolitaine (15,4 % des déplacements domicile-travail).

Carte des flux de déplacements Domicile-Travail





DES INVESTISSEMENTS MASSIFS POUR LA MOBILITÉ

LE PLAN MOBILITÉ

Lancé en 2016 par le Département et la Métropole, le Plan Mobilité doté au départ de 300 M€ pour soutenir les investissements pour l'amélioration des déplacements, a été complété par une deuxième enveloppe de 282,5 M€ sur la période 2019-2021. Ce plan aura ainsi permis de financer la réalisation d'opérations majeures pour la mobilité des Provençaux :

- Réalisation de la première section du Boulevard urbain Sud et requalification du Jarret à Marseille.
- Reconfiguration de la station de métro Saint-Charles et du parking-relai de la station de métro La Rose à Marseille.
- Réalisation du BHNS Aixpress à Aix-en-Provence, acquisition de 15 bus 100 % électriques pour cette nouvelle ligne, et mise en place d'un dispositif de recharge pour le remisage et de recharge rapide sur les deux terminus de la ligne.
- Acquisition de 15 bus électriques et travaux d'infrastructures de recharge pour la RTM.
- Création d'une station de recharge GNV (gaz naturel pour véhicules) au dépôt de la RDT d'Aubagne-Gémenos, et acquisition de 50 cars GNV pour la RDT pour les lignes interurbaines de la Métropole sur le couloir Marseille-Aubagne et les secteurs de La Ciotat et Aix-en-Provence.
- Acquisition de 10 bus GNV hybrides pour le réseau de transport urbain desservant le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.
- Acquisition de 16 cars à double étage pour la RDT.
- Création de voies réservées aux transports en commun sur les principaux axes autoroutiers.
- Modernisation des axes ferroviaires sur la ligne Marseille-Gardanne-Aix et sur la ligne de la Côte bleue.
- 1^{ère} tranche pour le renouvellement et l'automatisation du métro de Marseille (opération NEOMMA)
- 1^{ère} phase de l'extension nord/sud du tramway à Marseille
- Aménagement de 3 lignes structurantes de la RTM.

En 2021, ont été financés notamment les études et la première phase de travaux de l'électrification de la ligne ferroviaire entre Aix et Marseille, un programme additionnel de voies réservées aux transports en commun sur les principaux axes autoroutiers, et l'extension du parc relais de la Fourragère à Marseille.

Fin 2021, le Département a ainsi investi plus de 542 M€ générant un investissement total de 1,3 milliard d'euros en faveur de l'amélioration notable des mobilités dans les Bouches-du-Rhône.

L'AMÉNAGEMENT DE VOIES RÉSERVÉES AUX BUS

Le Département a conduit plusieurs projets et études pour favoriser la circulation des bus sur des sections de routes départementales :

- Création d'une voie réservée à la sortie n°2 Aix-les-Milles, sur la RD9. Travaux réalisés en 2021. **La voie est en service depuis août 2021** et concerne le sens Vitrolles - Aix-en-Provence à partir de l'échangeur 4 jusqu'à la sortie 2.
- Création d'une voie réservée et d'une bretelle d'entrée sur l'A7 à l'Anjoly-Vitrolles, depuis la RD113. **Le début des travaux aura lieu à la fin d'année 2022** sous MOA du Département. Les travaux d'une Voie réservée aux transports en commun dans le sens Marseille-Aéroport, à l'aval du tunnel des Pennes-Mirabeau, seront quant à eux réalisés sous MOA de l'État, avec le financement complet du Département, et devraient débiter en 2023.
- Création d'une voie réservée sur l'A515 à Bouc-Bel-Air, entre la D6 et l'A51 (sens Gardanne/Marseille). **Le démarrage des travaux aura lieu en 2023.**
- Création d'une voie réservée sur la RD113 entre l'aéroport Marseille-Provence et le carrefour Flory RD113/RD21f (Berre-l'Étang). Les études sont en cours. Le début des travaux est prévu en 2024.



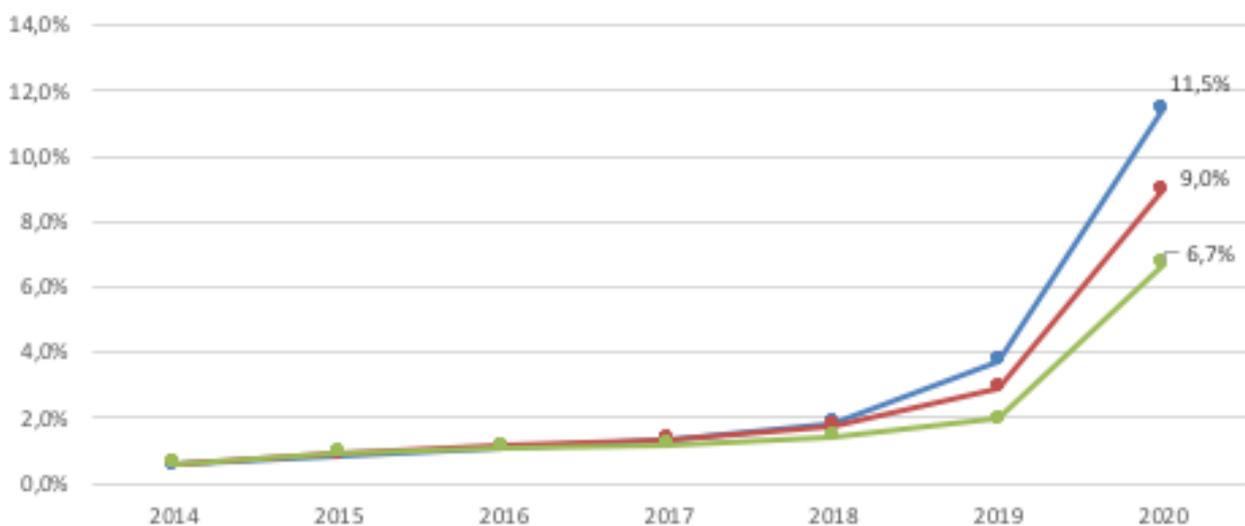
LAIDE À L'ACQUISITION DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LES PARTICULIERS



Dispositif phare de l'Agenda environnemental, la prime de 5 000 euros pour l'achat d'une voiture 100 % électrique neuve tient toutes ses promesses. Il permet en effet de développer le parc de véhicules électriques dans les Bouches-du-Rhône et de lutter ainsi contre les gaz à effet de serre. Destinée aux particuliers (sans condition de ressources), cette aide est cumulable avec les autres aides comme le bonus écologique et la prime à la conversion.

6 083 dossiers ont été financés en 2021, à hauteur de plus de 30,2 M€ sur un total de 11 249 véhicules financés depuis 2018.

Part des véhicules électriques dans les ventes de voitures neuves



AGENDA ENVIRONNEMENTAL

-5000€

POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE*

ET SI VOUS PASSIEZ À L'ÉLECTRIQUE ?

* Le Département accorde une prime de 5000 € aux habitants des Bouches-du-Rhône pour l'achat d'une voiture 100 % électrique neuve, cumulable avec les aides de l'État en vigueur à la date de la facture. Plus d'informations sur les conditions d'attribution de la prime du Département sur www.departement13.fr/prime-voiture-electrique.

PLUS D'INFORMATIONS SUR DEPARTEMENT13.FR ET SUR AMP.METROPOLE.FR



FACILITER LES MODES DOUX DE DÉPLACEMENT

L'AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE POUR LES PARTICULIERS

Dans le cadre de l'Agenda environnemental élaboré par le Département et la Métropole pour lutter contre la pollution de l'air, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour inciter les habitants à choisir le vélo comme mode de déplacement. Parmi eux, l'aide aux particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique (plafonnée à 400 euros) rencontre un vif succès.

En 2021, 9 505 vélos électriques financés pour un montant de plus de 2,87 M€ sur un total de 21 367 vélos financés depuis 2019.

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

AIX MARSEILLE PROVENCE

AGENDA ENVIRONNEMENTAL

JUSQU'À **-400€**

POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE*

ET SI VOUS PASSIEZ À L'ÉLECTRIQUE?

* Le Département accorde une prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique fixée à 25% du coût d'acquisition et plafonnée à 400 euros. Et pour faciliter votre quotidien à vélo, la Métropole et le Département s'engagent aussi pour le développement de lignes vélos sur le territoire ainsi que pour la création d'abris à vélos sécurisés.

PLUS D'INFORMATIONS SUR DEPARTEMENT13.FR ET SUR AMPMETROPOLE.FR

LE PLAN VÉLO

Suite aux États généraux de Provence, le “plan Vélo 2016-2021” a eu pour ambition de développer l’offre de pistes cyclables sécurisées afin de favoriser l’usage du vélo au plus grand nombre, notamment dans les trajets quotidiens, et une offre de stationnement sécurisé implanté dans les pôles d’échanges multimodaux.

Ainsi depuis 2015 et jusqu’à fin 2021, près de 47 km d’aménagements cyclables en site propre ont été mis en service et 8 km réhabilités sur la ViaRhôna pour une dépense de 23 M€.

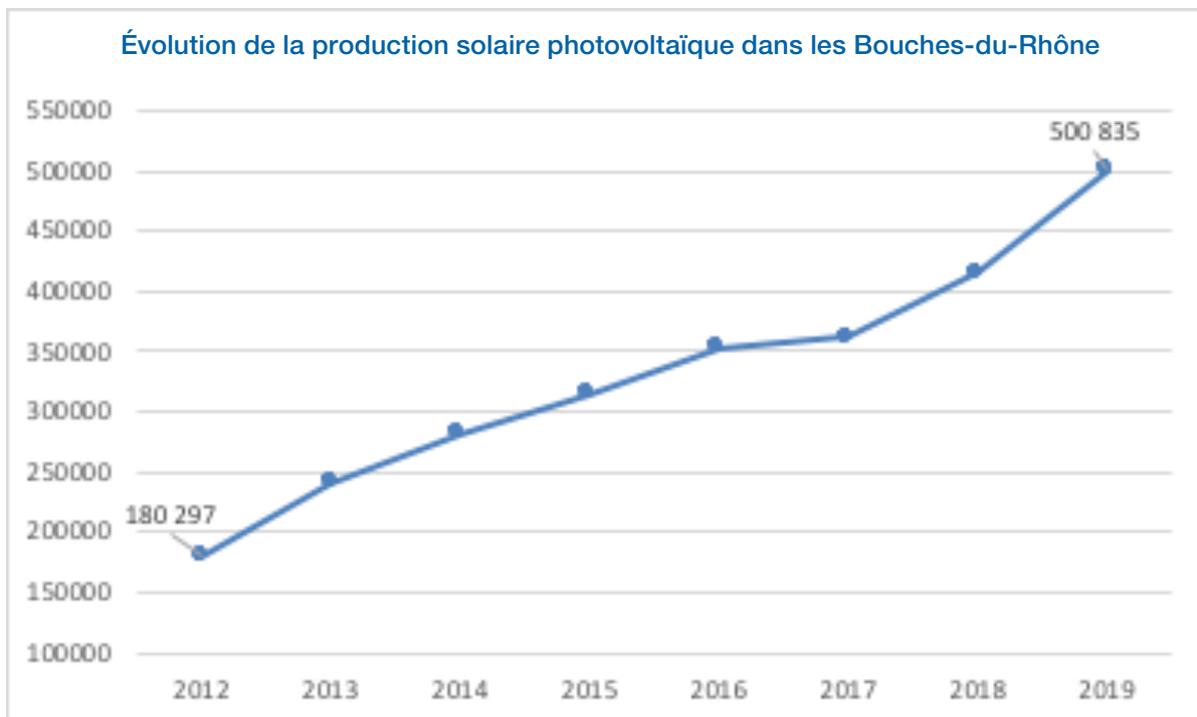
31 km d’aménagements cyclables prévus en 2022 pour un investissement de 7,85 M€.



4.1.5 ENJEU 3: PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La production d'énergies renouvelables dans les Bouches-du-Rhône est variable : 37 % en 2012, 21 % en 2017 et 25 % en 2019. Elle dépend notamment des rendements de l'énergie hydroélectrique qui constitue 38 % de l'énergie renouvelable produite dans le département en 2019.

Parmi les énergies renouvelables, on constate une nette progression de la production d'énergie solaire photovoltaïque, passant de 7 % en 2012 à 16 % en 2019.



■ AIDER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le Fonds départemental pour la mise en œuvre du Plan air énergie climat, sert à financer les investissements des communes et leurs groupements de moins de 100 000 habitants, contribuant à la réduction des gaz à effet de serre, à la maîtrise de la demande énergétique et au développement des énergies renouvelables. Ce dispositif permet de financer les études, les travaux et les acquisitions de véhicules et de matériels.

88 dossiers financés pour un investissement de plus de 4,8 M€ en 2021

4.1.6 ENJEU 4 : ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les effets du changement du climat se font déjà sentir au niveau planétaire. L'augmentation croissante du nombre et de l'intensité des aléas climatiques (canicules, inondations, tempêtes, etc.) démontre la vulnérabilité des territoires et des populations à ces événements extrêmes.

Ainsi, en parallèle des actions d'atténuation et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, des stratégies de résilience face au risque climatique doivent être engagées, transformant ces contraintes en opportunité de développement des territoires. Il ne s'agit plus uniquement de lutter contre les changements climatiques, mais de les anticiper en réduisant leurs conséquences et la gravité de leurs impacts.

PROVENCE VERTE : UNE AIDE POUR LIMITER LES EFFETS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE DANS LES COMMUNES



Contribuant aux objectifs de l'Agenda environnemental, ce dispositif vise à limiter les effets négatifs du réchauffement climatique en utilisant la nature elle-même comme élément de confort climatique.

Plus de 3,38 M€ de subventions accordées à 46 projets pour 37 communes bénéficiaires.

Quelques chiffres :

- 2 051 plantations d'arbres :

- 1 575 arbres en milieu urbain (voirie, jardin public)
- 98 arbres en milieu scolaire (écoles maternelles et élémentaires)
- 378 arbres dont vergers dans les jardins partagés

- 13 projets à visée nourricière

- 11 créations de jardins partagés
- 2 projets d'activité agricole (ferme agricole et jardin potager municipal)

- 11 aménagements de cours d'écoles pour lutter contre les îlots de chaleur (végétalisation et désimperméabilisation)



4.2 | LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

4.2.1 CONTEXTE

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes. Le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles s'étendent aujourd'hui à des niveaux et des taux d'évolution alarmants. La conservation des écosystèmes oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts.

La France s'est dotée, pour les années 2022 à 2030, d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité, qui a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur, afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. Les acteurs locaux doivent s'impliquer dans une meilleure gestion des ressources, ainsi que dans la préservation et la restauration des espaces, des écosystèmes et des espèces.

Par sa position géographique, le Département des Bouches-du-Rhône est un acteur important de la lutte pour la préservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, ainsi que des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes). Le Département appelle à une intégration de la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans les planifications nationales et les stratégies départementales. La réalisation de cet objectif passe également par l'éducation à la biodiversité.

Haut lieu de la biodiversité mondiale, notre territoire est exposé aux pressions industrielles, urbaines et humaines. Sa préservation, essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique, figure au nombre des grandes priorités du Département, prenant appui notamment sur les espaces naturels du territoire et sensibilisant les citoyens aux pratiques respectueuses de nos écosystèmes.

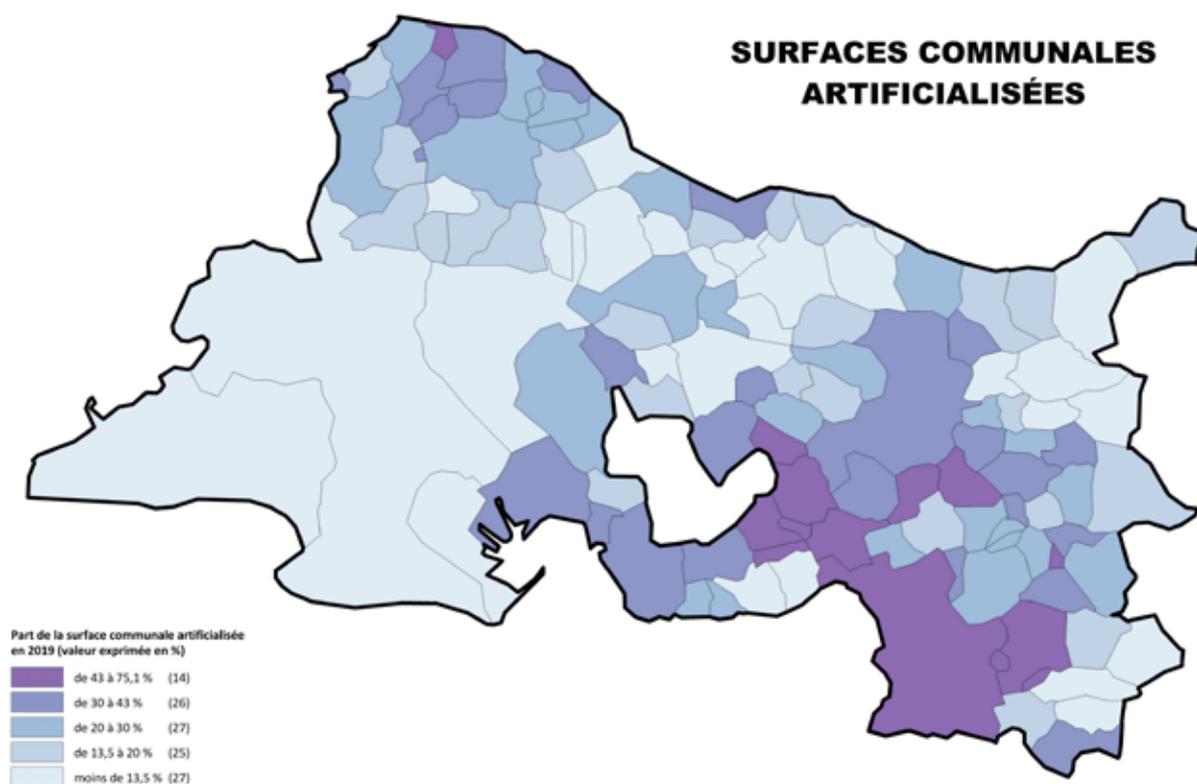


4.2.2 ENJEU 1: RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACES ET LES PRESSIONS SUR LES ÉCOSYSTÈMES

Le territoire des Bouches-du-Rhône est composé à 19 % d'espaces artificialisés, 9 % d'espaces humides, 52 % d'espaces végétalisés et 20 % d'espaces agricoles.

Les surfaces artificialisées sont proportionnellement plus importantes dans les Bouches-du-Rhône que dans la région Paca : 19 % contre 12,7 %. Cette différence s'explique notamment par une urbanisation plus importante dans le département des Bouches-du-Rhône par rapport à la région, notamment les départements alpins.

Outre les problématiques d'artificialisation des sols, la biodiversité est menacée par les espèces exotiques envahissantes. Le nombre de ces espèces exotiques a été multiplié par cinq entre les périodes 1949-1978 et 1979-2018, malgré les actions menées (par exemple : la création du Parc national des Calanques en 2012), et un constat de stabilisation de l'état de la biodiversité au niveau régional.



Source : THEIA, 2019

Source : Observatoire de la Biodiversité, THEIA, 2019

DES MESURES POUR PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX



Avec ses 440 km de côtes, le Département joue un rôle important dans la préservation ou l'amélioration de la qualité écologique des masses d'eau côtières. Il soutient notamment :

- Les structures gestionnaires telles que le Parc marin de la Côte Bleue qui s'étend sur 9 000 ha en mer, et abrite une richesse sous-marine importante, dont le plus grand herbier de posidonie des Bouches-du-Rhône,
- Les collectivités compétentes en matière d'assainissement domestique pour un montant de 1,7 million d'euros,
- Les associations de sensibilisation à l'environnement et la promotion des écogestes.

Le Département réalise également les analyses officielles dans le cadre du contrôle sanitaire supervisé par l'ARS PACA > 1 440 analyses réalisées en eaux de baignade en 2021.

Par ailleurs, le Département est un partenaire majeur des Contrats de milieux qui fixent pour la rivière, la baie ou le littoral des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des milieux. À l'instar du Contrat de rivière Huveaune, responsable en partie de la qualité écologique et sanitaire des masses d'eau côtières de la baie de Marseille, dont le Département a financé à hauteur de 20,5 % les travaux menés sur l'Huveaune dont le montant total s'élève à 12,9 millions d'euros.

9 Contrats de milieux (Durance, Arc, Nappe de Crau, Cadière/Étang de Bolmon, Étang de Berre, Huveaune, Delta de Camargue, Baie de la métropole marseillaise) et 4 Programmes d'action pour la Prévention des Inondations (Durance, Arc, Touloubre, Huveaune /Aygalades) en cours ou achevés.



UN PARTENARIAT FORT AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL



Le Département est un partenaire très impliqué auprès du Conservatoire du Littoral notamment au travers d'une convention quinquennale, qui permet de subventionner les gestionnaires des espaces acquis par le Conservatoire dans les Bouches-du-Rhône. D'un montant annuel de 550 000 euros, cette convention est soutenue à hauteur de 275 000 euros (soit 50 %) par le Département.

Il contribue aussi au financement des projets d'acquisition d'espaces naturels par le Conservatoire, ainsi qu'aux investissements nécessaires à leur bonne gestion.

AIDER LES COMMUNES À PRÉSERVER ET À VALORISER LEURS ESPACES NATURELS



Le Département a mis en place deux dispositifs pour aider les communes à réaliser des investissements pour préserver leurs espaces naturels et agricoles.

D'une part, le Fonds pour la préservation foncière et la valorisation des parcelles inférieures à 100 hectares situées en zone naturelle ou agricole (**14 dossiers acceptés pour 479 000 € en 2021**), et d'autre part l'aide à la défense contre les incendies, la valorisation des ressources, la fréquentation des massifs et la conservation du patrimoine (**88 dossiers acceptés pour 1,24 M€ en 2021**).

SOUTENIR LES OPÉRATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA ZONE MÉDITERRANÉE



L'Association Internationale des Forêts Méditerranéennes (AIFM) est une ONG à dimension internationale entièrement dédiée à la connaissance, à la gestion durable et à la protection des écosystèmes forestiers méditerranéens.

Elle est également partenaire du projet Interreg MED INHERIT. Ce projet de stratégie de tourisme durable pour conserver et valoriser le patrimoine côtier de la Méditerranée, soutenu par le Fonds Européen de développement régional (Feder) et le Département, s'est terminé en avril 2022. Mis en œuvre conjointement par l'AIFM et 14 partenaires étatiques, régionaux, thématiques issus de 10 pays méditerranéens, ce projet a permis à la fois de protéger le patrimoine naturel et de développer une offre touristique durable.

Soutien 2021 à l'AIFM : 10 000 euros

LA GESTION EXEMPLAIRE DE 17 700 HECTARES D'ESPACES NATURELS SENSIBLES



Premier Département propriétaire foncier de France, la collectivité mène une politique de gestion durable et de valorisation de ses domaines départementaux.

Près de 17 700 hectares d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont aménagés, entretenus et protégés avec un double objectif : concilier protection de la biodiversité et accueil du public.

LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION "PORTS PROPRES" EN BONNE VOIE



La démarche de certification "Ports propres" a été engagée en 2019 pour 7 ports départementaux. Cette certification a pour but d'améliorer l'aménagement environnemental portuaire (mise aux normes, installation de déchetteries portuaires, économies d'énergie et d'eau, sensibilisation des usagers et formation des agents). En 2020, le Département a retenu le bureau d'études chargé de conduire les études préalables, prenant en compte les besoins de tous les usagers portuaires et des communes.

Le cahier des charges de l'étude diagnostic des sources de pollution, a été soumis aux conseils portuaires concernés. Les investigations nécessaires à la réalisation des études diagnostics des sources de pollution, et la définition des objectifs de qualité ont conduit à une prolongation des délais prévus dans le planning initial convenu. Le démarrage des phases opérationnelles de travaux est prévu en 2023.

Des prélèvements (microbiologiques et chimiques) sont réalisés chaque année par le Laboratoire départemental d'analyses, aboutissant à la rédaction d'un rapport de suivi environnemental de la qualité de l'eau des ports départementaux.



UN PROGRAMME EUROPÉEN POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES CALANQUES



Mis en place par le Parc national des Calanques, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, le programme européen Life Habitats Calanques vise à restaurer les habitats naturels littoraux des Calanques. Au rang des principaux propriétaires fonciers du Parc national des Calanques, le Département est fortement impliqué dans ce programme qui se décline sur cinq ans (2017-2022), notamment pour la conservation des espèces spécifiques méditerranéennes. Quelque 3 500 pieds d'Astragales ont été recensés et doivent être préservés face à la fréquentation exponentielle des différents sites des Calanques.

En 2019, 4 600 m² de sentes ont ainsi été fermées, et plus de 2 km de poteaux fils ont été installés pour marquer les chemins et éviter le piétinement des espaces endémiques.

LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LA BIODIVERSITÉ



La Stratégie Départementale pour la Biodiversité (SDB) s'inscrit dans un contexte dans lequel d'autres échelons déploient leurs propres politiques publiques en faveur de la biodiversité, avec lesquelles elle doit s'articuler. De fait, la Région Sud-PACA élabore sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), devenue obligatoire avec la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, et la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille ont travaillé respectivement à leur stratégie en faveur de la biodiversité.

Dans la continuité du Congrès Mondial de la Nature, la SDB est un document-cadre en faveur de la biodiversité, définissant les axes stratégiques et les actions qui en découlent pour les 5 ans à venir. Sous la houlette d'un Conseil Scientifique et Technique, c'est un projet transversal faisant appel à de nombreuses directions et services du Département.

4.2.3 ENJEU 2 : ÉCONOMISER ET PROTÉGER LES RESSOURCES

La qualité de l'eau de baignade est considérée comme conforme à 100 % dans les sites de baignade des Bouches-du-Rhône en 2021.

Le rendement des réseaux de distribution d'eau potable est en baisse entre 2010 et 2015 dans le département (82 % en 2010 contre 75 % en 2015 et 79 % en France métropolitaine). Ces pertes de rendement sont souvent dues à la vétusté des canalisations ou à une pression trop élevée, mais aussi aux mouvements des sols.

UN SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE



Le Département soutient les communes et groupements de communes pour leurs investissements relatifs aux études, schémas et travaux en vue de la réalisation des objectifs suivants :

- Gérer l'eau et les milieux aquatiques (cours d'eau, étangs, zones humides, nappes phréatiques, littoral),
- Protéger et prévenir contre les inondations,
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et préserver la ressource sur la base d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable mis en place en 2001,
- Optimiser le traitement des eaux usées et pluviales.

En 2021, 44 dossiers subventionnés pour un montant de 3,6 M€.





■ LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES COLLÈGES

Le Département s'est engagé dans une démarche de désimpermeabilisation de son foncier privé.

À l'occasion de l'appel à projet de l'Agence de l'eau "un coin de verdure pour la pluie", il a travaillé sur une sélection de collèges avec une étude de faisabilité.

6 collèges répartis sur tout le territoire font l'objet d'une proposition de travaux de désimpermeabilisation (mise en valeur du chemin de l'eau).

Cette démarche pilote doit initier la prise en compte d'une meilleure gestion des eaux pluviales de la collectivité dans son ensemble (bâti neuf ou rénovation, routes départementales, ...).

■ UN DISPOSITIF GLOBAL POUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES



Les impacts du changement climatique renforcent la nécessité, particulièrement dans les Bouches-du-Rhône, d'être en veille active sur le risque incendie.

Tout au long de l'année, le Département mène des opérations pour la prévention et la gestion durable des massifs forestiers (matériels, personnels), notamment par le débroussaillage des pistes DFCI, essentielles dans la lutte contre les incendies, par l'entretien des coupures stratégiques et le débroussaillage des bords des routes départementales. À ces actions de prévention s'ajoutent des opérations de communication et de sensibilisation, notamment auprès des jeunes.

Le Département est également un acteur important dans la période estivale critique, en engageant tout le personnel technique de la DFEN dans les patrouilles de surveillance et les vigies, venant compléter le dispositif global mis en place durant cette période.



4.2.4 ENJEU 3 : MENER DES ACTIONS DE VALORISATION ET DE SENSIBILISATION

Mobiliser l'ensemble des citoyens, petits et grands, à l'urgence du développement durable est un enjeu important. La protection de nos ressources étant l'affaire de tous, il est primordial de sensibiliser le grand public aux écogestes et d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

Éduquer à l'environnement, c'est aider les citoyens à comprendre les enjeux, les raisons du réchauffement climatique et leur donner les moyens d'agir pour réduire leur impact sur l'environnement. L'ambition est de faire évoluer les comportements au quotidien et de mettre en mouvement le plus grand nombre en faveur d'une transition écologique au service de la biodiversité.

DES OUTILS POUR SENSIBILISER LES JEUNES À LA BIODIVERSITÉ



Le Département a mis en place en 2020 plusieurs outils pour sensibiliser les collégiens à la richesse de la biodiversité dans les Bouches-du-Rhône.

- > Après la distribution en 2018 et 2019 d'un Livret sur la biodiversité aux 26 000 élèves de 6^e, et d'un Atlas de 450 pages sur la flore des Bouches-du-Rhône aux enseignants de SVT des collèges, un nouvel Atlas dédié à la faune a été distribué en 2020 aux enseignants de SVT des collèges publics et privés. En 2021, un troisième Atlas "Géologie du département" a été édité et sera diffusé en 2022 aux enseignants de SVT.
- > En vue du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN à Marseille en septembre 2021, une dizaine de livrets ont été publiés et sont accessibles sur le site du Département : www.departement13.fr/le-departement/les-publications/les-livrets-nature-de-provence/

- > À ces publications s'ajoutent également l'application Pl@ntNet, un outil numérique qui permet la reconnaissance spécifique de la flore des Bouches-du-Rhône ainsi que le web doc "Nature de Provence" installé en avril 2020 sur les tablettes numériques distribuées aux collégiens des Bouches-du-Rhône. Cet outil numérique a notamment rencontré un vif succès durant le premier confinement avec plus de 25 723 utilisateurs dénombrés et plus de 200 000 pages vues à fin 2021.



DES FORMATIONS POUR DES PRATIQUES DE JARDINAGE RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Le Département lance chaque année depuis 2019 un appel à projets destiné à encourager les associations du territoire à proposer des formations et ateliers sur les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, à destination des membres de jardins collectifs du territoire.

L'année 2021, bien qu'impactée par la crise sanitaire, a permis la finalisation des 17 projets des 11 associations lauréates de l'appel à projets 2020.

Par ailleurs, la troisième édition de l'appel à projets a été relancée en 2021 : 12 associations sont lauréates de cette nouvelle édition et les 18 projets retenus, subventionnés à hauteur de 56 650 euros, ont été menés entre 2021 et 2022.



LA GARDE RÉPUBLICAINE À CHEVAL EN PATROUILLE DANS LES DOMAINES DÉPARTEMENTAUX

En 2019, une unité de la Garde républicaine à cheval a été définitivement installée à Marseille suite à une expérimentation d'un an financée par le Département.

Destinée à renforcer la sécurité, elle œuvre aujourd'hui dans diverses missions de sûreté tant en milieu urbain qu'en milieu naturel. Elle intervient régulièrement en patrouille en appui de la Garde départementale à cheval sur divers parcs et domaines départementaux, notamment le parc de Saint-Pons à Gémenos et le parc de Roques-Hautes sur le site Sainte-Victoire qui figurent parmi les espaces naturels départementaux les plus fréquentés.





L'INSTALLATION DE NICHOURS À MARTINETS NOIRS DANS LES COLLÈGES VOLONTAIRES

En 2021, le Département s'est engagé pour la protection du martinet noir. Oiseau migrateur, inféodé au milieu urbain, sa population s'effondre par la raréfaction d'habitats en ville favorables à sa nidification.

Le Département a ainsi mis en place un projet en collaboration avec 8 collèges volontaires des Bouches-du-Rhône, afin d'augmenter l'offre d'habitats disponibles : 42 niochours fabriqués par la menuiserie départementale de Saint-Pons ont été installés dans les collèges Les Gorguettes (Cassis), Lucie-Aubrac (Eyguières), Jacques-Prévert (Marseille, installation à finaliser), Arthur-Rimbaud (Marseille), Jean-Moulin (Marseille), Joseph-d'Arbaud (Salon-de-Provence) et Matraja (Sausset). Le collège Les Gorguettes a par ailleurs fabriqué 5 niochours supplémentaires, soit un total de 47 niochours installés en 2021.



Un document pédagogique, sous la forme d'une fiche espèce, a par ailleurs été réalisé par le Département et diffusé auprès des collèges volontaires, mais aussi du grand public, via le site internet de la collectivité.



LE CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE

Le Département a été fortement impliqué dans l'organisation du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN qui s'est déroulé à Marseille en septembre 2021.

Partenaire de ce rendez-vous très attendu, la collectivité s'est tenue aux côtés des gouvernements, des ONG et des scientifiques venus du monde entier pour œuvrer à l'élaboration d'un programme d'actions décisif face à l'urgence climatique, en amont de la COP 15 Biodiversité de l'ONU.

Un travail essentiel dans la continuité des actions portées par le Département qui s'attache au quotidien à préserver un patrimoine naturel exceptionnel et à sensibiliser la jeunesse à la protection de la planète, à l'image de la COP Jeunesse organisée en amont du Congrès ou du projet de Classe Internationale.

En proposant un espace institutionnel qui présentait les différents laboratoires scientifiques du département et de nombreuses conférences et ateliers, le Département a pu sensibiliser plusieurs milliers de scolaires, de personnes du Bel-Âge et le grand public.

Bilan de la participation :

- 9 200 participants au Congrès, directement à Marseille et en ligne ;
- 25 000 visiteurs grand public dans les Espaces Générations Nature et d'Exposition ;
- 4 730 connexions individuelles en ligne ;
- 10 000 articles de presse dans les médias ;
- 140 pays qui ont couvert le Congrès ;
- 54 millions de personnes/jour atteintes sur les réseaux sociaux avec #IUCNcongress.

■ CAPITALISER SUR LE CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE



Le Congrès mondial de la nature a rassemblé de hauts responsables internationaux venus de la politique et des administrations publiques, de la société civile, des communautés autochtones, du secteur privé et de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour décider collectivement des mesures à prendre face aux défis mondiaux en matière de conservation et de développement durable.

Dans ce cadre, le Département a invité les 75 consulats du Corps Consulaire de Marseille et leurs délégations à :

- La Soirée Génération Nature sur le thème : “Le bassin méditerranéen “point chaud” des défis sociétaux. Quelles réponses possibles pour une réconciliation entre les hommes et la nature ?”

En présence de 14 consuls : Allemagne Bolivie, Brésil, Cap Vert, Égypte, Équateur, Espagne, Italie, Lettonie, Malaisie, Maroc, Panama, Sénégal, Tchad.

- La restitution du projet de Classe internationale, observatoire scolaire de la nature : 200 élèves de 10 classes de 9 pays euro-méditerranéens ont participé à ce projet porté par l'association “Les Petits Débrouillards”, l'IMBE (AMU), et soutenu par le Département.

En présence de 9 consuls : Allemagne, Belgique, Bolivie, Brésil, Egypte, Indonésie, Italie, Maroc, Sénégal.

- Le soutien à l'Association internationale des Forêts méditerranéennes, participante sur toute la durée du Congrès, soit à 200 séquences intéressant de près ou de loin les écosystèmes forestiers afin de partager son expertise, présenter les actions menées sur le pourtour méditerranéen grâce au financement des partenaires, dont le Département.



4.3 | LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

4.3.1 CONTEXTE

La persistance ou l'aggravation de la pauvreté, des exclusions et des inégalités rappellent que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Aussi, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable qui réunirait les 3 volets économique, social et environnemental.

Le Département est la collectivité des solidarités auprès de tous les citoyens, en consacrant plus de 50 % de son budget pour assurer un soutien efficace à ceux qui en ont le plus besoin. Il joue ainsi un rôle majeur pour promouvoir la solidarité active et maintenir l'équité entre tous, notamment par la lutte contre les inégalités : précarité sociale, discriminations liées à l'âge, au handicap, au sexe, ...

Autant de secteurs où le Département apporte des solutions variées : dispositifs d'accès à l'emploi, logement décent, protection de l'enfance, accessibilité aux PMR, soutien aux structures associatives, accompagnement des personnes du Bel Âge, ...

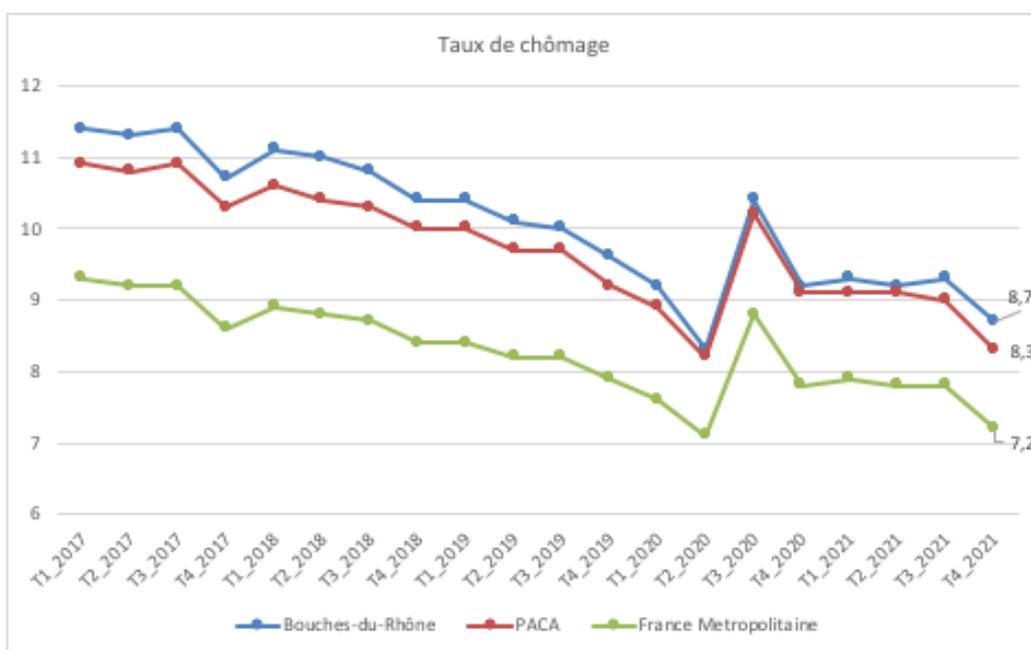
Des actions phares que le Conseil départemental porte dans son engagement politique.



4.3.2 ENJEU 1 : L'ACCÈS À L'EMPLOI POUR TOUS

Cet enjeu fait référence à l'importance d'une économie partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs.

Si notre territoire dispose d'atouts exceptionnels dans de nombreux domaines, il souffre cependant d'un taux de chômage structurellement élevé et supérieur à la moyenne régionale. Ainsi, l'écart entre le taux départemental et le taux régional a eu tendance à légèrement se creuser dans le courant de l'année 2021, retrouvant des niveaux similaires à 2019.



Après le net contrecoup en 2020 lié à la crise sanitaire, le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) s'est stabilisé au niveau national sous les 8 % à l'hiver 2021, avant de fortement diminuer au 4^e trimestre 2021. Dans les Bouches-du-Rhône, le taux de chômage s'établit à 8,7 % au 4^e trimestre 2021, en nette baisse (- 0,6 point) par rapport au trimestre précédent. Sur un an, il est en baisse de 0,4 point.

Par ailleurs, le nombre d'individus se situant dans le halo autour du chômage, c'est-à-dire souhaitant travailler et disponibles pour le faire, mais n'ayant pas effectué de démarches actives de recherche d'emploi, a fortement diminué sur la période. Ainsi, la part du halo dans la population des 15-64 ans est passée à l'échelle nationale de 4,8 % à 4,4 % entre le 2^e et le 3^e trimestre de l'année 2021. Cela signifie que la reprise économique a incité ces individus à rechercher de nouveau activement un emploi, entraînant leur comptabilisation en tant que chômeur au sens du BIT.

UNE PLATEFORME POUR FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI



www.provencemploi.fr, une plateforme dématérialisée de mise en relation directe des bénéficiaires du RSA proches de l'emploi avec les recruteurs du territoire, recense et géolocalise les profils, selon des critères de compétences et de proximité, au regard des exigences des offres d'emploi publiées en ligne. Facilitant la prise de contact pour des entretiens de recrutement, provencemploi.fr permet aux bénéficiaires du RSA de consulter les offres d'emploi correspondant à leurs qualifications, de candidater auprès de l'employeur et d'obtenir rapidement une réponse. Non impactée par la pandémie, provencemploi.fr est devenu un outil commun aux différents acteurs de l'insertion par l'emploi.

Connaissant un déploiement régulier et constant, la plateforme, en 2021, compte 4 591 bénéficiaires du RSA inscrits, 3 852 curriculum vitae en ligne et 250 postes en moyenne proposés par mois.

DÉVELOPPER DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS



Le Département, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'appliquer les dispositions des articles L2112-2 du Code de la commande publique en intégrant dans le cahier des charges de ses marchés publics des clauses d'insertion par l'activité économique. Les entreprises attributaires doivent réaliser une action d'insertion qui permette l'accès à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. En 2021, et conformément au déploiement du schéma des achats responsables



(SPASER), de nouvelles perspectives ont été définies, notamment pour augmenter le volume d'heures contractualisées et diversifier les secteurs économiques.

Ainsi 23 marchés ont été notifiés pour un total de 17 876 heures contractualisées.

9 899 heures ont été réalisées et 177 personnes ont eu un contrat de travail, dont 58 bénéficiaires du RSA (33 %).

UN SOUTIEN SANS FAILLE POUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Le Département, avec l'État, est un acteur majeur de l'IAE en participant à la prise en charge financière d'une partie des salaires des salariés en insertion et en tutorat. De nombreux chantiers d'insertion ont pour support des activités favorisant le développement durable comme par exemple la production et la vente de fruits et légumes biologiques, la protection des espaces verts et espaces forestiers, le tri et la revente de vêtements, etc.

En 2021, 87 chantiers d'insertion ont été soutenus financièrement sur tout le territoire dont 30 en lien avec le développement durable.

791 postes, soit plus de 1 600 bénéficiaires du RSA sont salariés dans une structure.

DES OUTILS POUR FACILITER LE RETOUR À L'EMPLOI



L'ACCÉLÉRATEUR DE L'EMPLOI EN PROVENCE

L'Accélérateur de l'emploi, basé à l'Hôtel du Département à Marseille, constitue un précieux outil pour les bénéficiaires du RSA et les recruteurs. Avec sa nouvelle formule, il propose des ateliers plus complets et plus adaptés : savoir entretenir son réseau, réussir son CV, mettre ses compétences en valeur ou encore réussir un entretien. À l'issue de ces sessions encadrées par des professionnels, les candidats sont mis en relation directement avec les entreprises lors des "Rencontres emplois".

Impact Covid : pour assurer la continuité de l'activité liée à l'Accélérateur, le service Emploi a dû alterner son mode de fonctionnement entre des séquences organisées en présentiel et des séquences téléphoniques.



En 2021, 28 séquences dédiées à des filières professionnelles en tension ont été organisées, 1 187 personnes y ont été invitées. Sur les 590 présents, 431 ont intégré les viviers des chargés de relation d'entreprise afin de les présenter aux entreprises qui recrutent.

• **Le bus de l'emploi :**

“L'Accélérateur de l'emploi délocalisé” est installé dans un bus aménagé et permet des actions ciblées, efficaces pour le retour à l'emploi, en particulier dans les communes rurales ou périurbaines, en proposant des services identiques à ceux de l'Accélérateur de l'emploi en Provence.



Impact Covid : en 2021, les sorties du bus ont été annulées compte tenu du contexte sanitaire. Le bus de l'emploi a été réquisitionné pour assurer la vaccination dans le département.

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES BRSA EN DIFFICULTÉ



Ce dispositif vise à mettre en œuvre un diagnostic ou un accompagnement spécifique pour les bénéficiaires dont la problématique santé constitue le principal frein à l'emploi.

Le dispositif comprend 2 actions :

• **Une évaluation de l'employabilité et l'élaboration d'un projet de vie adapté d'une durée de 12 mois.**

Il s'agit de permettre au bénéficiaire de prendre conscience de ses limites pour sortir d'une situation bloquée. Il pourra par la suite se réorienter professionnellement ou effectuer une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou être orienté sur le dispositif PHARE.

• **Une action d'accompagnement à l'accès et au retour à l'emploi d'une durée de 12 mois.**

C'est un accompagnement spécialisé prenant en compte le handicap qui se construit en plusieurs étapes : élaboration et mise en place d'un plan d'action d'accès ou de retour à l'emploi, préparation de la personne à la recherche d'emploi et à l'intégration dans le milieu du travail, et enfin accompagnement à la recherche d'emploi.

En 2021, malgré la crise sanitaire, les objectifs conventionnels ont été atteints :

- Nombre de BRSA accompagnés : 1961 (722 en 2020)
- Nombre de RQTH obtenues : 64 (109 en 2020)
- Nombre d'AAH obtenues : 76 (102 en 2020)
- Nombre d'accès à l'emploi et à la formation qualifiante : 111 (47 en 2020)

UNE AIDE POUR LES JEUNES EN DIFFICULTÉ



Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est destiné à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, sans revenu ou avec de faibles ressources, âgés de 18 à 25 ans non révolus. Ce dispositif permet l'attribution d'aides financières ponctuelles et subsidiaires sous condition de ressources :

- un secours financier d'urgence plafonné à 80 €,
- des aides financières (pour la subsistance, la formation, la mobilité, le logement, la santé,...) liées à un projet d'insertion et plafonnées à 1 200 €.

FAVORISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES JEUNES



Convaincu que le plein épanouissement de la jeunesse permet de consolider l'avenir de tous, le Département a mis en place une politique publique en faveur des jeunes pour favoriser leur autonomie et leur employabilité à leur retour de mobilité internationale.

Par le soutien à des associations, au total 199 jeunes ont bénéficié en 2021 de ce dispositif pour lequel le Département a engagé une enveloppe de 84 000 euros.

En parallèle, le Département est le principal partenaire financier du projet d'accueil d'étudiants de l'Université Française d'Arménie (UFAR) au sein d'entreprises des Bouches-du-Rhône, porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Arménienne (CCIFA).

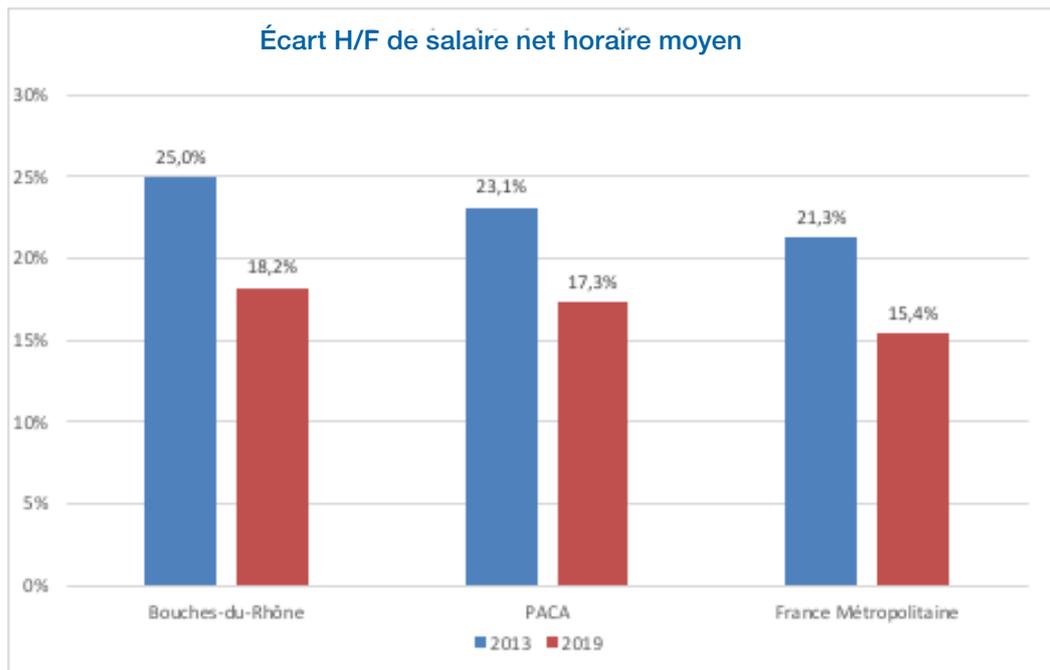
Impact Covid : en 2021, la mobilité des étudiants arméniens était impossible, pas de bénéficiaires, pas de subventions. Le projet Envol a lui aussi été impacté par la crise sanitaire, l'échange de jeunes a été reporté sur 2022. La subvention versée s'élève à 27 300 euros pour 25 jeunes.



4.3.3 ENJEU 2 : LUTTE CONTRE TOUTE FORME D'INÉGALITÉ ET D'EXCLUSION : PRÉCARITÉ SOCIALE, ÂGE, SEXE, HANDICAP

La lutte contre toute forme de discrimination, d'inégalité et d'exclusion guide la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et encourage la mise en place d'actions dédiées.

Concernant les inégalités d'emploi entre les sexes, les écarts de salaire entre les hommes et les femmes ont fortement baissé entre 2013 et 2019 mais restent significatifs, notamment dans les Bouches-du-Rhône.



Source : Insee, salariés au lieu de résidence, salaire horaire net moyen

De plus, quel que soit le type de contrat, les femmes sont toujours plus souvent en emploi à temps partiel que les hommes, en particulier pour les CDI sans limite de durée.

Proportion des femmes selon les conditions d'emploi et le temps de travail dans les Bouches-du-Rhône			
	Part des femmes en emploi	Part des femmes parmi les emplois à temps complet	Part des femmes parmi les emplois à temps partiel
Non-salariés (aides familiaux, employeurs, indépendants)	37 %	34 %	55 %
Salariés : contrat à durée déterminée (CDD, saisonniers, vacataires ...)	55 %	47 %	67 %
Salariés : emploi sans limite de durée (CDI, titulaires de la fonction publique)	49 %	44 %	80 %
Autre (stagiaire rémunéré, emploi aidé, apprenti sous contrat, placé par une agence d'intérim)	41 %	35 %	52 %
Ensemble	48 %	43 %	73 %

Source : Insee, RP2018

UNE MAISON POUR LES AIDANTS À MARSEILLE



Ce lieu, ouvert en septembre 2022, est **un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des aidants de personnes en situation de handicap et de personnes du Bel Âge**. Il a pour missions de :



- Faciliter la reconnaissance des aidants ;
- Prévenir et lutter contre l'isolement social et l'épuisement
- Leur donner des outils pour identifier rapidement et simplement les ressources mobilisables, comprendre la maladie, la dépendance, appréhender les émotions, et enfin apprendre à accompagner au mieux et de manière soutenable les proches.

Cette maison assure **un accueil physique et une permanence téléphonique** compatible avec l'emploi du temps des aidants. C'est un lieu de ressource en termes d'information, de droits et d'accès aux

différents dispositifs relevant de la compétence du Département et de la MDPH. Elle propose aussi des activités de bien-être (socio-esthétique, de sophrologie, etc.) et constitue un **lieu d'éducation thérapeutique et de coordination avec le secteur sanitaire** (sensibilisation à la prise en charge du diabète, des maladies cardiovasculaires, pédagogie concernant le dossier médical de l'aidé, etc.).

LES MAISONS DU BEL ÂGE, PLUS ESSENTIELLES QUE JAMAIS



Dédiées aux personnes âgées de 60 ans et plus et à leurs aidants, les Maisons du Bel Âge sont un véritable guichet unique d'accueil et d'accompagnement.

Elles permettent d'aider et d'orienter les usagers dans leurs démarches administratives, mais également d'assurer une veille sanitaire et de lutter contre l'isolement. Le parti pris est celui de la proximité, grâce à une administration engagée qui se rend disponible auprès de

ses usagers sur l'ensemble du territoire.

Début 2022, on compte 40 Maisons du Bel Âge réparties sur le territoire.

UN GRAND PAS POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Ouverte en décembre 2020, la Maison départementale de lutte contre les discriminations est issue d'une concertation avec les associations du territoire autour des trois sujets sensibles que sont l'homophobie et la transphobie (LGBTQI+), l'égalité femmes/hommes et le harcèlement scolaire.

Elle est à la fois :

- Un centre de ressources à destination des associations : salles de réunion, box pour des permanences, espace d'exposition, etc.,
- Un lieu d'information et d'orientation pour le public : accueil, documentation, permanences associatives et juridiques,

- Un lieu de veille, d'études et de prospective.

Après une année d'existence, **la MDLD a accueilli 1 405 personnes et mis à disposition ses locaux auprès de 24 associations** qui œuvrent, conseillent et accompagnent les victimes. Elle comptabilise déjà 98 partenaires associatifs et institutionnels. Son utilité s'est vue confirmée par une permanence dédiée du Défenseur des Droits.

La MDLD remplit sa mission de valorisation de la politique départementale en matière de lutte contre les discriminations **en totalisant 33 évènements et 1 226 bénéficiaires.**

FAVORISER LA MIXITÉ AU SEIN DES ÉQUIPES



Afin de permettre aux femmes et aux hommes de travailler dans les mêmes conditions quel que soit leur domaine d'activité, la collectivité prévoit des aménagements et des équipements adaptés dans chacun de ses services. Ainsi, pour chaque projet de travaux, les vestiaires et sanitaires sont construits de façon à garantir l'accueil et le confort de toutes et tous.

DES ÉQUIPEMENTS POUR TOUS DANS LES COLLÈGES



Dans le cadre du Plan Charlemagne, le Département équipe les collèges publics sous sa responsabilité en mobiliers innovants permettant d'améliorer les conditions de travail des élèves et en mobiliers inclusifs, adaptés aux élèves en situation de handicap. Ainsi, la collectivité finance des fauteuils, tables sur roulettes, paillasse mobiles et autres équipements scolaires adaptés à tous.

En 2021, le Département a financé ce mobilier innovant pour un montant d'environ 247 000 euros.

DES SERVICES CIVIQUES AU SEIN DU DÉPARTEMENT



Chaque année, le Département lance une campagne de recrutement destinée aux jeunes de 18 à 25 ans révolus pour recruter 150 services civiques répartis dans les différentes directions. Ce dispositif est également accessible jusqu'à 30 ans aux personnes en situation de handicap. Sans aucune condition de diplôme, il permet de mettre en avant la motivation, le savoir-être et les compétences de chacun.

DEUX MAISONS POUR LES JEUNES DE PROVENCE



À ce jour, le Département a ouvert deux Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports (MPJS) à Marseille et Aix-en-Provence. Véritables services de proximité, ces structures sont le relai des dispositifs déployés par le Département en faveur des jeunes (11/25 ans) et des associations. Espaces de convivialité et de travail, salles de projection, elles peuvent accueillir les usagers pour de nombreuses activités ludiques ou professionnelles. La MPJS de Marseille a rouvert ses portes en 2021 tandis qu'une nouvelle structure verra le jour au second semestre 2022.

Sur 9 mois d'activité et malgré le contexte sanitaire, la MPJS Chapeliers a accueilli 3 746 visiteurs. Elle enregistre 113 rendez-vous partenaires, 33 temps forts, près de 900 réservations gratuites de créneaux par des associations du territoire pour une valorisation budgétaire de 33 837 €.



4.3.4 ENJEU 3 : LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Entre 2013 et 2019, la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans, dans les modes d'accueil "formels", a progressé sur l'ensemble des départements de la région.

DÉPARTEMENT	Taux de couverture global %	
	2019	2013
Alpes-de-Haute-Provence	52,9	46,9
Hautes-Alpes	57,6	55,8
Alpes-Maritimes	51,1	44,4
Bouches-du-Rhône	47,5	42,8
Var	51,3	47,3
Vaucluse	48	30,7
France métropolitaine	59,8	nd

Source : Cafdata

Les modes d'accueil "formels" pris en compte dans le taux de couverture sont les suivants :

- Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers,
- Salarié(e) à domicile,
- Accueil en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE – collectif, familial et parental, micro-crèches),
- École maternelle.

DES CONSULTATIONS PMI PLUS ACCESSIBLES



Le Département est chargé de missions obligatoires relevant de la Protection maternelle et infantile, notamment des actions de prévention pour les enfants de 0 à 6 ans. Afin d'accroître l'accessibilité à cette offre, deux axes sont privilégiés :

- L'accueil des familles pour la prise de RDV
- L'accessibilité en ligne via le service Doctolib.fr.

DES BILANS DE SANTÉ POUR LES TOUT-PETITS



Les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) réalisent auprès des 3-4 ans un bilan de santé systématique dans les écoles maternelles. Tous les enfants des Bouches-du-Rhône profitent chaque année de cette consultation :

- 22 968 dépistages des troubles de la vision.
- 18 065 dépistages de l'audition.
- 23 035 dépistages de l'obésité.
- 23 316 dépistages psychomoteurs et du langage.
- 2 189 dépistages présentant au moins une dent cariée non traitée.
- 2 058 équipes éducatives.
- 2 193 projets d'accueil individualisé.
- 67 088 enfants vus en école.
- 712 écoles sur l'ensemble du territoire.



Ces données ont une grande importance **pour mener des politiques de santé publique ciblées et efficaces**. Il s'agira, à terme, de mettre en relation les données collationnées lors des premiers mois de vie de l'enfant, avec le bilan réalisé à trois ans afin de mettre en perspective certains facteurs de risques et tenter de les réduire.

MIEUX ACCUEILLIR LA PETITE ENFANCE



Le Département veille à assurer un accueil professionnel et sécurisé de l'enfant pour permettre son épanouissement et son développement via l'agrément et le suivi des modes d'accueil individuel et collectif. Le Département promeut le métier d'assistant maternel en organisant 30 réunions d'information et d'organisation auprès de 534 personnes.

Fin 2021, 6 409 assistants maternels offraient 20 994 places et 635 établissements disposaient de 19 914 places.



LES CONSULTATIONS DE PÉDOPSYCHIATRIE

Le Centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD) a assuré la poursuite des consultations d'enfants pendant l'année : les antennes du CMPPD sont restées ouvertes au public, y compris pendant les périodes de confinement. L'activité s'est maintenue. L'accueil de nouveaux patients a été renforcé.

En 2021, 22 023 consultations réalisées et 1 285 enfants suivis.



LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ MENTALE POUR LES ENFANTS PLACÉS

En partenariat avec les assistants familiaux et les Maisons d'enfants à caractère social (MECS), les enfants et adolescents placés bénéficient d'un accueil privilégié. À ce titre, les professionnels exerçant dans la protection de l'enfance reçoivent une formation spécifique pour mieux appréhender la santé mentale de ces publics.

En 2021, 170 enfants bénéficiant d'une mesure de protection.

LA DÉTECTION PRÉCOCE DE L'AUTISME



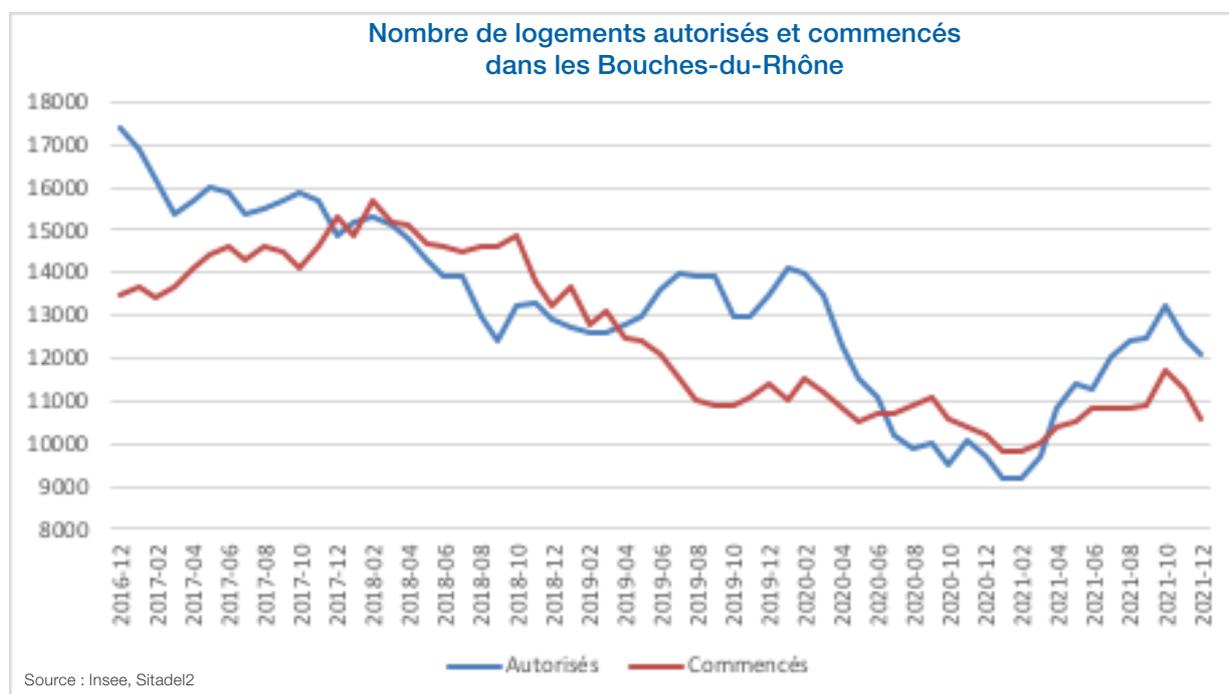
Le Département a mis l'accent sur le dépistage précoce des troubles du spectre autistique (TSA) grâce à trois leviers d'actions : repérage / diagnostic / intervention.

Depuis 2016, en lien avec le Centre Ressources Autisme (CRA Paca), les pôles de pédopsychiatrie et les acteurs de la prise en charge, un dispositif a été mis en place afin de favoriser la détection, en particulier chez les jeunes enfants.

En 2021, le repérage systématique continue.

4.3.5 ENJEU 4 > LOGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

Concernant le nombre de logements autorisés et commencés dans le département des Bouches-du-Rhône, la tendance à la baisse observée depuis fin 2016 s'est clairement accentuée avec la crise du Covid-19, avant une légère reprise sur l'année 2021.



DES AIDES POUR DÉVELOPPER LE LOGEMENT SOCIAL



Le Département apporte son soutien à la production de logements locatifs sociaux pour accroître l'offre nouvelle en logements sur des territoires déficitaires, tout en préservant la mixité sociale de l'habitat. Il agit notamment sur trois axes :

- La production et l'acquisition-amélioration de nouveaux logements sociaux en faveur de territoires déficitaires,
 - La réhabilitation de logements locatifs sociaux, notamment en finançant des travaux d'économies d'énergie ainsi que l'adaptation des logements à l'âge ou au handicap,
 - L'aide aux communes pour des acquisitions foncières et immobilières en faveur du logement social. Ces aides départementales varient de 20 % à 60 % du montant HT de la dépense subventionnable en fonction de l'intérêt du projet.
- **598 logements produits et 614 réhabilités pour 11,8 M € en 2021**
 - **26 communes aidées pour un montant de 4,5 M€ pour des acquisitions foncières.**



LA CRÉATION DE LOGEMENTS INCLUSIFS



Pour favoriser le déploiement de l'habitat inclusif, le Département a édité en juillet 2018 un cahier des charges qui précise le contexte, les enjeux, les objectifs recherchés, ainsi que les caractéristiques des projets de création de logements inclusifs. Il a par ailleurs choisi de développer la mutualisation de la Prestation de compensation du handicap (PCH), pour favoriser les conditions d'un accompagnement optimal de chaque locataire tout en améliorant les conditions d'une gestion collective pérenne de ce type d'habitat. Le Département assure ainsi le conventionnement avec le gestionnaire et la coordination de l'ouverture des droits en lien étroit avec la MDPH.

À la suite de l'appel à projets lancé en juillet 2018, 9 projets sont désormais soutenus par le Département. Les conventions avec les porteurs de projet sont en cours de signature. Par ailleurs, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par le Département afin de déployer la prestation d'aide à la vie partagée qui sera cofinancée par la CNSA pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

État des projets : 9 existants et 16 en projet

Nombre de personnes susceptibles d'être accueillies sur l'ensemble des projets : 193





LA MISE À L'ABRI DES PLUS FRAGILES

De plus en plus de ménages sont susceptibles de se retrouver confrontés à des situations complexes en matière de logement : logements insalubres ou inadaptés, errance, précarité des situations. Afin de limiter les conséquences liées à cette insécurité, le Département propose des studios d'urgence sur l'ensemble de son territoire pour répondre aux situations les plus préoccupantes. En 2021 :

- Ouverture d'un **nouveau lieu d'accueil de 54 places** en hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence "L'îlot" (787 193 euros de subvention) et financement de places pour les femmes victimes au sein de plusieurs structures : l'Association des maisons d'Accueil (AMA) avec 6 places financées par une subvention de 25 000 euros, l'AVES avec 12 places financées par une subvention de 60 000 euros.



- Ouverture d'un second lieu d'accueil, l'Oasis (au sein de la Caravalle) pour les femmes victimes de violences (subvention de 150 000 euros), avec des hébergements dits "diffus".
- Un nombre de 85 places a été soutenu pour un montant de 780 000 euros.
- Poursuite de la participation au financement du dispositif "service nuit+" du SIAO/115, à hauteur de 92 500 euros.
- Financement d'un écoutant du 115 (Sara Logisol) pour 35 000 euros.



UN FONDS DE SOLIDARITÉ ADAPTÉ AUX BESOINS



Des aides financières individuelles sont prévues pour les ménages en difficulté (pour les 29 communes concernées hors Métropole) dans les conditions suivantes : toute personne ou famille éprouvant des difficultés pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par le règlement intérieur du FSL.

Pour 2021, 445 demandes dont 338 ont été accordées (76 %) pour un montant global de 317 181 euros. Légère augmentation du nombre de dossiers accordés.

DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES



L'Accompagnement socio-éducatif lié au logement (ASELL) a pour objectif d'aider des ménages en difficulté dans l'accès ou le maintien dans le logement.

Cette mesure limitée dans le temps se décline en deux types d'accompagnement :

- Généraliste recouvrant un ensemble de tâches spécifiques liées au domaine du logement,
- Renforcé pour les ménages à partir de l'assignation, avec pour objectif principal de favoriser la résolution des situations d'expulsion domiciliaire et la stabilisation du budget.

L'Accompagnement social collectif (ASC) lié au logement est un outil mobilisable par les travailleurs sociaux ou les bailleurs sociaux afin de faciliter et accélérer l'insertion du ménage dans son logement.

En chiffres :

- En 2021, 2 052 mesures ASELL ont été conventionnées pour un total de 4,87 M€.
 - En 2021, 2 206 mesures ASC ont été conventionnées pour un total de 1,59 M€.
- Globalement pour 2021, 49 opérateurs ont été subventionnés au titre des mesures individuelles et collectives pour un montant de 6,45 M€.

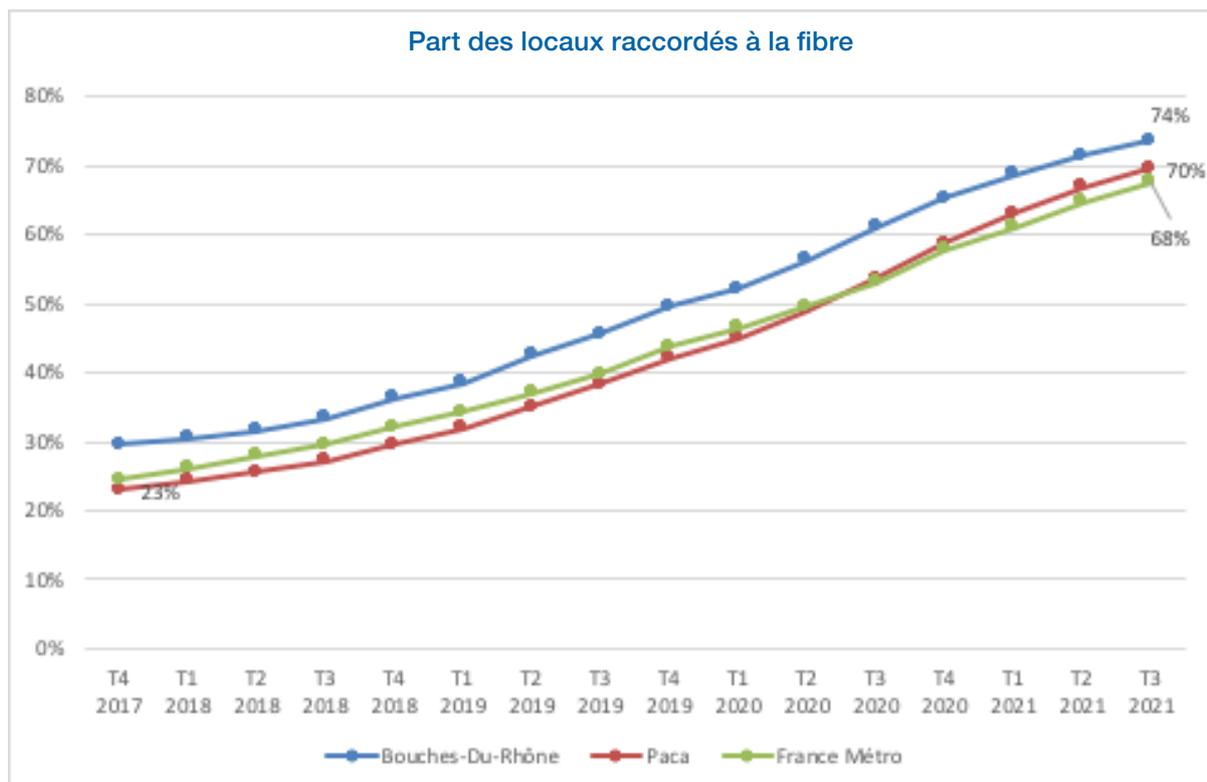


4.3.6 ENJEU 5 : L'ACCÈS ÉGAL AU TERRITOIRE ET SERVICES DE PROXIMITÉ

Cet enjeu renvoie à la question de la qualité et de l'accès pour tous aux services de l'administration.

Au 3^e trimestre 2021, 74 % des locaux du Département sont raccordés à la fibre, c'est 4 points de plus qu'en région et 6 points de plus qu'en France métropolitaine.

À noter que la répartition des raccordements à la fibre au sein du département est variable, les territoires urbains ou industriels étant souvent mieux raccordés que les autres.



Source : Arcep, T3 2021

UN SERVICE PUBLIC DÉMATÉRIALISÉ



13 millions de Français sont en difficulté avec le numérique, 40 % sont inquiets à l'idée de réaliser des démarches en ligne, et 34 % des habitants des villes moyennes disent ne pas profiter des opportunités offertes par le numérique. Dans un contexte de dématérialisation des services publics et privés, le Département s'est saisi de cette question en définissant un plan numérique à destination des usagers (citoyens, partenaires...) et des agents de la collectivité.

Ce plan comporte 3 axes : mieux servir les usagers, renforcer la compétitivité du territoire, et aller vers une institution 3.0.

La direction des Territoires et de l'action sociale (DITAS) développe également le numérique dans ses Maisons départementales de la solidarité (MDS) pour :

- Rendre autonomes les usagers dans leurs démarches administratives en ligne,
- Instaurer une culture commune sur le numérique,
- Modifier certaines pratiques professionnelles,
- Équiper les MDS de matériels plus performants et adéquats (Wifi, PC, tablettes, haut débit...).



En chiffres :

- nombre de structures faisant de l'accueil social inconditionnel (MSAP + CCAS) : 13 + 119 = 132

- nombre de MDS : 27

- nombre de MDS connectées : 12

UN ÉQUILIBRE TERRITORIAL POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



Le Département lance chaque année un appel à projets à destination des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance. Il porte sur un besoin spécifique en lien avec la parentalité et invite les porteurs de projets à apporter des réponses innovantes. Il doit permettre d'interroger les modalités d'organisation et les orientations des lieux d'accueil.

Pour 2021, 60 projets ont été subventionnés pour 184 480 €.

Au sein des établissements, le Département finance par convention des lieux d'accueil qui dédient deux ou trois places au profit d'enfants orientés par les services de la PMI. Cette orientation est envisagée pour les familles isolées et en situation de fragilité. Une priorité sera donnée à l'ouverture de places dans les zones "quartiers prioritaires de la ville" dans le cadre du plan pauvreté.

En 2021, 69 structures ont été subventionnées pour 309 874 € et 30 places réservées (à temps plein) pour 53 enfants (à temps partiel).

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



• Dans les communes



Pour les communes et leurs groupements, un dispositif d'aide est déployé afin de mettre aux normes d'accessibilité les équipements recevant du public et de réaliser les travaux d'adaptation sur les bâtiments existants. Le dispositif concerne également les plages, ports, bases nautiques du littoral, parcs, jardins et liaisons piétonnes entre les équipements publics et les espaces naturels. La participation du Département pour ces investissements peut aller jusqu'à 70 %, plafonnée à 500 000 € HT pour les communes de plus de 10 000 habitants, et à 300 000 € HT pour les communes de moins de 10 000 habitants.

En 2021, 15 dossiers ont été traités pour 1,5 M€.

• Dans les domaines départementaux

Afin de rendre accessibles les domaines départementaux, la collectivité réalise des aménagements adaptés à tous. Récemment, **deux parcours ont été aménagés** à Saint-Pons et Roques-Hautes et deux pontons de pêche accessibles aux PMR ont été aménagés à L'étang des Aulnes. D'ici à 2028, la collectivité propose un programme ambitieux pour multiplier significativement le nombre de chemins PMR dans l'ensemble de ses domaines.

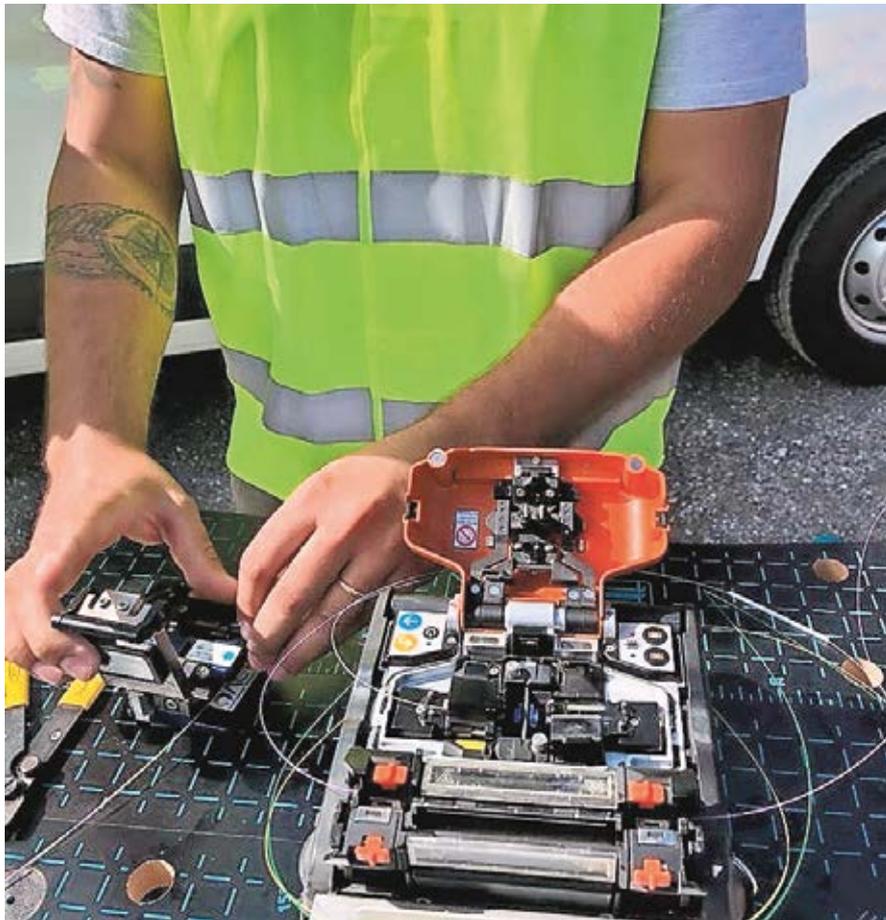
UN ACCÈS POUR TOUS À LA FIBRE



Afin de devenir l'un des territoires les plus connectés de France, le Département investit de différentes façons le champ du numérique. Il a financé en 2018 un réseau Très Haut Débit (THD) par le déploiement de la fibre optique dans 24 communes du nord et de l'ouest de son territoire. En 2021, les travaux se sont poursuivis et l'ensemble des déploiements seront finalisés au premier trimestre 2022.

Fin 2021, le nombre des prises construites était de 49 630 sur un montant théorique de 54 665 prises à construire.

Par ailleurs, le Département est signataire, avec la Métropole, l'ACCM et la Région Sud, des conventions dites "AMII" avec SFR et Orange, qui déterminent les conditions de déploiement du THD en zones urbaines. À ce titre, il est engagé pour suivre la tenue des engagements des opérateurs privés dans les délais convenus, dans le cadre du plan France THD.



4.3.7 ENJEU 6 : DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La mise en œuvre de partenariats efficaces entre les différentes administrations et institutions est nécessaire pour la réalisation des objectifs de développement durable au niveau mondial, national ou local.

Ces partenariats inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, placent au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète, et garantissent un développement économique et social efficace.

Le Département s'ouvre à l'international au moyen d'échanges universitaires, de bourses accordées aux étudiants ou chercheurs étrangers, de la participation aux événements internationaux (congrès) ou encore sur l'octroi d'aides à la réalisation de projets.

■ ACCOMPAGNER LES OPÉRATEURS VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INCLUSIF



Les opérateurs associatifs et réseaux de référence du département actifs à l'international bénéficient chaque année d'un soutien financier et de l'accompagnement de la direction des Relations internationales et Affaires européennes.

Ces opérateurs interviennent à travers des projets de coopération pour atteindre les objectifs de développement durable, notamment dans les zones en développement (Méditerranée, Afrique de l'Ouest, Asie, Amériques centrale et du Sud, Proche-Orient). Ces objectifs concernent la santé, l'emploi, l'éducation, l'environnement, l'agriculture responsable, et la réduction des inégalités sociales.

À titre d'exemple, le Département soutient l'association "Water Treatment supply", dont le siège social se trouve à Marseille, qui a entrepris le projet "Eau saine = eau pour tous" pour rendre l'eau potable dans les écoles, les établissements de santé et les dispensaires au Sénégal.

Impact Covid : En 2021, le nombre d'opérateurs soutenus a doublé par rapport à 2020, leur activité reprenant de l'essor.



■ PÉRENNISER LE FORUM INTERNATIONAL EMERGING VALLEY



Sous le haut patronage du président de la République française, le forum international dédié à l'innovation numérique, devenu pérenne, a rassemblé, sur 2 jours, des start-ups de notre territoire, d'Europe et d'Afrique, mais aussi des entreprises, des scientifiques, des politiques et autres acteurs économiques du monde entier. Le forum propose notamment des débats et ateliers autour des solutions tech innovantes, contribuant au développement économique et technologique des pays d'Afrique et de Méditerranée.

En 2021, le soutien du Département à la 5^e édition du forum a porté sur une séance plénière spéciale : *“Le temps des solutions 2.0 fondées sur la nature : Comment l'Afrique et l'Europe peuvent-elles innover ensemble pour régénérer la biodiversité ?”* lors de laquelle des pistes d'actions concrètes et des recommandations ont été produites par des experts, des acteurs engagés et un représentant élu du Département.

Impact Covid : La 4^e édition du forum prévue en 2020 s'est déroulée en avril 2021 en ligne. La 5^e édition s'est déroulée en décembre 2021 en format hybride, avec une jauge en présentiel réduite (415), mais une jauge en ligne qui a fortement augmenté (2 000).

■ DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX



En 2018, une délégation du Département s'est rendue à New-York afin d'y promouvoir les atouts du territoire. L'un des moments-clés du déplacement a été la signature de la Charte de Venise pour les territoires inclusifs en partenariat avec l'IFFD (International Federation for Family Development) et le Réseau ELISAN (Réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale).

Le Département s'est ainsi engagé à participer aux travaux et réflexions conduits par les signataires de cette charte en faveur de territoires plus inclusifs, en réponse à l'objectif de développement durable SDG11 des Nations Unies (*“Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables”*).

En 2021, le Département a répondu présent à une conférence et un webinar sur les innovations en matière d'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap, où les projets numériques pour les Maisons du Bel Âge ont été présentés.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : L'EXEMPLE DE GÈNES



Depuis 1995, des accords de coopération décentralisée lient la Ville de Gênes, la Métropole de Gênes et le Département. Ces liens étroits ont été réaffirmés avec la signature d'un nouvel accord en 2017 qui couvre les domaines économiques, touristiques, culturels, de mobilité des jeunes, de promotion linguistique réciproque et d'administration territoriale.

En 2021, cet accord a permis de développer des échanges de bonnes pratiques et le portage de projets en matière de développement durable et inclusif et de jeunesse et citoyenneté européenne.

Impact Covid : au premier semestre 2021, les échanges de bonnes pratiques et la "rencontre" entre collégiens des deux territoires ont eu lieu en visioconférence. Dès que cela a été rendu possible au second semestre, deux rencontres avec visites de sites ont été organisées, une sur chaque territoire.



LA CAPTATION DE FONDS EUROPÉENS



Depuis 2018, le Département a mis en place de nouveaux moyens pour accroître sa capacité à capter des financements européens et à participer au rayonnement du territoire sur la scène européenne. Un bureau de représentation du Département a été ouvert en 2018 auprès des institutions européennes à Bruxelles, et une équipe dédiée a été structurée à Marseille.

Cette volonté politique a permis d'obtenir des financements européens et de défendre les intérêts du Département en faisant un travail de veille et de lobbying. En 2021, les agents en charge des questions européennes se sont fortement mobilisés afin de proposer des solutions innovantes en matière de recherche de financements communautaires, et réduire l'impact social et économique de la crise sanitaire (remboursement des équipements de protection, mise en place d'actions en faveur des publics vulnérables, etc..).

En 2021, la captation prévisionnelle au bénéfice du Département, avec l'appui de la DRIAE, est de plus de 12,9 millions d'euros et celle au bénéfice des acteurs du territoire est de 440 029 euros.

LA JEUNESSE SE MOBILISE AVEC LA TEAM 13



Créée pour les jeunes de 11 à 25 ans, la Team 13 réunit aujourd'hui des centaines de membres qui veulent s'investir dans des actions d'intérêt général sur le territoire.

Ramassage de déchets, récolte et tri de denrées alimentaires, aide aux réfugiés ukrainiens, les jeunes de la Team 13 répondent régulièrement à l'appel des associations pour réaliser des missions de bénévolat. En fonction de leurs disponibilités, ils s'engagent pour les causes qui leur tiennent à cœur tout au long de l'année, encadrés par les équipes du Département et des associations.

LES JEUNES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX EN ACTION



Créé en 2017, le Conseil départemental des jeunes regroupe 58 jeunes conseillers départementaux représentant les 29 cantons du département répondant au principe de parité : une fille / un garçon.

L'objectif de ce dispositif est d'éclairer la jeunesse sur les missions dévolues au Département et d'expliquer le rôle d'un conseiller départemental. Ce dispositif permet de sensibiliser les jeunes aux valeurs de la République et les rapprocher des institutions.



Durant leur mandature, les conseillers travaillent sur des thématiques telles que la jeunesse et l'éducation, le cadre de vie, l'accès aux loisirs et la citoyenneté. Ils prennent des décisions concrètes pour l'avenir de leur territoire et ont d'ailleurs participé, **en 2021, à la COP jeunesse dans le cadre du Congrès mondial de la Nature.**

4.4 | ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.4.1 CONTEXTE

Cette finalité répond au premier article de la Déclaration de Rio *“les hommes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable”*. Afin que chacun puisse poursuivre ses aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits.

Cependant, le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l’environnement des générations présentes et futures. En effet, le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

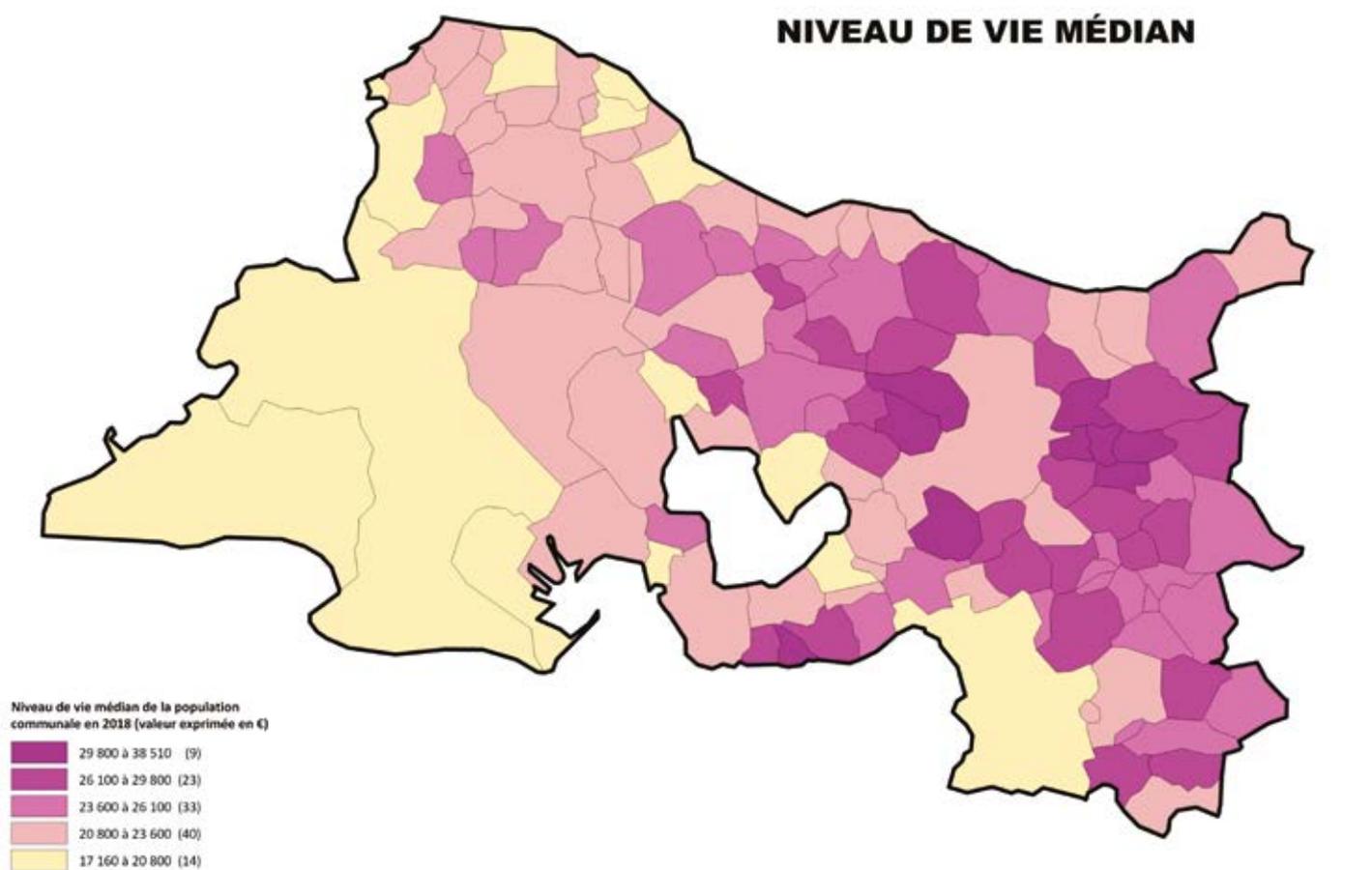
La lutte contre les inégalités financières vise particulièrement à répondre aux défis de cette finalité. Mais l’épanouissement des êtres humains suppose également d’avoir un accès facile aux soins de santé, à la culture, à une éducation de qualité et à la formation dans des conditions d’équité.

Les collectivités territoriales, au plus près des habitants et de leurs besoins, ont un rôle particulièrement important à jouer dans l’épanouissement de leurs habitants.

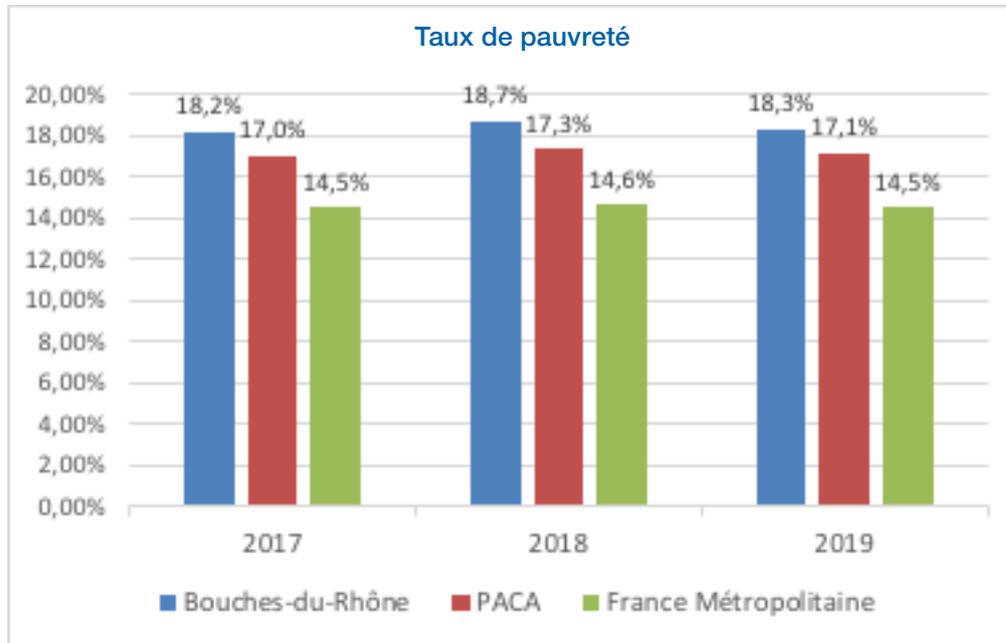


4.4.2 ENJEU 1 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

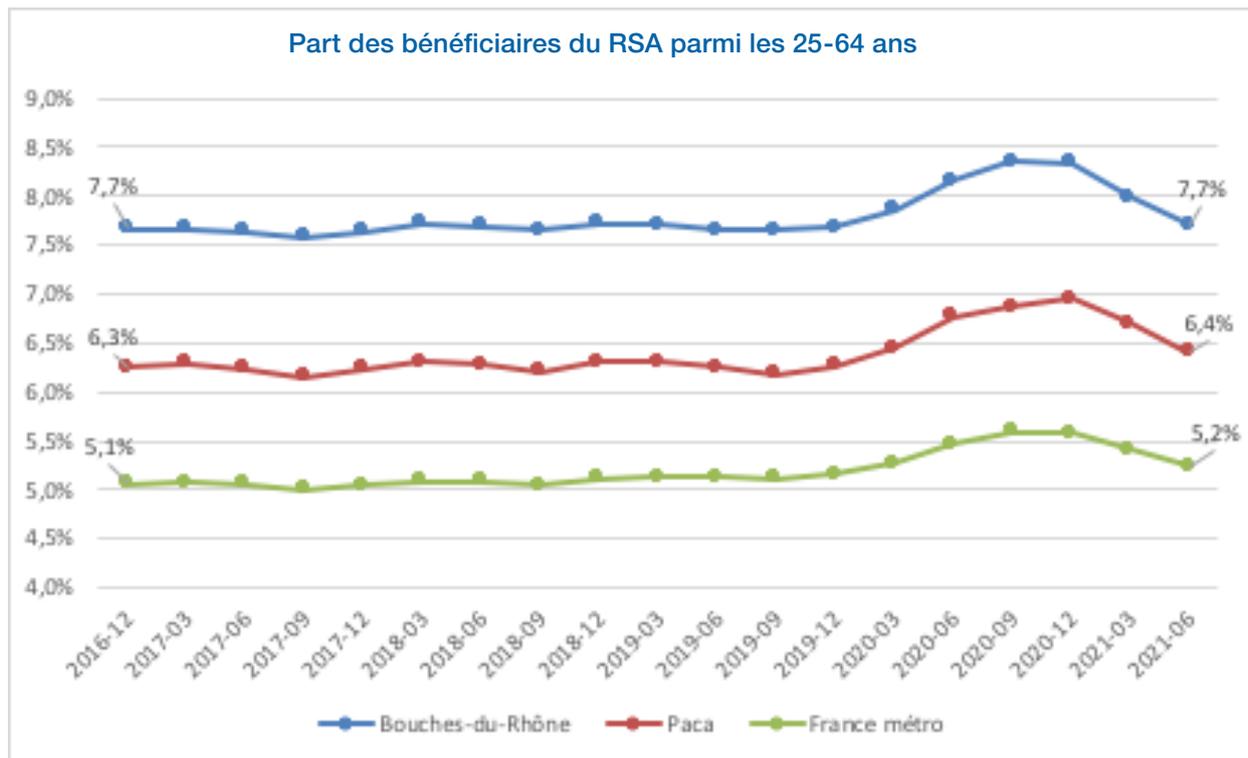
De fortes inégalités de revenus sont présentes au sein même du territoire départemental, avec des niveaux de vie médian très contrastés suivant la population communale concernée.



Dans le département des Bouches-du-Rhône, le taux de pauvreté est important avec des écarts conséquents, qui tendent cependant à diminuer, par rapport à la région (+ 1,2 point en 2019) et surtout comparé à la France métropolitaine (+ 3,8 points).



La part des bénéficiaires du RSA est structurellement élevée dans le département. Suite à la crise sanitaire et aux mesures de confinements, elle a augmenté dans tous les territoires avant de revenir à un niveau proche de l'avant crise mi-2021.



■ RÉDUIRE LES INÉGALITÉS FINANCIÈRES SUR LE TERRITOIRE



Pour réduire les inégalités financières présentes sur le territoire, la collectivité apporte un soutien aux ménages via plusieurs dispositifs mobilisables par les travailleurs sociaux. Parmi eux : les allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance (AMASES), le secours aux adultes et les classes transplantées.

À noter : le montant maximum annuel du secours aux adultes attribué par personne est de 300 euros.

En 2021

- 13 773 AMASES (5,12 M€) ont été accordées ainsi que 2 073 régies ASE (182 355 euros) d'avance.
- 6 687 secours aux adultes ont été traités, avec environ 75 % d'accord pour une somme de 1,26 M€.

Impact Covid : on constate une baisse du nombre et du montant global des aides accordées pour ces deux dispositifs entre 2020 et 2021. En effet, durant la crise sanitaire, ces dispositifs ont dû être interrompus plusieurs semaines. En 2020, aucun projet de classe transplantée n'a pu être mené à terme.

■ LA HAUSSE DES DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE



Pour permettre l'accès à l'aide alimentaire des personnes les plus démunies, le Département participe au financement du **restaurant social** "NOGA" à Marseille, qui permet la distribution de repas 6 jours sur 7, midis et soirs.

En 2021, le nombre de repas servis s'élève à 15 678.

Par ailleurs, la mise en place de **Chèques d'accompagnement personnalisé (CAP)** contribue également à l'achat de produits de première nécessité.

En 2021, 94 113 CAP ont été distribués pour une enveloppe globale de 941 130 euros (en 2020 : 826 500€) .

2021 est marqué par une évolution à la hausse du taux de distribution de CAP de 14 % (11 463 CAP en plus).

La considérable augmentation des enveloppes dédiées à la demande alimentaire et aux produits de première nécessité alerte sur l'importante précarisation des ménages durant cette période.

UNE DEMI-PENSION MOINS CHÈRE POUR TOUS



Le Département a diminué le tarif de la demi-pension de 6,25 % en 2019 pour tous les demi-pensionnaires des collèges publics, sans condition de ressources. Le gain par bénéficiaire et par an est de 28 euros pour un forfait de 4 jours par semaine (soit un total de 1,9 million d'euros par an). Les collèges privés, qui fixent leur tarif, ont été incités à le faire également. Le Département compense cette baisse en attribuant aux collèges une dotation équivalente par élève demi-pensionnaire.

Le Chèque resto collège, lui, bénéficie à plus de 17 000 demi-pensionnaires boursiers chaque année pour un régime de 4 jours par semaine, dans l'ensemble des collèges publics et privés des Bouches-du-Rhône. Le gain par bénéficiaire est de 252 euros, soit un total de 4,4 millions d'euros par an.



LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



Une aide financière permet, dans le cadre du Fonds de solidarité logement, de soutenir une famille en situation d'impayé ou exposée à une coupure d'eau, d'électricité ou de gaz. Elle est versée directement pour le compte des familles aux fournisseurs d'énergies et d'eau ayant passé convention avec le Département.

De plus, les fournisseurs mettent en œuvre des mesures pour prévenir les impayés d'énergie et le surendettement. Des actions de sensibilisation et d'information sont ainsi menées et portent sur la maîtrise des dépenses d'énergie (diffusion de brochures, informations).

En 2021, 703 dossiers ont été reçus dont 533 accordés pour une dépense globale de 167 249 euros.

4.4.3 ENJEU 2 : ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ ET ACTIONS DE PRÉVENTION

Assurer la santé et le bien-être de tous requiert un accès facilité aux soins et des mesures pour réduire les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales.

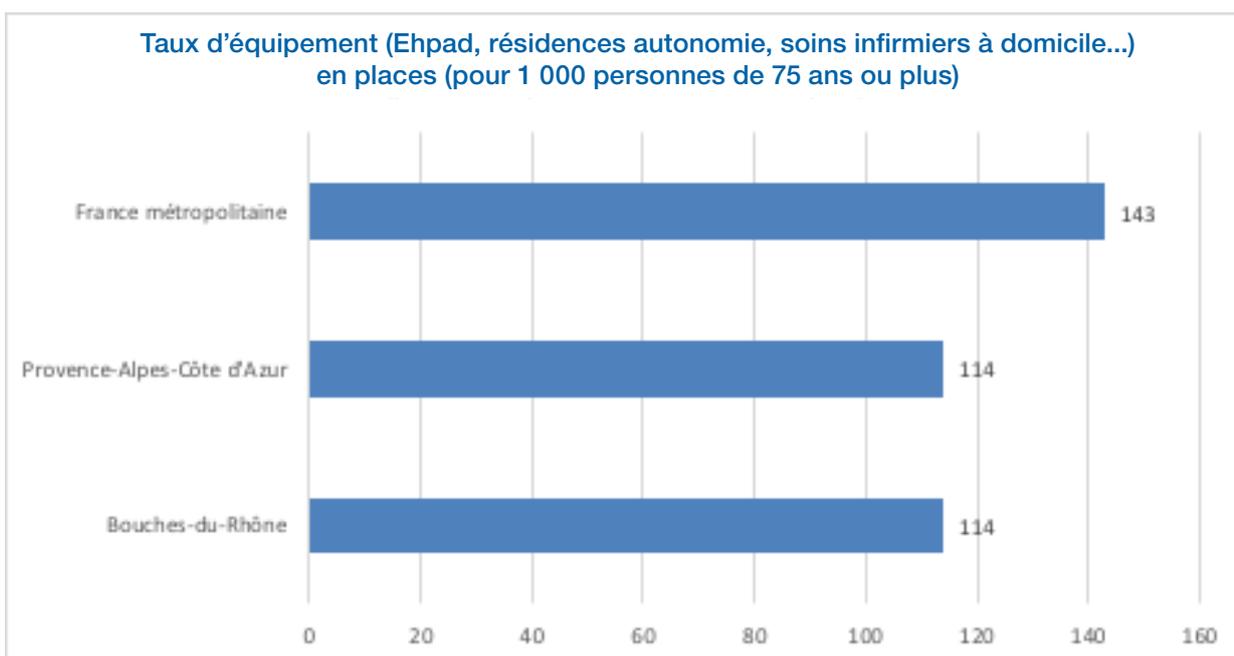
Ces enjeux sanitaires nécessitent de mettre en place un système de prévention des risques, d'assurer une couverture médicale et un accès universel aux services de santé et de soutenir la recherche et le développement des traitements.

Département urbain, les Bouches-du-Rhône ont un nombre de praticiens (personnels médical et paramédical) particulièrement élevé par rapport au reste du pays.

	Nombre de praticiens	Nombre de praticiens pour 1 000 hab.
Bouches-du-Rhône	19 899	9,78
PACA	45 879	9,08
France métropolitaine	399 055	6,15

Source : Insee, BPE, 2020

En revanche, avec 114 places pour 1 000 personnes de plus de 75 ans, le département possède un taux d'équipement à destination des personnes du Bel Âge (Ehpad, résidences autonomie, soins infirmiers à domicile...) en retrait par rapport à la moyenne de France métropolitaine.



Source : Drees, Finess, SAE ; Insee, estimations de population, 2019

DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS ET LES HÔPITAUX



Le Département développe une politique volontariste en matière de santé et de prévention en subventionnant les hôpitaux et les associations œuvrant dans le domaine sanitaire.

En 2021, le Département a instruit 618 180 euros de subvention d'équipements aux hôpitaux et 275 240 euros en fonctionnement et en investissement aux associations.



De plus, le Département a octroyé :

- **400 000 euros à l'Institut Paoli-Calmettes** (dépistage et prévention des cancers) en fonctionnement général.
- **300 000 euros au Centre régional de Coordination des Dépistages des Cancers SUD PACA** pour les projets spécifiques "dépistage du cancer du sein" (250 000 euros) et "dépistage du cancer du côlon" (50 000 euros).

LE SOUTIEN AUX SYSTÈMES DE SANTÉ À L'INTERNATIONAL



Le Département, pleinement engagé pour veiller à la santé des habitants de son territoire, déploie également son soutien à l'échelle internationale. Une volonté illustrée par deux exemples de coopération concrets :

- Un solide partenariat avec l'Arménie : impliqué depuis plus de 20 ans dans le développement des infrastructures et la formation de personnel médical en Arménie, à travers sa politique de coopération décentralisée, le Département apporte un soutien à la fois matériel et financier qui s'est d'abord concrétisé à Gyumri où un centre d'imagerie médicale a été implanté après le séisme de 1988. Puis, sous la forme d'un dispensaire de soins bucco-dentaires implanté à Etchmiadzine. L'action du Département s'exprime ensuite à Goris, localité du Sud de l'Arménie, où les fonds alloués par la collectivité servent à la formation de personnels qualifiés en cardiologie.

En 2021, le Département a renouvelé son soutien aux associations ASAF et Altitude 5 165 qui ont ainsi respectivement bénéficié de subventions d'un montant de 45 000 euros et 80 000 euros.

- Le soutien à "Santé Sud": plus importante ONG de santé de la région Sud, le réseau médical et social de solidarité internationale "Santé Sud" intervient dans tous les pays en développement et dénombre 734 partenaires au sud. Il fait figure de modèle pour ses actions d'optimisation des systèmes de santé, de médicalisation des zones rurales, de réduction des inégalités sociales en santé, de communication et d'éducation au développement au bénéfice de 5,9 millions de personnes.

En 2021, le Département a subventionné "Santé Sud" à hauteur de 45 000 euros.

LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE ET LA VACCINATION



Il s'agit d'offrir aux Provençaux un accès simple et gratuit à la vaccination grâce à une équipe dédiée qui se déplace dans le département pour protéger les plus précaires et prévenir les risques d'épidémie.

Les neuf centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) offrent eux aussi un accès facilité à l'information, à la prévention et à la prise en charge de toutes maladies sexuellement transmissibles. Les équipes vont également à la rencontre des publics en étant présentes lors d'actions hors les murs, notamment sur des événements festifs.

Les cinq centres de lutte antituberculeuse (CLAT), assistés d'une unité mobile de radiologie (UMR), coordonnent la lutte antituberculeuse au niveau départemental.

En 2021 :

- **2 045 vaccinations effectuées** au sein du service vaccination des plus de 6 ans CeGIDD et CLAT.
- **41 442 consultations réalisées en CeGIDD** au bénéfice de 23 403 patients inscrits ;
- **7 367 consultations réalisées au CLAT** au bénéfice de 3 833 patients.

Le Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA13) réalise quant à lui toutes les analyses de dépistage à la demande des CLAT, des PMI et des CeGIDD. Il est le seul laboratoire départemental à avoir une habilitation de biologie médicale.

En 2021, le laboratoire a traité 57 700 dossiers patients, effectué 14 300 analyses HIV, 18 300 analyses Hépatite B, 9 300 analyses Hépatite C et 1 900 analyses Hépatite A.

Pour la Protection infantile : la vaccination obligatoire des 11 vaccins a accentué la mission première au niveau de la prévention vaccinale des enfants de 0 à 6 ans.

Ainsi, 22 000 vaccinations ont été réalisées sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône (DTP, Coq, Hémophilus B, ROR, Hépatite B, pneumocoque, méningite C et le BCG recommandé et orienté par les libéraux de chacun des territoires).

LA PROMOTION DE LA SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE



Au regard de leurs compétences et en fonction de leurs moyens, les équipes de la DPMISP (sage-femme, conseillère conjugale et familiale, infirmier, médecin...) contribuent sur leur territoire aux actions collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes.

Ces actions s'intègrent dans un projet santé de territoire porté par l'ensemble de l'équipe et font l'objet d'une validation chaque année par le médecin responsable PMI/santé, la sage-femme référente, le médecin responsable du CPEF du territoire et le médecin responsable du CeGIDD.

2021 a été marquée par l'information des patients et la distribution de documentations didactiques concernant les perturbateurs endocriniens.

LE SUIVI MÉDICAL DES COLLÉGIENS



Ce dispositif est à destination des jeunes licenciés de 10 à 16 ans de clubs, s'entraînant de façon intensive et régulière ou en sections sportives et/ou associations sportives des collèges.

Il s'agit de réaliser un bilan complet pour l'année sportive avec électrocardiogramme, consultation diététique et morphologique et évaluation psychologique.

LE DÉPARTEMENT PLEINEMENT MOBILISÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA CRISE SANITAIRE



En première ligne en raison de la nature de ses principales compétences, le Département s'est fortement investi dans la lutte contre la Covid-19, notamment sur le plan du dépistage et de la vaccination. La DPMISP, le LDA et le SDIS 13 ont été particulièrement actifs sur le front de l'épidémie.

Des centres de dépistage mobiles et fixes

- Deux centres de dépistage fonctionnant de manière parfaitement autonome sont restés ouverts jusqu'à la mise en place de la vaccination ;
- Le LDA est devenu centre de prélèvements ;
- Des opérations ponctuelles organisées avec le SDIS (maisons de retraite, établissements pénitenciers) ;
- Collaboration avec le SDIS 13 pour organiser le prélèvement des eaux usées et les analyses de surface dans les établissements prioritaires (collèges, Ehpad).
- Jusque fin mars 2021, maintien du dépistage au centre de Mazenod et au LDA : tests PCR ou tests antigéniques.

La vaccination au cœur de notre action

- Ouverture de 7 centres de vaccination : Mazenod (inauguration le 13 janvier), Saint-Adrien, Les Flamants, Arles, Aubagne, vaccinodrome de Coudoux et Arenc. Puis mise en place du Vaccibus et du Car de la vaccination dans les communes du département.
- Bus de la vaccination : le LDA a géré le stock des vaccins et sa distribution pour le bus n°3.

Nombre d'analyses réalisées en 2021 : 20 000



CONTRÔLER LA QUALITÉ DE L'AIR



En 2021, le Département a maintenu son accréditation pour effectuer des prélèvements et analyser la Qualité de l'air (QAI) dans les établissements recevant du public (ERP) suite aux dernières évolutions réglementaires.

4.4.4 ENJEU 3 : ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Au cours des dernières décennies, le niveau global de qualification a augmenté en France comme en région Paca et dans les Bouches-du-Rhône. Cela est notamment lié à l'accroissement des qualifications requises pour des métiers qui ont été considérablement transformés par les évolutions technologiques.

Dans les Bouches-du-Rhône, on observe une baisse très importante des non-diplômés et une hausse significative des diplômés du supérieur (qui a dépassé la part des non-diplômés).

	BDR 2018	BDR 2008	PACA 2018	PACA 2008	FRANCE métro 2018	FRANCE métro 2008
Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB	27,7	37,3	27,6	37,6	26,9	36,6
CAP ou BEP	21,7	21	23,2	21,9	24,9	24
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	17,3	16	18,1	16,8	17,2	15,6
Diplôme de l'enseignement supérieur	33,3	25,7	31,1	23,9	30,9	23,8

Source : Insee, RP

Avec pour objectif de garantir l'accès à une éducation équitable, gratuite et de qualité, tout en réduisant les inégalités entre les élèves, le Département des Bouches-du-Rhône a engagé un plan d'envergure en matière d'éducation pour les années 2017 à 2027. Baptisé "Plan Charlemagne", ce plan d'actions ambitionne d'offrir aux jeunes de Provence un cadre d'apprentissage serein et motivant, favorable à leur réussite éducative.

Bien au-delà du cadre scolaire, il s'agit de promouvoir l'engagement citoyen et responsable, favoriser l'insertion et l'accès aux outils numériques et contribuer à l'épanouissement des jeunes générations dans des établissements neufs, rénovés et sécurisés.

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



Le Centre médico-psycho-pédagogique du Département a assuré les consultations en 2020, notamment pendant les périodes de confinement, pour éviter le décrochage scolaire des écoliers, collégiens et lycéens. L'accueil a été privilégié pour les élèves en situation sociale précaire et préoccupante.

En 2021, 160 enfants ont été suivis par les enseignants spécialisés du CMPPD.

LA CULTURE AU SERVICE DE LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT



Le Musée départemental Arles antique (MDAA) fait partie du Cercle arts-sciences en Camargue dont le but est de proposer une programmation mêlant arts et sciences à partir des enjeux environnementaux d'aujourd'hui pour imaginer le monde de demain.

FAVORISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Dans le cadre du Schéma départemental de développement universitaire et scientifique 2019-2021 (SDDUS) des Bouches-du-Rhône, le Département s'est fortement impliqué dans :

- L'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat étudiant avec AMU Entreprise et le Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE Provence), dont la vocation est d'accompagner les étudiants d'Aix-Marseille Université ayant un projet entrepreneurial.
- La promotion de la culture et de l'enseignement scientifique pour le plus grand nombre grâce aux sciences participatives.

ENCOURAGER LA FORMATION AU NUMÉRIQUE



Les besoins en RH de ce secteur étant appelés à croître dans les prochaines années, le Département encourage l'écosystème de formation au numérique. L'association "Code4Marseille", qui réunit 9 écoles de code marseillaises, organise avec le soutien financier de la collectivité un hackathon pour développer un produit web au service du territoire. Cette opération permet en outre d'intégrer des bénéficiaires du RSA aux formations dispensées par les différentes écoles membres.

UN KIT DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR TOUS LES COLLÉGIENS



Pour réduire le coût de la rentrée des familles, le Département distribue environ 108 000 kits de fournitures scolaires de qualité, sélectionnées selon les recommandations de l'Éducation nationale, à tous les collégiens des établissements publics et privés sous contrat.



D'abord attribué aux seuls élèves de 6^e, le kit est depuis la rentrée 2020 distribué à tous les niveaux de classe. À la rentrée 2021, le kit a été enrichi d'une calculatrice scientifique pour tous les élèves de 6^e.

Pour la prochaine rentrée, les sacs sélectionnés seront plus écoresponsables avec une fabrication 100 % coton recyclé.

Montant prévisionnel de l'opération de distribution en 2022 : près de 1,5 million d'euros.

LE SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES DES COLLÈGES



La Participation aux actions menées par les établissements (PAME) permet de soutenir financièrement des projets scolaires portés par les collèges, en priorité dans les 4 thématiques suivantes : "lecture / écriture", "prévention et apprentissage de la citoyenneté", "alimentation", "environnement et développement durable".

Impact Covid : le nombre de PAME accordé pour l'année scolaire 2021/2022 s'élève à 842, soit 110 395 élèves bénéficiaires dans 167 collèges.





ORIENTER LES COLLÉGIENS VERS UN PARCOURS PROFESSIONNEL

Dans le cadre du Plan Charlemagne, plusieurs actions sont menées pour l'accompagnement des collégiens dans leur choix d'orientation, le rapprochement avec le monde professionnel et la recherche de stages pour les élèves de 3^e. Il s'agit notamment :

- D'informer les collégiens sur les métiers et filières, notamment ceux en tension (Plateforme numérique "Explorateur de métiers"),
- De faciliter la mise en relation élèves / entreprises en vue du stage d'observation de 3^e (Plateforme numérique "Stage de découverte de 3^e"),
- De préparer les élèves aux codes du monde professionnel, aux entretiens individuels (actions éducatives dans les collèges),
- De travailler sur les représentations et la mixité professionnelle (actions éducatives dans les collèges).

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

STAGE DE DÉCOUVERTE DE 3^e

Ta première expérience de la vie professionnelle

LE DÉPARTEMENT PRÉPARE L'AVENIR DES COLLÉGIENS

- Les collégiens de 3^e doivent faire un stage d'observation mais trop de collégiens ne trouvent pas le stage espéré.

LA PLATEFORME DE STAGE DU DÉPARTEMENT C'EST :

- Un outil simple et rapide pour accéder à des offres de stage dans tout le département
- Une opportunité pour tous les collégiens de 3^e de découvrir des métiers méconnus

Retrouvez les offres sur stagedecouverte13.fr

On recense pour l'année 2021/2022 :

- 51 176 connexions à l'Explorateur de Métiers,
- 9 240 élèves qui ont bénéficié d'actions éducatives sur la découverte du monde professionnel (173 644 euros de subventions aux associations),
- Plus de 1 983 offres de stage déposées sur la plateforme,
- 1 362 collégiens ont déposé une candidature pour 195 stages déclarés pourvus

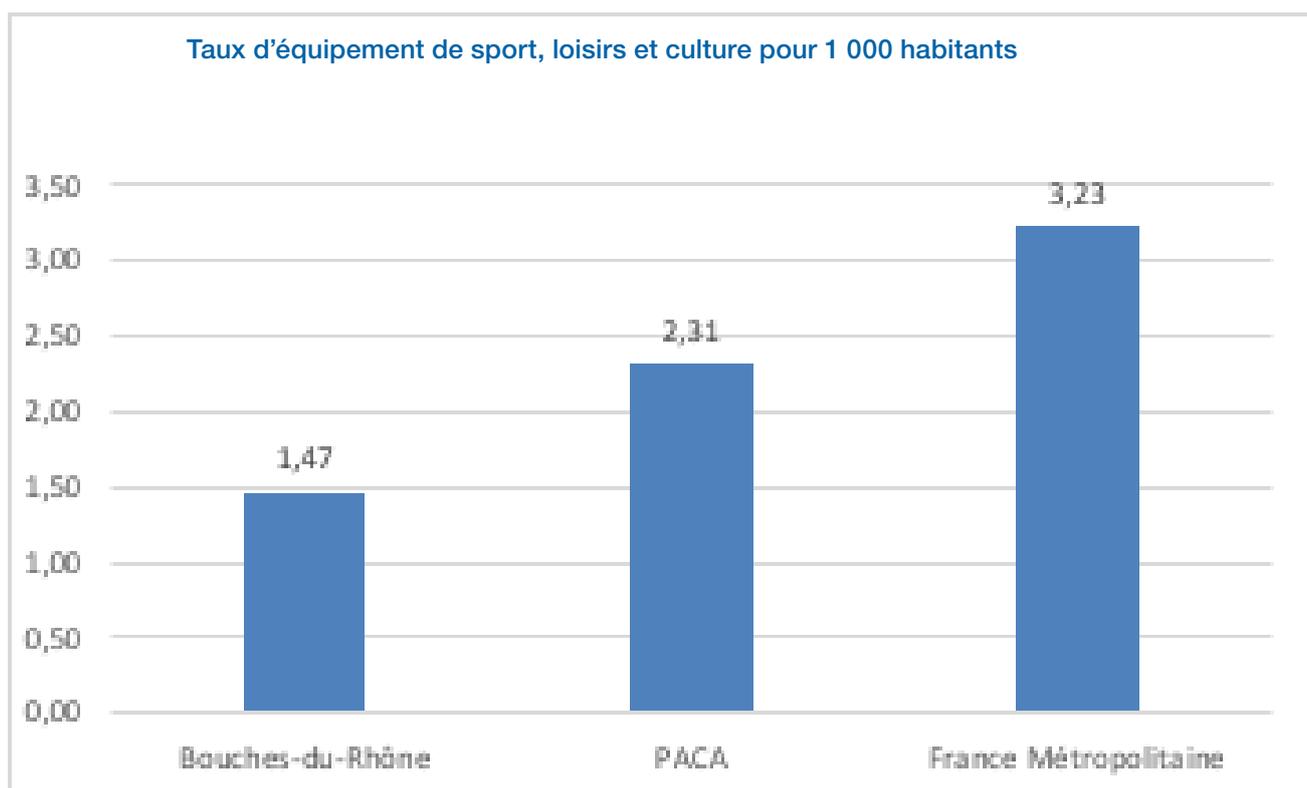
4.4.5 ENJEU 4 : ACCÈS À DES PRATIQUES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS ADAPTÉES À TOUS LES PUBLICS

La pratique d'une activité de loisir est un facteur essentiel d'équilibre et d'épanouissement personnel et d'insertion sociale. Loin d'être réservé aujourd'hui au seul domaine compétitif, le sport se pratique de plus en plus comme un loisir qui se révèle être un enjeu de santé et de bien-être.

La réalisation de ces activités sportives, culturelles et de loisirs est souvent dépendante d'infrastructures et d'espaces accessibles adaptés et fonctionnels dont la répartition est fortement inégale sur le territoire.

En 2020, le nombre de structures sportives (piscines, terrains de sports et de jeux...), culturel (théâtres, cinémas, musées...) et de loisirs s'élève à 1,47 équipement pour 1 000 habitants dans le département des Bouches-du-Rhône.

Ce taux d'équipement révèle un retard important de notre territoire en comparaison de la région Sud (2,31 équipements pour 1 000 habitants) et de la France métropolitaine (3,23 équipements pour 1 000 habitants).



Source : Insee, BPE, estimations de population, 2020

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'année 2020 a été marquée par une obligation de confinement qui excluait toute pratique collective de loisirs. Dans ce contexte inédit, la fermeture prolongée des établissements recevant du public a permis de mettre en lumière de nouvelles pratiques culturelles, notamment numériques.

■ DÉVELOPPER L'OFFRE CULTURELLE NUMÉRIQUE



La crise sanitaire Covid a conduit le Département à imaginer une nouvelle offre culturelle "numérique" afin de maintenir le lien avec les publics sur tout le territoire.

Archives départementales :

Numérisation de la série B des Archives anciennes mises à la disposition des chercheurs (1 500 cotes)

Musée départemental Arles antique (MDAA) :

- Renforcement des publications Facebook et création de nouveaux podcasts
- Mise en place d'une collection de visites à distance en lien avec Provence Tourisme
- Vidéos sur le musée, conférences, créations de podcasts pour les enfants

Museon Arlaten (ré ouverture mi-mai 2021) :

- Visite 360° réalisée
- Appli Museon Arlaten développée
- 56 dispositifs numériques créés
- Site internet : 33 300 visites
- Facebook : 5 605 abonnés – Instagram : 1 334 abonnés – LinkedIn : 380 abonnés
- YouTube : 27 vidéos
- 1 captation de concert

Chants de Noël

7900 vues sur la page Facebook de France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur

Festival des Séries

76 897 vues sur la page Facebook de France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur



RAPPROCHER LES PUBLICS “ÉLOIGNÉS” DE LA CULTURE



Cette action vise à intégrer, dans toutes ses propositions artistiques et culturelles, les publics les plus éloignés de la culture (publics en accompagnement social, personnes en situation de handicap, personnes du Bel Âge, protection de l'enfance, etc.) voire les publics empêchés (public sous-main de justice).

En 2021 :

21 bis Mirabeau : 79 personnes “champ social” / 45 personnes en situation de handicap / 30 personnes du Bel Âge.

Chants de Noël :

166 visiteurs “champ social” / 413 visiteurs en situation de handicap / 122 visiteurs du Bel Âge.

Archives départementales :

38 personnes “champ social” / 71 personnes en situation de handicap / 47 personnes du Bel Âge.

Museon Arlaten :

109 personnes “champ social” / 100 personnes en situation de handicap / 190 personnes du Bel Âge.

Musée départemental Arles antique (MDAA) :

166 personnes “champ social” / 413 personnes en situation de handicap / 122 personnes du Bel Âge.

Des projets de médiation culturelle, une politique tarifaire attractive, un accueil adapté (visites guidées en langue des signes française / réalisation d'outils adaptés) ont permis de toucher différents publics avec des médiatrices dédiées.

OUVRIR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES COLLÈGES



Le dispositif “HTS” (Hors Temps Scolaire) consiste en l'ouverture des équipements sportifs départementaux des collèges, en dehors du temps scolaire, pour favoriser une pratique sportive pour tous avec un public multigénérationnel. Ce dispositif a également été développé pour optimiser l'utilisation des équipements sportifs départementaux, à savoir 32 collèges potentiels.

Pour la rentrée 2021/2022, on compte 32 collèges ouverts contre 6 en 2015 et 28 en 2019.

Depuis 2015, ce sont plus de 41 000 personnes qui ont pu évoluer sur ces équipements sportifs départementaux. Le nombre d'associations bénéficiaires n'a cessé d'augmenter avec 44 associations en 2015, 135 en 2017 et 175 pour cette rentrée.

150 EUROS OFFERTS AVEC LA CARTE COLLÉGIEN DE PROVENCE



Le Département offre à tous les collégiens la carte “Collégien de Provence” d’un montant de 150 euros. Elle permet à chacun d’entre eux de découvrir des loisirs culturels et sportifs, et de bénéficier de réductions chez de nombreux partenaires. Personnalisée et nominative, elle est utilisable tout au long de l’année de la façon suivante :

- 100 euros pour la pratique sportive, artistique et culturelle,
- 50 euros pour le soutien scolaire pendant les vacances scolaires.

Les collégiens peuvent également bénéficier, sur présentation de la carte :

- d’offres de réduction auprès des enseignes nationales et des commerçants de notre département,
- de bons plans,
- d’un accès à de nombreux événements sportifs et culturels.

Le nouveau format créé en 2019 est venu renforcer les aides existantes à destination des collégiens.

Depuis 2013, plus de 500 000 cartes ont été distribuées.

DES SÉJOURS SPORTIFS, ÉDUCATIFS ET CULTURELS MOINS CHERS



Le Département propose aux collégiens (collèges publics et privés) des séjours sportifs, éducatifs et culturels à moindre coût pendant les vacances scolaires (hiver - printemps - été) avec une participation des familles qui n’excède pas 70 euros par séjour.



■ LA TOURNÉE « TERRE DE SPORTS » A PRIS LA ROUTE



Pour rapprocher les différents publics et les fédérer autour des valeurs du sport, à deux ans du top départ des JO de Paris 2024, le Département a initié la tournée “Terre de sports”, soit un village olympique itinérant qui fait étape dans différentes communes.

■ UN PLAN D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION



Pour favoriser l'apprentissage de la natation et rendre cette discipline accessible à tous, le Département a lancé son plan d'apprentissage de la natation. Grâce notamment à la mise en place d'**un bassin mobile dans les communes** dans les secteurs dépourvus de piscines publiques, la collectivité a ainsi permis aux publics cibles (tout-petits, collégiens, Bel Âge) de lutter contre l'aquaphobie et acquérir plus d'aisance dans l'eau.

■ AMÉNAGER DES ESPACES SPORTIFS ET DE LOISIRS



Le Département a aménagé de nombreux espaces ludiques et sportifs à destination des habitants des Bouches-du-Rhône, notamment au sein des zones urbanisées, tout en protégeant les espaces verts attenants (débroussaillage, protection des zones classées, etc.)

■ UNE BOURSE POUR LES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU



Ce dispositif offre la possibilité aux jeunes athlètes de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles (catégories élite, sénior et relève) d'obtenir une bourse attribuée par le Département. Un excellent moyen de soutenir la carrière des jeunes sportifs et de contribuer à son financement.

L'athlète doit impérativement :

- Être domicilié ou inscrit dans un pôle dans le département,
- Être licencié dans un club du département.
- Pratiquer sa discipline sous statut amateur.



DES PARCS DÉPARTEMENTAUX URBAINS

La direction de la Jeunesse et des Sports s'est engagée dans le développement d'espaces de plein air semi-urbains afin d'offrir aux habitants des lieux conviviaux au cœur de la ville. Ces espaces favorisent la cohésion sociale et la pratique sportive pour tous.

Après l'ouverture d'une aire de jeux dans le 13^e arrondissement de Marseille, **le premier parc a vu le jour en novembre 2021** sur le site de la Pintade au cœur du 10^e arrondissement. Cet espace de 2,3 hectares est doté de plus de 30 équipements sportifs, de détente et de loisir dans un cadre naturel totalement réaménagé par le Département.

Parcours de santé, aires de jeux de 400 m² pour les enfants de 2 à 12 ans, agrès, aires de fitness, et parc canin sont à la disposition des habitants.

Cette ancienne friche s'est transformée en un espace de sport / santé afin de lutter contre l'accroissement de la sédentarité et l'inactivité physique. Déjà adopté par les riverains, il sera officiellement inauguré en 2022.



4.5 | DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

4.5.1 CONTEXTE

La production et la consommation responsables sont des conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit de repenser nos habitudes et usages en matière de consommation et de production. L'objectif est de réduire l'impact environnemental et social sur l'ensemble de la chaîne de valeurs de nos produits ou services. Notamment en favorisant un développement économique du territoire écoresponsable et solidaire, une agriculture locale et durable, la lutte contre le gaspillage et la gestion des déchets ou la protection des ressources naturelles.

Un système économique durable doit orienter le progrès technique et les évolutions sociales sans conduire à un épuisement irréversible des ressources naturelles, tout en assurant une juste distribution des richesses. L'objectif visé étant également une dynamique de développement qui permette de vivre sainement et de promouvoir le bien-être pour tous.

Diminuer la pollution atmosphérique constitue également un enjeu majeur pour notre territoire et sa population. D'après une étude menée par Santé Publique France, la pollution atmosphérique en France peut engendrer une perte d'espérance de vie pouvant dépasser les 2 ans dans les villes les plus exposées. Les villes petites et moyennes ainsi que les milieux ruraux sont aussi concernés (en moyenne 9 à 10 mois d'espérance de vie sont estimés perdus).



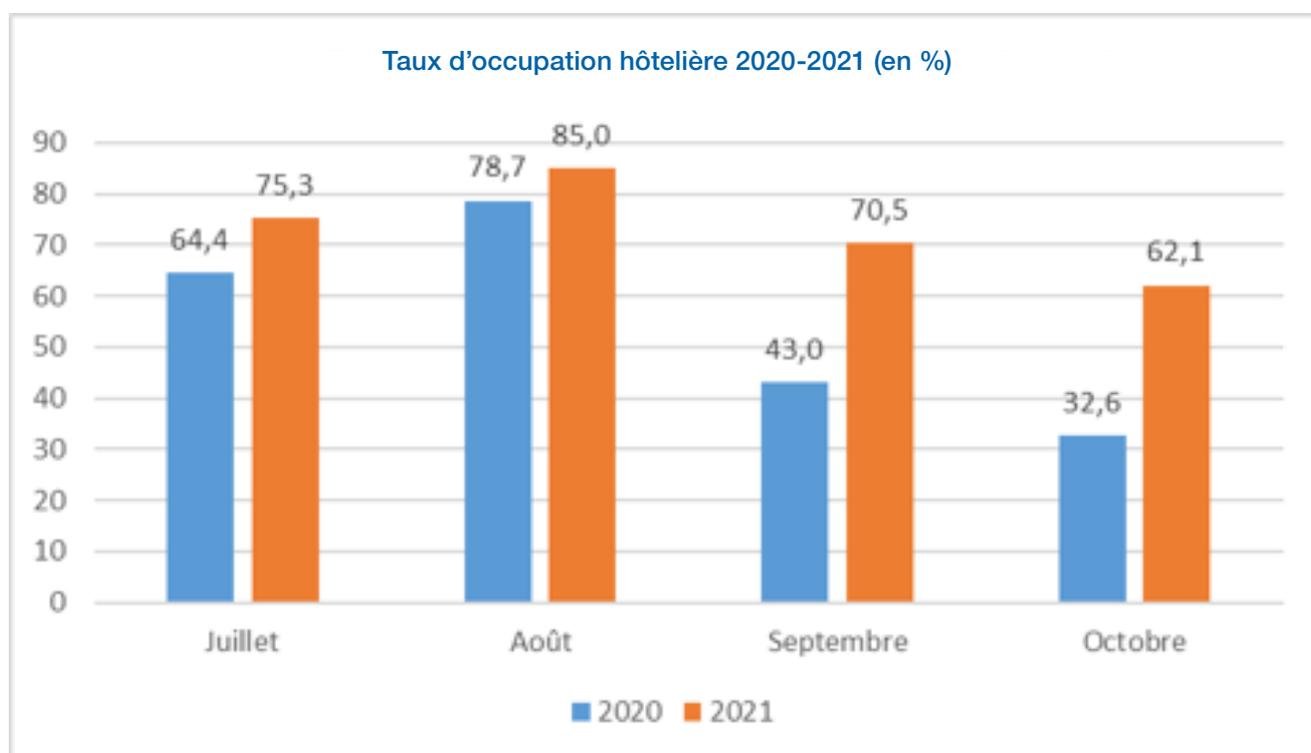
4.5.2 ENJEU 1 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ÉCORESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Le territoire des Bouches-du-Rhône possède des atouts indéniables : un patrimoine naturel exceptionnel, un potentiel économique et industriel important, un réseau urbain multipolaire de niveau européen et enfin une agriculture performante.

Notre territoire est également une destination touristique attractive.

Avec près de 41 millions de nuitées et 8 millions de touristes accueillis chaque année, le département est depuis longtemps l'une des destinations françaises phares. La durée moyenne de séjour est de 5,3 jours, avec une dépense de 60 euros par personne et par jour et une consommation touristique de 2,7 milliards d'euros par an.

Après le premier confinement en 2020, les taux d'occupation hôteliers sont repartis à la hausse en été avant de connaître de nouvelles difficultés à la rentrée. Ce n'est plus le cas en 2021 où l'activité s'est maintenue à des niveaux proches d'avant-crise sur les mois de septembre et d'octobre. À noter qu'en raison de ruptures statistiques, seuls les mois de juillet à octobre sont présents dans ce graphique.



Source : Insee, My provence, Fréquentation hôtelière 2020-2021 (juillet-octobre)

FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES PORTUAIRES



La collectivité soutient le plan de développement de la SPL La Ciotat Shipyards sur le site des anciens chantiers navals de La Ciotat, en particulier la création d'une plateforme de réparation et maintenance de yachts jusqu'à 4 300 tonnes et son ascenseur à bateaux.

Les travaux sont suivis par un Comité environnemental afin de contrôler les mesures prises pour réduire les impacts environnementaux du chantier.

Les travaux ont démarré en mars 2020 et le chantier livré en septembre 2022 (montant total d'investissements théoriques de 70 M€).

DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



Provence Fluviale

Le Département a lancé et coordonné un plan d'actions pour le développement du tourisme fluvial, avec des ambitions environnementales marquées. La création en 2019 d'une instance de gouvernance unique, le Syndicat mixte Provence fluviale (SMPF), est venue acter le travail partenarial mis en place entre les collectivités. Associant également les gestionnaires du Domaine Public Fluvial, le SMPF travaille à la mise en œuvre du projet et de l'offre touristique. Le volet aménagement consiste en la qualification des zones d'accueil pour le tourisme fluvestre, dans le respect de l'environnement.



Outre le traitement paysager et la promotion des mobilités douces vers les centres-villes, des bornes électriques pour le branchement des bateaux à passagers sont notamment prévues pour l'ensemble des 4 escales concernées en lien avec la Compagnie nationale du Rhône.

UNE INITIATIVE INNOVANTE DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Le Département a intégralement financé la création d'un atelier de traitement des fruits et légumes porté par l'association "Fruits et légumes solidaires", pour lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité.

L'objet de l'association réside dans :

- La récupération, transformation et conditionnement de fruits et légumes,
- La distribution aux associations caritatives et la vente directe d'une partie de la production (10 %),
- L'insertion de personnes en difficulté.

Ouvert début 2021, l'association totalise 143 tonnes de produits à l'entrée, soit près de 55 tonnes transformées qui ont pu être distribuées aux associations caritatives.

Une subvention en fonctionnement général de 35 000 euros a été attribuée à l'AFLS en 2021.

LA FABRIQUE DE PROVENCE DONNE UNE SECONDE VIE AUX BÂCHES PUBLICITAIRES DU DÉPARTEMENT



Depuis 2013, le Département a mis en place un circuit de recyclage des bâches publicitaires utilisées pour ses expositions temporaires. En toile "evergreen", ces bâches sont transformées en objets design (sacs, tabliers, housses d'ordinateur portable, porte-clés) proposés à la vente pour le grand public.



La "Fabrique de Provence" répond ainsi à trois principes du développement durable du Département :

- Le recyclage de matériaux coûteux,
- L'insertion sociale de personnes en situation de handicap,
- Un processus économique vertueux grâce à un prix de vente fixé par l'ESAT sans coefficient multiplicateur.

Ces pièces uniques sont fabriquées par les personnes en situation de handicap de l'ESAT Saint-Jean situé dans le 10^e arrondissement de Marseille.

Impact Covid : Réduction de la consommation de bâches en 2021 : 53 bâches de formats différents ont été récupérées et transmises au titulaire du marché "Recyclage transformation des baches en objets de confection" (ESAT Saint Jean).

Le total de matière recyclée en 2021 représente 598 m². Suite à ce recyclage, 259 articles ont été vendus lors de 11 manifestations et 85 articles événementiels ont été réalisés.

■ INTÉGRATION DE CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS



Afin de mettre en cohérence les objectifs de développement durable et ses politiques publiques, le Département mobilise sa commande publique (près de 300 M€ en 2021).

La Commission permanente a décidé d'intégrer une clause d'insertion sociale dans tous les marchés de travaux à partir du seuil de 200 000 euros.

Prévu par le Code de la commande publique, ce dispositif permet notamment de mobiliser les titulaires des marchés publics pour consacrer une part du marché sous forme d'heures de travail, à la réalisation d'une action d'insertion professionnelle pour les publics en difficulté d'emploi.

En 2021, 24 nouveaux marchés ont intégré une clause d'insertion sociale pour un volume de plus de 18 000 heures.

Ce volume s'ajoute au stock de 89 211 heures au 31 décembre 2020 et 47 marchés mobilisés en 2020 et dont la plupart sont encore en cours d'exécution.

Une expérimentation concernant la mise en œuvre d'un critère de performance des offres en matière d'insertion est aussi en cours. Ce critère permet de mobiliser les entreprises sur une dimension qualitative de l'insertion, et d'évaluer le mode opératoire et l'accompagnement mis en place pour rendre ces heures d'insertion les plus profitables et efficaces pour les bénéficiaires.

Cet effort d'insertion se complète par une action en faveur du secteur du handicap avec 3 nouveaux marchés en 2021.

La collectivité s'emploie également à recourir à l'intégration de clauses ou de critères environnementaux dans ses marchés publics. Ces clauses couvrent un champ d'application très large : énergie, préservation des milieux naturels, diminution des gaz à effet de serre, recyclage des matériaux, production et consommation responsables, ...

Les domaines d'intervention sur lesquels elles peuvent agir sont également très variés : construction et entretien des bâtiments, des routes, ou encore gestion des ressources et des moyens généraux. L'évolution législative dans ce domaine a été très riche ces derniers mois afin de guider et encadrer les pratiques à mettre en œuvre.



Ainsi, un nombre croissant de marchés passés par le Département intègre d'ores et déjà une dimension environnementale.

UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION DES BÂTIMENTS



Dans le cadre de l'élaboration des cahiers des charges des nouveaux marchés publics nécessaires à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments, sont intégrés :

- Des critères environnementaux valorisant la réduction, le réemploi et la valorisation ou le traitement des déchets,
- Des clauses environnementales plus exigeantes en terme de limitation des polluants, d'éviction de produits nocifs et de choix de produits respectueux de la nature et de l'environnement,
- Des critères s'inscrivant dans le cadre du programme européen "Life intégré déchets", comme la préconisation d'équipements de cuisine permettant une meilleure valorisation des déchets dans les collèges.

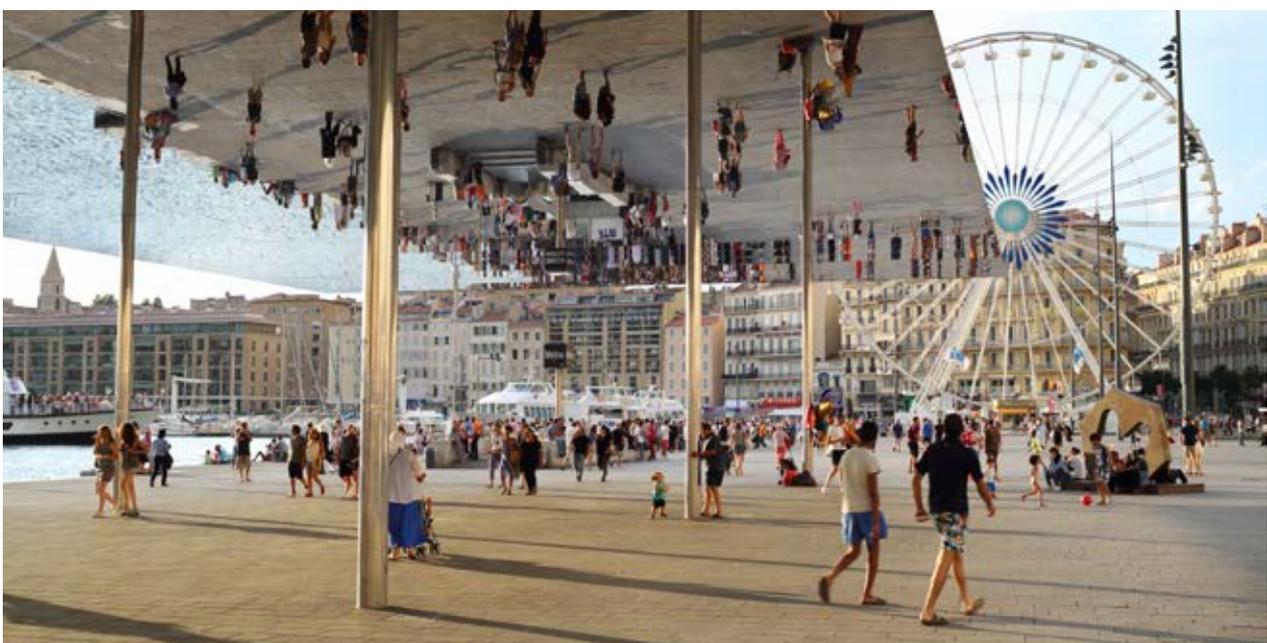
Dans le cadre de l'exécution des marchés, les services techniques sont attentifs à privilégier les équipements et matériaux améliorant le bilan carbone et le bilan énergétique des bâtiments.

LE PLAN DE RELANCE TOURISME



Les actions de soutien à la filière touristique initiées dès l'été 2020 (Plan Covid-safe pour les offices de tourisme, Pass-cadeaux repos des soignants, pass promotionnels séjours pour les visiteurs, pass tables pour relancer l'activité au sortir du confinement) se sont poursuivies en 2021 avec notamment la tournée « Food truck solidaire » organisée pour soutenir la restauration.

La distribution de 5 000 tickets Myprovence de 10 € a permis de générer un chiffre d'affaires de 1,5 M€ pour les professionnels partenaires, restaurateurs et hôteliers principalement.



4.5.3 ENJEU 2 : FAVORISER LES FILIÈRES DE PRODUCTION LOCALE

Pour relever à l'échelle territoriale les défis majeurs de la sécurité alimentaire, de la préservation des ressources ou encore d'un développement économique responsable, le Département s'appuie sur ses politiques publiques en matière d'agriculture et de ressources halieutiques, destinées à converger vers la résilience sanitaire, environnementale, climatique, économique et sociale.

Dans ce cadre, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) vise à la mise en place d'un système de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilientes.

L'activité agricole dans le département occupe la 2^e place régionale avec 11 020 emplois équivalents temps plein, et 913 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Le tissu d'entreprises couvre un large spectre de situations, de la petite exploitation agricole traditionnelle aux firmes multinationales de l'agroalimentaire. Les surfaces agricoles recouvrent un quart du territoire et sont essentiellement orientées vers la production de fruits et de légumes frais, principales sources de revenus agricoles dans le département, devant le vin. Ainsi, le département des Bouches-du-Rhône est le 1^{er} producteur national de pêches, de tomates ou de poires Guyot, le 2^e producteur de céleris et le 3^e producteur d'abricots.

Il se distingue sur le bio qui concerne un millier d'exploitations. En effet, avec plus d'un tiers des surfaces agricoles labellisées en bio, le département des Bouches-du-Rhône arrive à la 2^e place métropolitaine (source : Agreste, mars 2022).



PRODUIRE LOCAL ET MANGER LOCAL



“De la terre à l’assiette”

L’objectif du Projet alimentaire territorial est de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, pour répondre aux enjeux économiques et d’emploi mais aussi environnementaux, sociaux, et de santé publique.

Son but est de dynamiser l’agriculture de notre département, tout en favorisant une alimentation locale de qualité. Le PAT des Bouches-du-Rhône, co-piloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pays d’Arles, en collaboration étroite avec le Département et la Chambre d’agriculture des Bouches-du-Rhône, est le plus important de France en termes de superficie, de population et d’enjeux. Il a été soutenu par le Département en 2017 et 2019.

Quelques exemples d’actions menées dans le cadre du PAT en 2021 : suite à un appel à candidatures, cinq exploitants ont été sélectionnés pour s’installer sur 11,5 hectares à Marseille, sur des terrains de la Métropole et de la Soleam (14^e et 11^e). Par ailleurs, une expérimentation en Pays d’Arles a été menée afin de massifier les commandes de produits agricoles pour la restauration collective scolaire. Enfin, Métropole et Département ont soutenu une action de distribution de “paniers solidaires” auprès des “Paniers Marseillais” visant à améliorer l’accessibilité aux produits agricoles de qualité pour des populations en difficulté.

AGRILOCAL 13, UNE PLATEFORME POUR FAVORISER LES CIRCUITS COURTS



Depuis la rentrée 2017, le Département a mis en place le dispositif Agrilocal 13 : une plateforme internet de mise en relation directe de fournisseurs de produits agricoles (agriculteurs, artisans, entreprises agroalimentaires) et d’acheteurs publics de la restauration collective.

Il s’agit de faire de la restauration hors domicile un vrai débouché économique pour les producteurs, en massifiant l’offre auprès des collèges des Bouches-du-Rhône (7 millions de repas/an), tout en éduquant et en sensibilisant les jeunes à l’importance de bien s’alimenter.

En 2021 :

- 115 acheteurs dont 78 collèges sont inscrits sur la plateforme
- 253 fournisseurs volontaires dont 59 % sont des agriculteurs
- 5 actions d’animation ont été proposées aux fournisseurs et acheteurs
- Une expérimentation de regroupement de commandes entre acheteurs publics sur le territoire d’Arles

Impact Covid : l’activité de la plateforme a été impactée par l’arrêt des restaurations scolaires et les nouveaux protocoles sanitaires dus à la crise sanitaire (manque de personnel et mobilisation du personnel sur de nouvelles tâches).

RECONQUÉRIR LES FRICHES AGRICOLES



Le Fonds départemental de gestion de l'espace rural (FDGER) est un dispositif en faveur de la reconquête de friches agricoles, enjeu stratégique dans un département soumis à une très forte pression foncière et au risque incendie : 4 185 hectares reconquis depuis l'origine.

Le FDGER "classique" est une aide variant de 40 à 80 % des investissements de remise en état des parcelles, dans la limite de 100 000 euros d'investissement/exploitation.

En 2021 cela représente 37 projets financés (51 % de "jeunes installés" et 27 % de bio), 100 hectares reconquis, plus d'un million d'euros d'investissement, 562 578 € d'aide du Département, une aide moyenne de 15 295 euros par exploitation et de 5 625 euros par hectare.

Le FDGER "DFCI" est une mesure spécifique pour prévenir le risque incendie en piémont ou en cœur du massif.

En 2021 : 5 projets financés, 7,75 hectares reconquis (plantation de vignes, d'oliviers, maraîchage), 56 555 euros d'investissement, 45 243 euros d'aide du Département (80 %) conditionnés à un engagement d'entretien.



AIDE À L'ACHAT DE PRODUITS DU TERROIR DE PROVENCE, DE SAISON, FRAIS, BIO OU ISSUS DE L'AGRICULTURE RAISONNÉE



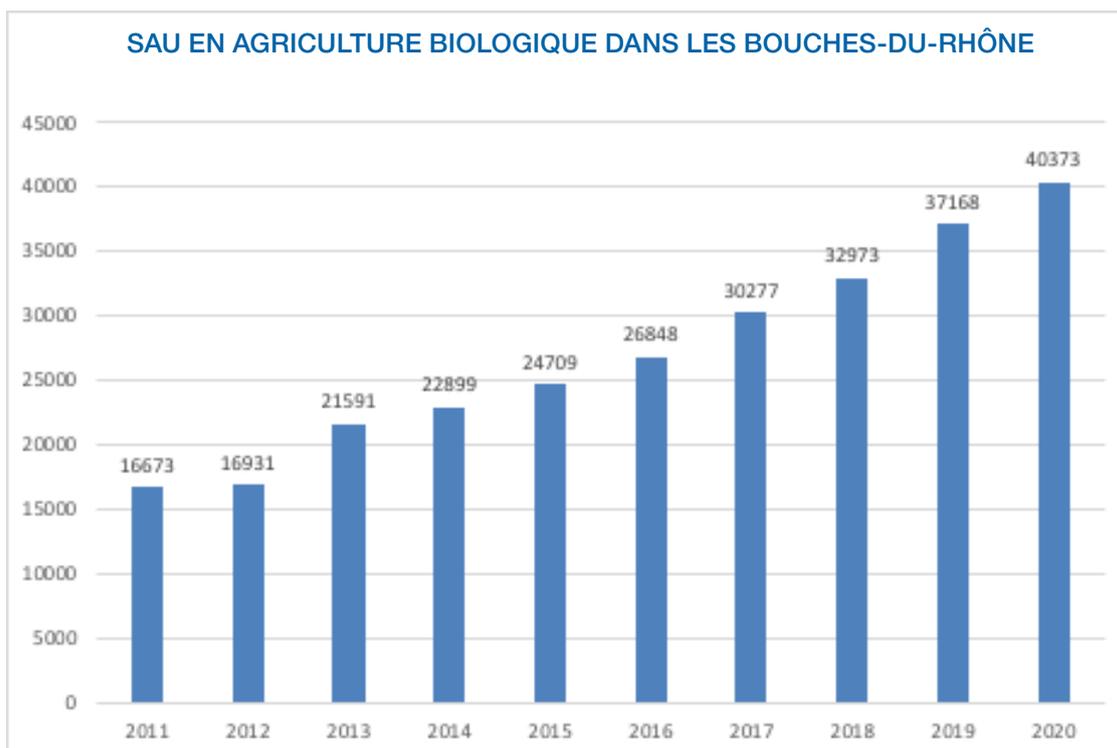
Depuis la rentrée 2020, l'attribution de cette aide (0,5 euro par élève et par semaine de 4 jours de demi-pension) est conditionnée à la signature préalable de la Charte de la restauration scolaire (dispositif "La Provence dans mon assiette").

Impact Covid : bien que le service de demi-pension ait été totalement interrompu durant la première période de confinement au printemps 2020 (fermeture des collèges), et temporairement dans certains collèges depuis la rentrée 2020, du fait de la crise sanitaire, un montant total de 895 860 euros d'aide à l'achat de produits du terroir a été voté, bénéficiant à 49 770 demi-pensionnaires.

Depuis 2021, la gestion de cette aide est transférée au service Conseils métiers des collèges de la DEC.

4.5.4 ENJEU 3 : ENCOURAGER UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION RESPONSABLES

Le département des Bouches-du-Rhône est un des départements qui consacrent le plus de Surface Agricole Utile (SAU) à la culture biologique : 25 % en 2020. Le volume des surfaces en agriculture biologique y est en constante augmentation.



Source : Agence Bio, Agreste

■ AIDER LES EXPLOITATIONS AGRICOLES À DÉVELOPPER LE BIO

Après une première programmation entre 2015 et 2020 du dispositif d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles, pour le développement de l'Agriculture Biologique (AB) qui a connu un grand succès, une deuxième programmation 2021-2025 s'est mise en place. L'objectif reste le même : soutenir les investissements des exploitants agricoles pour le démarrage ou le maintien d'une production en AB, en favorisant la viabilité et la pérennité économique de projets d'installation et/ou de maintien d'exploitation en conversion ou en AB.

Toutefois, les investissements aidés sont recentrés sur la production en AB : la gestion des adventices, de la fertilisation, des maladies, des ravageurs et l'augmentation de la capacité de traction.

Le montant de l'aide par exploitation est toujours d'un maximum de 40 % du plafond d'investissements éligibles fixé à 50 000 € HT.

Depuis le début, 270 exploitations agricoles ont été aidées et 261 demandes de subventions ont abouti favorablement pour un total de 2,59 M€.



FAVORISER LE RÉEMPLOI, LE RECYCLAGE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS OU DES MATÉRIAUX DU SITE DANS LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN ROUTIERS



Conformément aux objectifs fixés par la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment l'article 79, les marchés de travaux passés par la direction des Routes et des Ports (DRP), comportent des clauses favorisant d'une part le recyclage ou le réemploi des déchets, et d'autre part l'utilisation de matériaux issus du réemploi ou du recyclage.

À travers les Notices de Respect de l'Environnement (NRE) et la mise en place progressive des registres de suivi des déchets, la DRP comptabilise et contrôle les taux de réemploi dans ses différents marchés.

À titre d'exemple, le chantier de la mise à 2x2 voies de la RD9 au niveau du Réaltor a permis d'intégrer près de 34 % de matériaux recyclés sur les couches de surface (au-delà de l'objectif législatif fixé à 20 %), et un total de 95 % de masse de matériaux recyclée (objectif législatif 70 %).

En 2020, la généralisation de la prise en compte systématique dans les marchés de consultation des entreprises, des objectifs visés dans la loi d'utilisation et de valorisation des matériaux recyclés, a été actée par la diffusion d'une note interne à la DRP. Celle-ci a œuvré à l'organisation du suivi annuel des performances en termes de recyclage, et de réemploi des déchets issus des chantiers routiers, lors des opérations de construction ou d'entretien routier.

Ces efforts seront renforcés par la mise en œuvre de techniques d'entretien des routes innovantes, comme le retraitement en place des chaussées et l'emploi de matériaux en enrobé à forts taux d'agrégats d'enrobés recyclés.

En 2020-2021 une opération emblématique de restructuration de chaussée a été conduite sur la RD7n entre le Canet de Meyreuil et la limite du Var, avec l'objectif de retraitement de matériaux de la chaussée existante. Trois solutions innovantes ont permis la mise en œuvre de taux de matériaux recyclés entre 70 et 73 %, pour un montant total du chantier de 10 M€.

VALORISATION DES BIODÉCHETS DES COLLÈGES PUBLICS



Le Département a lancé un appel d'offres pour la collecte et la valorisation des bio-déchets produits par les collèges publics. Ce marché est opérationnel depuis 2021.

Par ailleurs, le Département accompagne les collèges afin qu'ils luttent contre le gaspillage alimentaire et limitent la production de déchets. Le programme européen LIFE va dans ce sens.



LE PROGRAMME EUROPÉEN “LIFE INTÉGRÉ DÉCHETS”

Le Département est inscrit depuis 2018 dans le programme d'accompagnement des territoires intitulé “Life Intégré Déchets”, porté par l'Europe et l'ADEME. Le Département s'engage à lutter contre le gaspillage alimentaire. La collectivité a déposé un projet d'action dans le cadre de ce programme LIFE, pour un montant global de 716 000 euros réunis autour de deux axes principaux :

La mise en place du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire (600 000 euros) :

- Équipement des collèges en cellules de refroidissement pour permettre la réutilisation des excédents de production,
- Sensibilisation et formation des équipes de production (chefs et seconds de cuisine) à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les différentes étapes : achats, production, gestion, distribution, etc.,
- Sensibilisation des élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

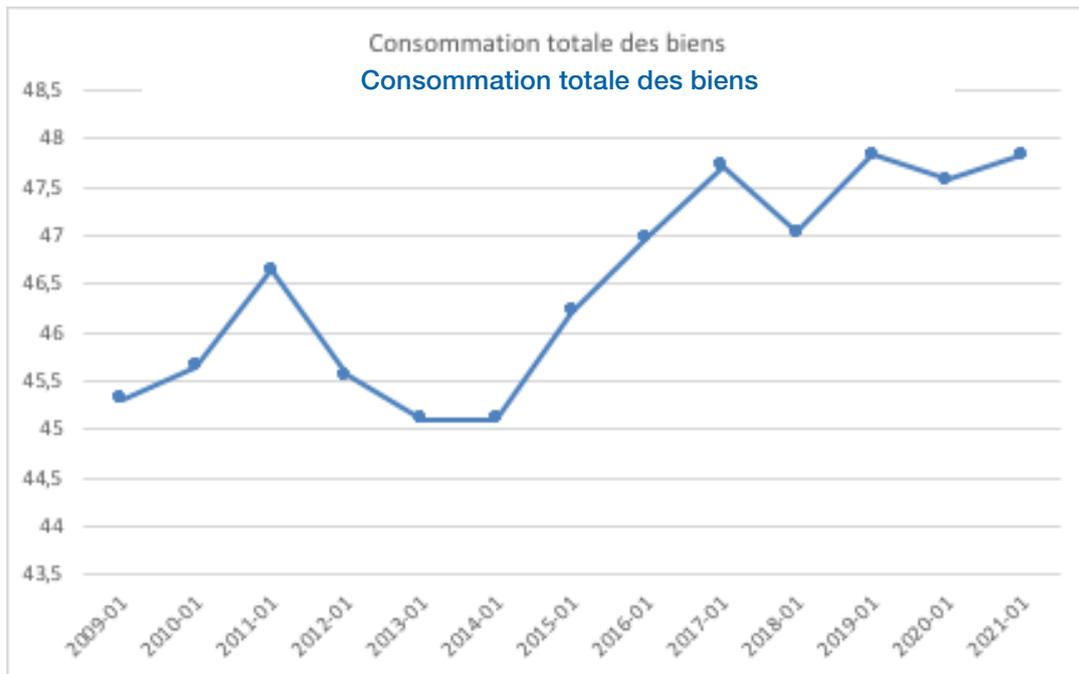
L'optimisation de la gestion des volumes des déchets dans les collèges (116 000 euros) :

- Équipement de 10 collèges pilotes (compacteurs, chariots, aménagements de locaux...) en vue d'améliorer la gestion du volume et des flux des déchets.
- Élaboration d'un référentiel des collèges pour le tri, la valorisation et la maîtrise du volume des déchets.
- Accompagnement au changement des pratiques induit par la législation en matière de gestion des déchets des collèges (réduction, tri, valorisation).



4.5.5 ENJEU 4 : ACTIONS VISANT LA MODIFICATION DES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION

D'après l'ADEME, la consommation des ménages français a été multipliée par plus de 3 en moyenne depuis les années 1960, et a connu de véritables bouleversements.

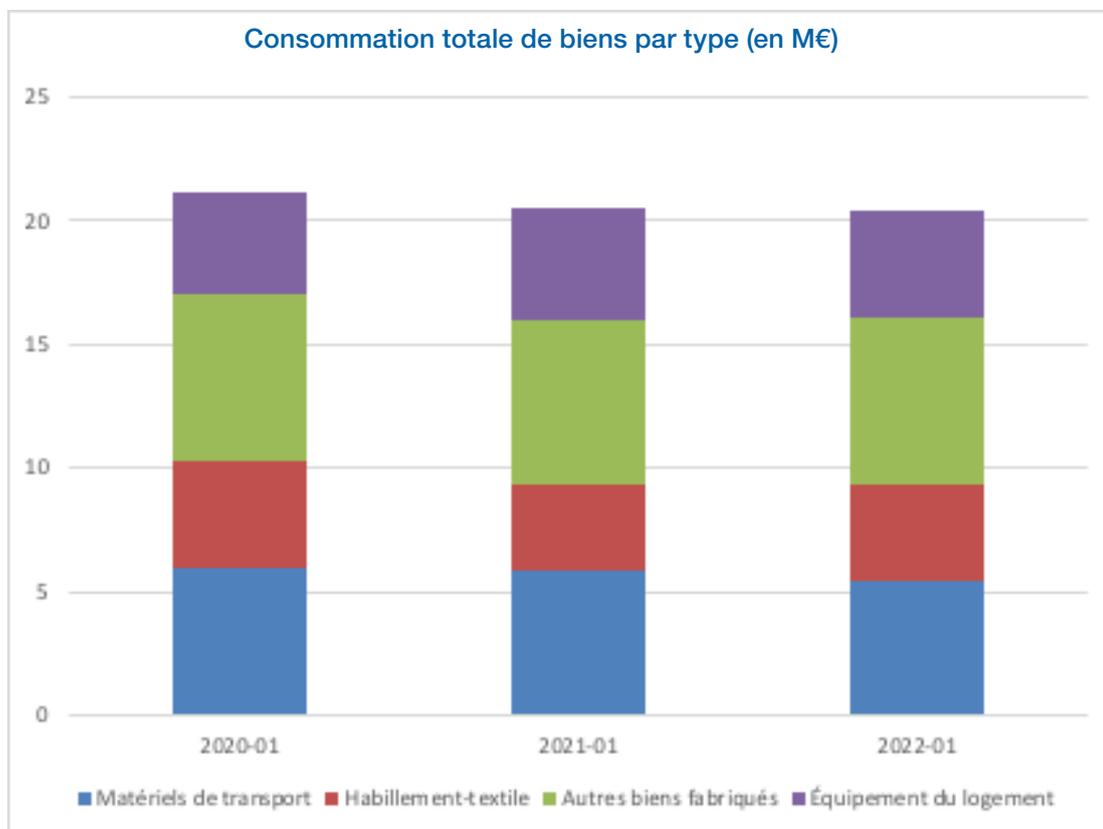


Source : Insee

Les impacts environnementaux de cette consommation sont de plus en plus lourds, mais d'autant plus difficiles à évaluer qu'une large partie de la production est délocalisée.

En termes d'évolution depuis 50 ans, les dépenses liées à l'alimentation et à l'habillement diminuent au profit de celles consacrées aux appareils de communication, à la santé, au logement, aux transports et aux loisirs.

Aujourd'hui, plus de 80 % des ménages en province possèdent une voiture. La baisse des prix des biens et les innovations technologiques ont favorisé la diffusion de nouveaux produits dans les foyers (appareils multimédias, ordinateurs portables, smartphones...) dans des proportions considérables.



Source : Insee

Toujours selon l'ADEME, la crise économique a contracté les revenus, fait apparaître des aspirations autour de l'environnement et de la santé et fait émerger de nouvelles formes d'échanges : économie de la fonctionnalité, économie collaborative, économie du partage, porteuses d'espoir pour la réduction des impacts environnementaux et le changement des modes de consommation.

FAVORISER UNE ALIMENTATION SAINE ET ÉQUILBRÉE DANS LES COLLÈGES



À travers la Charte de la restauration scolaire, le Département souhaite agir pour :

- promouvoir une alimentation équilibrée, structurée et de qualité garante d'épanouissement personnel et de bonne santé,
- favoriser l'achat de fruits et légumes de saison et du terroir à travers l'attribution d'une subvention aux collèges qui le souhaitent,
- initier une démarche citoyenne de formation du consommateur, de respect de l'environnement et de lutte contre le gaspillage à travers des actions éducatives.

Au 31 décembre 2021, on comptait 119 collèges adhérents à la Charte, dont 1 privé et 77 collèges adhérents à la plateforme d'achats Agrilocal13.

Plusieurs actions ont été initiées comme la réalisation d'un guide nutritionnel, d'un guide des allergènes, d'un Plan de maîtrise sanitaire, d'un guide de prévention du gaspillage alimentaire et gestion des déchets (en collaboration avec la DGPER), et diffusés à l'ensemble des collèges du Département.



LA PROVENCE DANS MON ASSIETTE

CHARTRE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE



- 1

FAVORISER UNE CUISINE DE TERROIR ET DE QUALITÉ

1^{er} ENGAGEMENT : Une sélection des produits volontariste
2^e ENGAGEMENT : Un recours aux circuits courts
- 2

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION SAINE ET UNE CUISINE PLAISIR

3^e ENGAGEMENT : La sécurité alimentaire assurée
4^e ENGAGEMENT : Une bonne qualité nutritionnelle
5^e ENGAGEMENT : Une cuisine créative favorisant l'éducation au goût
- 3

SERVIR LES REPAS DANS DE BONNES CONDITIONS D'ACCUEIL

6^e ENGAGEMENT : Un restaurant scolaire sain et convivial
- 4

ADOPTER UNE CUISINE DURABLE ET RESPONSABLE

7^{er} ENGAGEMENT : La prévention du gaspillage alimentaire
8^e ENGAGEMENT : La gestion des déchets



APPRENDRE LES ÉCOGESTES AUX NOUVEAUX ENTRANTS DANS UN LOGEMENT

Accompagnement des ménages “nouveaux entrants” pour l’appropriation de leur environnement et l’apprentissage des écoGESTES.

Ce projet poursuit trois objectifs de politique publique :

- L’insertion des familles dans leur nouveau cadre de vie : connaissance du quartier et de ses équipements, des règles de vie de l’immeuble, appropriation et respect des espaces collectifs,
- La formation aux écoGESTES : collecte sélective, maîtrise de la consommation d’énergie, de chauffage et d’eau dans un objectif de prévention de la précarité énergétique,
- La prévention de l’endettement locatif et énergétique.

L’action cible les ménages “nouveaux entrants” dans le parc public et dans le parc privé relevant du Plan départemental local d’action pour le logement et l’hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

En 2021, seuls 2 nouveaux programmes ont été concernés par le dispositif. L’accompagnement des ménages s’est toutefois poursuivi sur l’ensemble des programmes intégrés en 2019 et 2020.

PROPOSER DES ACTIONS ÉDUCATIVES À TOUS LES COLLÉGIENS



Des actions éducatives sont proposées et mises en œuvre dans les collèges, par des associations subventionnées par le Département ou des partenaires institutionnels. Plusieurs thématiques sont abordées selon les niveaux.

- **6^e** : le respect de notre environnement (découverte du patrimoine naturel de Provence et action “Notre propre collège”),
- **5^e** : le respect de soi (prévention des addictions et la bonne alimentation),
- **4^e** : le respect des autres (les gestes qui sauvent, sécurité routière, prévention de la violence en milieu scolaire),
- **3^e** : le respect du devoir de Mémoire avec la visite du site-mémorial du Camp des Milles.



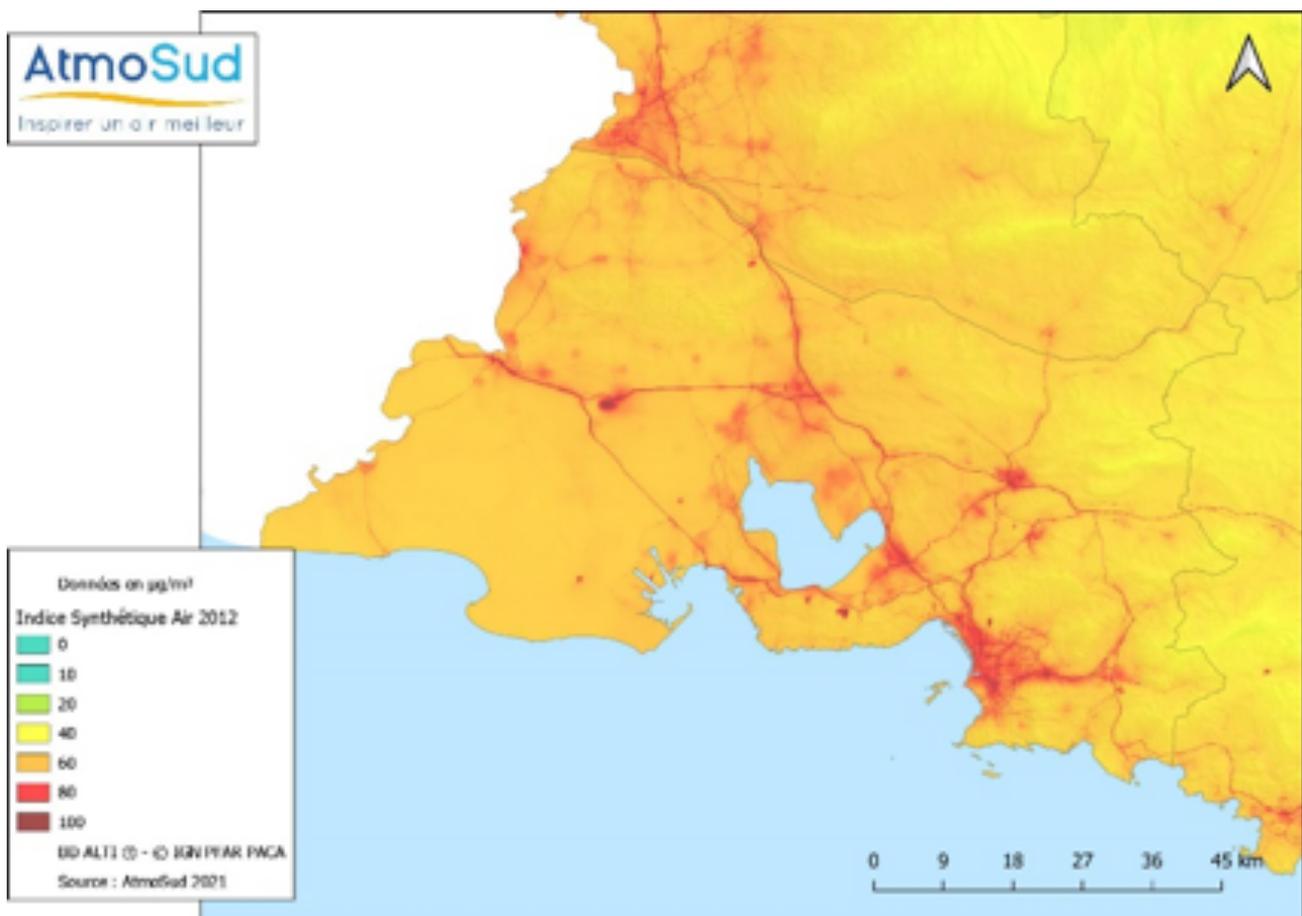
Le nombre de classes bénéficiaires pour l’année scolaire 2021/22 (toutes thématiques confondues) est de 6 180 (363 actions différentes proposées, 184 collèges publics et privés, 5 406 interventions en classe ou hors collège).

4.5.6 ENJEU 5 : VEILLE À LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET RÉDUCTION DES NUISANCES URBAINES

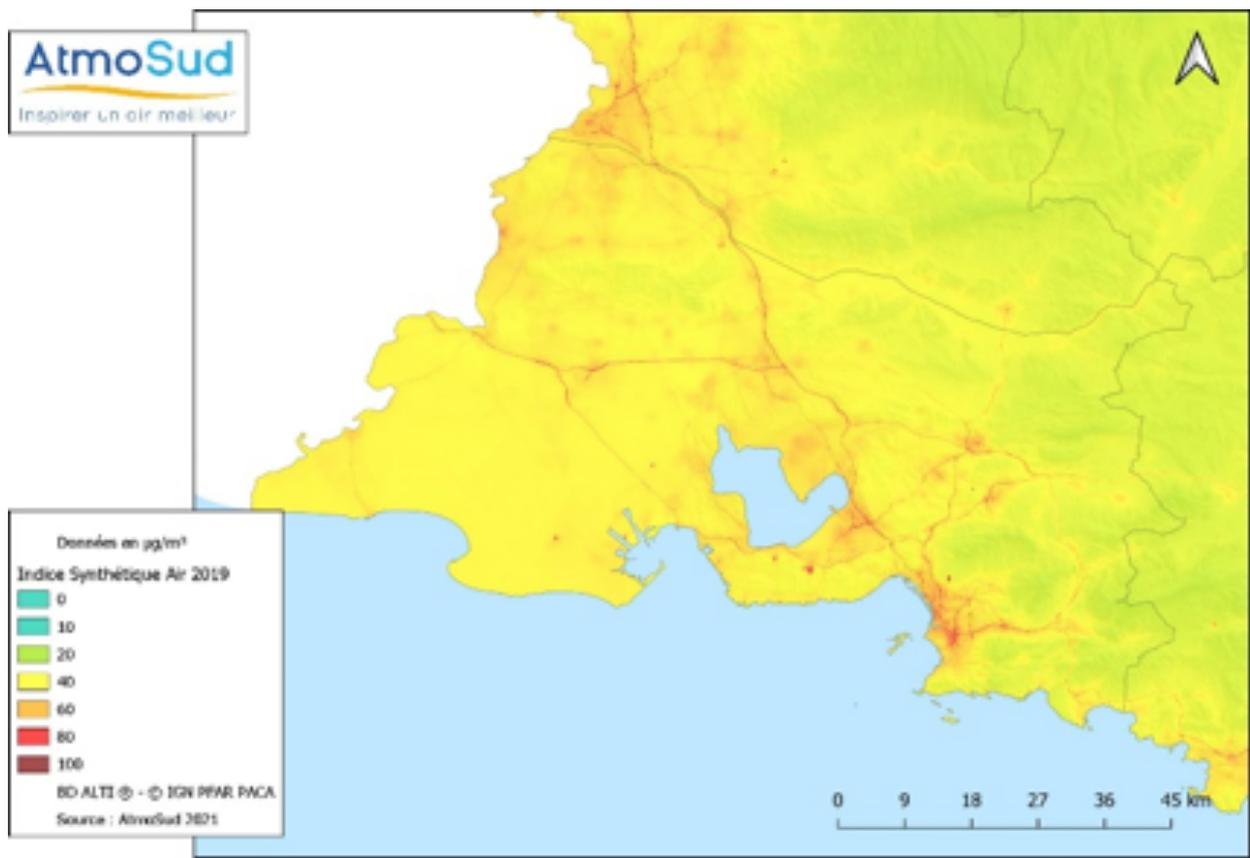
Les cartes synthétiques ci-dessous représentent les agrégations des concentrations annuelles en PM10, NO2 et O3 en 2012 et en 2019.

Elles qualifient les zones ayant un niveau d'exposition à ces polluants plus ou moins élevé. **Les grandes zones urbanisées**, les réseaux routiers et autoroutiers denses, les grands pôles industriels du territoire, ports et aéroports, ont un impact important sur les émissions de polluants atmosphériques.

Bien qu'elles ne rendent pas compte de toutes les zones à enjeux du département, ces cartes montrent une amélioration nette de l'indice synthétique des 3 polluants règlementés entre 2012 et 2019.



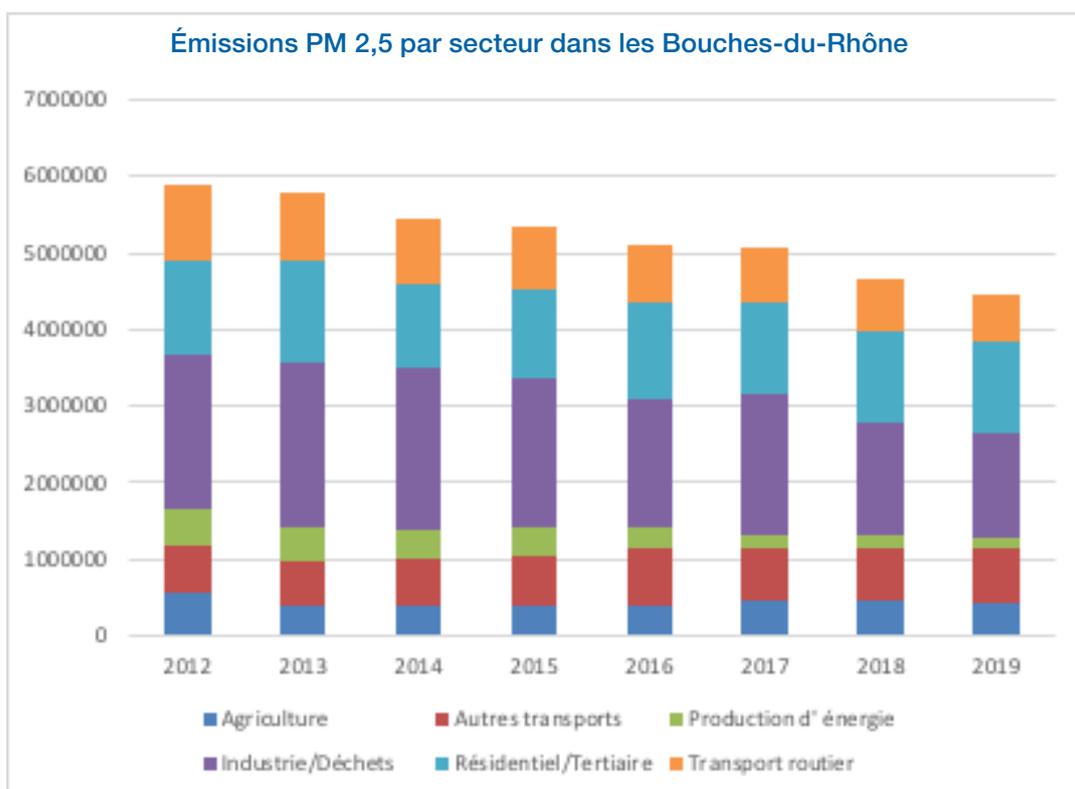
Source : Atmosud, indice synthétique de l'air en 2012



Source : Atmosud, indice synthétique de l'air en 2019

Les PM 2,5 sont des particules en suspension (notées "PM" en anglais pour "Particulate Matter") d'un diamètre inférieur à 2,5 microns (μm). Elles sont souvent liées à l'activité humaine.

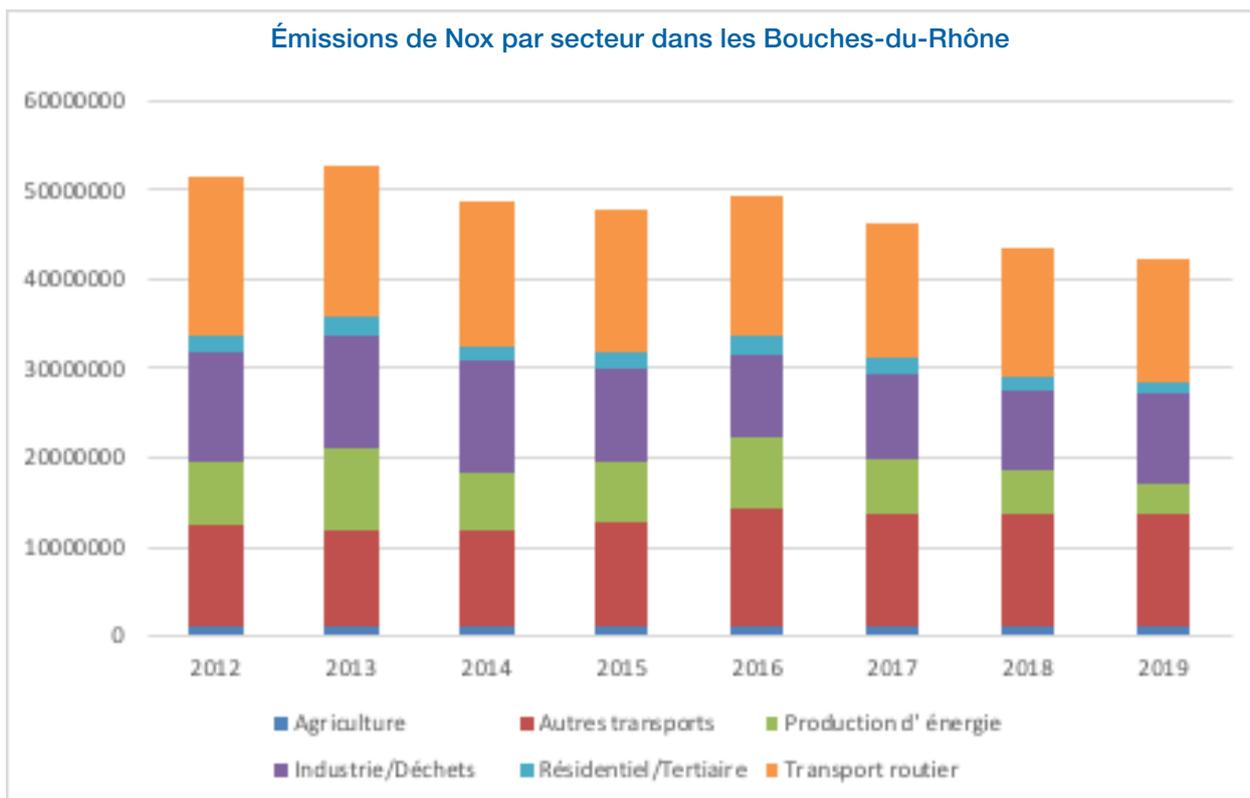
Les principaux secteurs émetteurs dans le département sont l'industrie/déchets et le résidentiel/tertiaire.



"Source : Inventaire Cigale Atmosud"

Les NOx (oxydes d'azote) regroupent essentiellement deux molécules, le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2). Les principales sources d'émission de NOx sont le transport routier et les secteurs de l'industrie et de la production d'énergie.

Dans le département, les transports routiers ainsi que les autres transports (aérien, ferroviaire, fluvial, maritime) représentent la majeure partie des émissions d'oxydes d'azote, qui sont cependant en baisse constante depuis 2016.



Source : Inventaire Cigale Atmosud

LA CONNEXION ÉLECTRIQUE DES NAVIRES À QUAI (CENAQ)



En 2018, le Département a décidé d'attribuer une subvention de 6 M€ (sur un total de 14,5 M€) au Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), pour le financement des investissements nécessaires à la connexion électrique des navires à quai (CENAQ). Cette délibération a donné lieu à la signature, en février 2019, d'une convention d'objectifs et de financement entre le Département et le GPMM, afin d'alimenter en électricité d'ici 2023 la totalité des ferries internationaux au Cap Janet, les navires en réparation navale industrielle. Elle finance aussi l'étude des travaux et investissements à réaliser pour connecter les bateaux de croisière du Môle Léon Gourret, à partir de 2023.



Ces opérations répondent aux ambitions de l'Agenda environnemental visant à améliorer la qualité de l'air. En 2021, un avenant à la convention d'objectifs a été approuvé afin d'intégrer dans la participation départementale - dont le montant reste inchangé - la connexion électrique des navires de croisière.



PRIME AIR-BOIS : 1 000 EUROS DU DÉPARTEMENT POUR CHANGER SON APPAREIL DE CHAUFFAGE



Afin de contribuer de manière concrète à la réduction des émissions de particules fines dans l'atmosphère, le Département a mis en place avec l'ADEME la Prime Air-Bois.

Lancé en octobre 2018, ce dispositif vise à encourager le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois datant d'avant 2002 par des appareils performants (labellisés Flamme Verte 7*), au moyen d'un fonds d'aide aux particuliers pouvant aller jusqu'à 1 000 euros.

Au cours de l'année 2021, 1 822 appareils ont bénéficié de la Prime Air-Bois, soit un total de 4 408 primes depuis le début de l'opération sur un objectif de 4 500.

LA SURVEILLANCE DE LA FAUNE SAUVAGE



Un partenariat a été noué entre l'Office français de la biodiversité, le SMAC (plan national d'action chiroptères), la fédération des chasseurs et MIRACETI (réseau de surveillance des cétacés). Dans le cadre de ces réseaux, le Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA13) réalise des autopsies de faune sauvage, et participe à l'identification de pathologies, à l'épidémiologie, et à la surveillance de maladies émergentes transmissibles à l'homme (ex : rage). Il intervient également dans le cadre d'expertise sur la faune sauvage suite à la découverte d'espèces protégées mortes ou suite à des pollutions.

En 2021, 60 analyses ont été réalisées.

DES ANALYSES POUR VEILLER À LA BONNE SANTÉ ET À LA QUALITÉ DES VÉGÉTAUX, DES ANIMAUX ET DES COQUILLAGES



Le Plan DAT végétal permet de surveiller les maladies des plantes et constitue une aide au diagnostic des pathogènes de quarantaine. Ce plan complète les analyses officielles faites par l'État au travers de la FREDON PACA (subventionnée par le Département).

En 2021, 5 700 échantillons ont ainsi été analysés.

Le Plan DAT animal permet, lui, de surveiller les maladies d'élevage, zoonoses, et maladies émergentes concernant principalement les filières bovine, ovine et caprine. Il s'agit aussi de veiller à la sécurité alimentaire.

En 2021, 54 000 échantillons ont été analysés.

Le plan Conchyliculteurs

Le Laboratoire Départemental d'Analyse est agréé et accrédité pour les analyses microbiologiques et chimiques sur les coquillages. Une étude environnementale sur la qualité de l'eau et des coquillages de Carteau a été mise en place en partenariat avec la DAT. Un plan de prélèvement et d'analyses permet un suivi microbiologique et chimique de la qualité des coquillages et de l'eau, d'une quinzaine de concessions conchylicoles. La valorisation de ces productions pourrait aboutir à une labellisation de la moule de Carteau.

Analyses conformes en microbiologie : 100 % en 2021.

Analyses conformes en chimie : 100 % en 2021.

4.5.7 ENJEU 6 : RECHERCHE ET INNOVATION

Le développement de projets et d'infrastructures durables et résilients est un moteur de l'amélioration de la qualité de vie, tout en diminuant l'impact de l'homme sur l'environnement. Pour atteindre cet objectif, l'innovation et la recherche scientifique doivent être encouragées par un appui financier, technologique et technique.

Personnels de l'enseignement supérieur de l'Académie d'Aix-Marseille

Enseignants chercheurs	4 477
Enseignants	450
Personnels non enseignants	3 956
Total enseignement supérieur	8 883

Source : Rectorat Académie d'Aix Marseille, 2019

Effectifs post-bac dans l'Académie d'Aix-Marseille (public et privé hors CFA)

Total Universités	74 157
dont préparation DUT	4 695
STS, CPGE et assimilés	14 966
Formations d'ingénieurs (hors université)	2 843
Écoles de commerce, gestion et vente (hors STS)	6 508
Autres écoles et formations	12 702

Source : Rectorat Académie d'Aix Marseille 2019-2020

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Le Département soutient des projets scientifiques comme le Projet Digue 2020, inscrit au CPER 2015-2020, et d'un coût total estimé à 1,15 M€.

L'objectif est de créer une plateforme mutualisée de recherche sur les digues maritimes, permettant d'améliorer la maîtrise du risque de submersion.

Le Département, conformément à la convention d'application du CPER, apporte une contribution de 130 000 euros, soit 11,2 % de la subvention globale.

Notre collectivité a également fait le choix de renforcer son soutien aux projets innovants dans différents secteurs.

Santé :

- Équipement d'imagerie de très haute qualité IRM à 3T pour un coût total estimé à 1,22 M€, applicable aux diagnostics et suivis thérapeutiques des pathologies à fort impact en santé publique,
- Équipements pour le diagnostic de l'infection à la Covid-19 et l'étude du virus SARS-Cov-2,
- Imagerie photoacoustique : mesure de l'activité neuronale.

Développement durable : Aide à l'extension de la plateforme de bioprocédés Microalgues qui prépare la production de microalgues à usage des secteurs de la cosmétique, de l'industrie alimentaire, des biomatériaux, des biocarburants.

Dans les procédés d'analyse de la matière à usage pluridisciplinaire (biologie, diagnostic médical, photovoltaïque...) : équipement scientifique RMN/PDN.

Sciences humaines : équipement scientifique pour les recherches du Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique.

UN PRIX DE LA RECHERCHE POUR METTRE EN AVANT DES TRAVAUX INNOVANTS



Rendre notre territoire attractif en faisant rayonner sa recherche participe à son développement durable. Le Prix de la recherche organisé par le Département a mis en lumière les travaux porteurs et innovants issus du territoire. L'ensemble des thématiques a fait l'objet de 31 candidatures et trois prix ont été décernés.

